

75^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

ENVOI N°1



30 et 31 mai 2015 – PERIGUEUX BOULAZAC



Avec le soutien de la Ligue d'Aquitaine de Volley-Ball



GENERALI



MIKASA



L'EQUIPE



**75EME ASSEMBLEE GENERALE 2015
SAMEDI 30 et DIMANCHE 31 MAI 2015
PERIGUEUX BOULAZAC**

PROGRAMME

Samedi 30 mai 2015

<u>Dans la matinée</u>	✓ Accréditation des congressistes à la salle AGORA
<u>12h30</u>	✓ Déjeuner des congressistes/invités FFVB
<u>14h00</u>	✓ Accueil des Délégués/Emargement
<u>14h30/19h30</u>	✓ Assemblée Générale Ordinaire
<u>20h00</u>	✓ Dîner

Dimanche 31 mai 2015

<u>9h00/12h30</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprise de l'Assemblée Générale Ordinaire ✓ Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire
<u>12h30</u>	✓ Déjeuner

Yves BOUGET

Président de la FFVB



SOMMAIRE

ENVOI 1 – 15 MAI 2015

COLLEGE ELECTORAL – REPARTITION DES VOIX PAR DELEGATION	4
ORDRE DU JOUR	5
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2015 Paris/CNOSF	6-136
Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration	137-141
Projet Ambition Féminine Partagée	142-157
Rapport Moral 2014/2015 – Rapports d'activités 2014/2015	158-195
Rapport Moral	158-166
Rapport de la Commission Centrale Sportive	167-172
Rapport de la Commission Centrale d'Arbitrage	173
Rapport de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi	174-175
Rapport de la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux	176
Rapport du Conseil Supérieur DNACG	177
Rapport des Agents Sportifs	178
Rapport de la Commission Antidopage Fédérale 1 ^{ère} Instance	179
Rapport de la Commission Mixte FFVB/LNV	180-181
Rapport de la Commission Centrale de Discipline et d'Ethique	182
Rapport CCM – Rapport Coordination du Suivi Médical	183-192
Rapport de la Commission Centrale Beach Volley	193-195
Présentation des Comptes arrêtés au 31/12/2014 – Rapport du Commissaire aux Comptes - Approbation du Rapport Financier – Affectation du Résultat	196-238
Présentation des Comptes 2014	197-219
Rapport CAC	220-235
Rapport Financier	236-238
MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB	239-244
MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR	245-250

LIGUES	NOM DES DELEGUES PRESENTS	TITULAIRES (T) SUPPLEANTS (S) SUPPLÉANT VOTANT (SV)	LICENCES REGLEES AU 15/04/2015	VOIX AUTORISEES POUR L'AG DES 30 ET 31 MAI 2015		VOIX GSA AUTORISEES	
ALSACE	Patrick KURTZ	T	⊗	139	47	50	17
	Isabelle BROGLY	T	⊗		46		17
	André TROESCH	T	⊗		46		16
	Georges MEYER	S	⊗				
	Nelly KEIFLIN	S	⊗				
Jacques TARRACOR	S	⊗					
AQUITAINE	Monique DARDAUD	T	⊗	175	59	70	24
	Michel DINEAUX	T	⊗		58		23
	Dominique REY	SV	⊗		58		23
AUVERGNE	Jean-Charles SIMON	Non votant	⊗	0	0	0	0
BOURGOGNE	Thierry GUENEAU	T	⊗	73	25	38	13
	Séverine LESAVRE-PETRUZZI	T	⊗		24		13
	Bernard PLUSSET	T	⊗		24		12
BRETAGNE	David QUINTIN	T	⊗	266	89	97	33
	Viviane LE THOMAS	T	⊗		89		32
	Pierrick HAMON	T	⊗		88		32
CENTRE	Jean-Michel BARRE	T	⊗	89	30	35	12
	Delphine VIALA	SV	⊗		30		12
	Michel MARTIN-DOUYAT	SV	⊗		29		11
CHAMPAGNE-ARDENNE	Franck JOLY	T	⊗	31	31	15	15
CORSE	Non représentée			0	0	0	0
COTE D'AZUR	Gérald HENRY	T	⊗	178	60	61	21
	Jean-Michel ROULLIER	T	⊗		59		20
	Geneviève CABIAUX	T	⊗		59		20
FLANDRES	Didier DECONNINCK	T	⊗	216	72	84	28
	Pierre-Yves VANALDERWELT	T	⊗		72		28
	Jean Pierre COISNE	T	⊗		72		28
FRANCHE-COMTE	Non représentée au 30/04/2015			0	0	0	0
ILE DE FRANCE	Jean Louis LARZUL	T	⊗	537	179	184	62
	Philippe VENDRAMINI	T	⊗		179		61
	Sébastien GONCALVES-MARTINS	T	⊗		179		61
	Yves MOLINARIO	S	⊗				
	Stéphane JUAN	S	⊗				
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Linda ROYO	T	⊗	185	62	68	23
	Jean-Pierre MELJAC	T	⊗		62		23
	Brigitte GEILER	T	⊗		61		22
LIMOUSIN				0	0	0	0
LORRAINE	Albert CHARPENTIER	T	⊗	131	44	58	20
	Patrick REMY	T	⊗		44		19
	Jean-Marc QUESTE	T	⊗		43		19
MIDI-PYRENEES	Pascal ALLAMASSEY	T	⊗	116	39	47	16
	Guillaume BITON	T	⊗		39		16
	Bernard BELY	T	⊗		38		15
BASSE-NORMANDIE	Frédéric HOUSSIN	T	⊗	67	34	33	17
	Véronique LAMBERTZ	T	⊗		33		16
	François DESHAYES	T	⊗		24		10
HAUTE-NORMANDIE	Pierrick LE BALCH	T	⊗	71	24	30	10
	Maxime BERNARD	SV	⊗		23		10
	Françoise DE BERNON	T	⊗		86		32
PAYS DE LA LOIRE	Claude GANGLOFF	T	⊗	258	86	95	32
	Pierre LOREAU	T	⊗		86		31
	Jean Didier JAWORSKI	T	⊗		25		11
PICARDIE	Jean Jacques DEJONGHE	T	⊗	73	24	32	11
	Frédéric DUBOIS	SV	⊗		24		10
	Didier SAPIN	T	⊗		40		18
POITOU-CHARENTES	Marie-Christine LABORDE	T	⊗	80	40	36	18
	Alain ARIA	T	⊗		49		16
PROVENCE	Christine MOURADIAN	T	⊗	147	49	47	16
	Frédéric SIEGL	T	⊗		49		15
	Michelle AKILJIAN	T	⊗		84		32
RHONE-ALPES	Thierry PLACETTE	T	⊗	335	84	127	32
	Thierry BOUREL	T	⊗		84		32
	Jean Pierre VINOT	SV	⊗		83		31
TOTAL METROPOLE				3167	3167	1207	1207
GUADELOUPE	Non représentée au 30/04/2015			0	0	0	0
GUYANE	Non représentée au 30/04/2015			0	0	0	0
ILES DU NORD	Thierry STEPHEN	Non votant	EN COURS DE RENOUELEMENT	0	0	0	0
	Jean Luc LEZIN	Non votant	EN COURS DE RENOUELEMENT	0	0	0	0
MARTINIQUE	M. Manuel PETRICIEN	Non votant	⊗	0	0	0	0
MAYOTTE	Non représentée au 30/04/2015			0	0	0	0
NOUVELLE CALEDONIE	M. Jean-Pierre IWANE	Non votant	EN COURS DE RENOUELEMENT	0	0	0	0
	Olivia HOATAU	Non votante	EN COURS DE RENOUELEMENT		0		0
LA REUNION	Florence AVABY	T		67	67	21	21
ST-PIERRE ET MIQUELON	Non représentée au 30/04/2015			0	0	0	0
WALLIS ET FUTUNA	Non représentée au 30/04/2015			0	0	0	0
TOTAL DOM-TOM				67	67	21	21
TOTAL GENERAL				3234	3234	1228	1228

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

PERIGUEUX-BOULAZAC

Samedi 30 mai 2015

<p><u>Dès 14h00</u></p>	<p>✓ Accueil des Délégués - Emargement</p>
<p><u>A partir de 14h30</u></p>	<p>✓ Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB ✓ Accueil des personnalités – Discours protocolaires ✓ Rapport de la CSOEG (mandats, pouvoirs et quorum).</p> <p>Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Allocution du Président 2. Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2014 – PARIS CNOF (vote 1) 3. Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration 4. Présentation du Projet Ambition Féminine Partagée 5. Rapport Moral 2014/2015 (vote 2) – Rapports d'activités 2014/2015 6. Présentation des Comptes arrêtés au 31/12/2014 - Rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation du Rapport Financier (vote 3) Affectation du Résultat (vote 4) 7. Approbation des Montants des Droits et des Amendes - Tarifs saison 2015/2016 (vote 5) 8. Présentation et Approbation du Budget 2015 (vote 6)

Dimanche 31 mai 2015

<p><u>A partir de 9h00</u></p>	<p>✓ Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Modifications des Statuts de la FFVB (vote 7) 10. Modifications du Règlement Intérieur (vote 8) 11. Modifications des Règlements Généraux (vote 9) 12. Vœux (GSA) de modifications des règlements généraux (vote 10) 13. Questions diverses 14. Allocution de clôture par le Président de la FFVB
---------------------------------------	--

Yves BOUGET
Président de la FFVB



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2014 – PARIS/CNOSF

**Présentation par M. Christian CHEBASSIER,
Secrétaire Général**



75EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
PERIGUEUX BOULAZAC LES 30/31 MAI 2015



Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale de la FFVB
Samedi 4 octobre 2014
PARIS/CNOSF



EN ATTENTE D'APPROBATION

PRESENCES DURANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB SAMEDI 4 OCTOBRE 2014

LIGUES	NOM DES DELEGUES PRESENTS	TITULAIRES (T) SUPPEANTS (S) SUPPLEANT VOTANT (SV)	VOIX AUTORISEES POUR L'AG DU 04/10/2014		VOIX GSA AUTORISES	
ALSACE	Patrick KURTZ	T	133	45	46	16
	Isabelle BROGLY	T		44		15
	Georges MEYER	SV		44		15
	Nelly KEIFLIN	S				
	Jacques TARRACOR	S				
AQUITAINE	Yves LABROUSSE	T	168	56	63	21
	Michel DINEAUX	T		56		21
	Jacques MOREAU	SV		56		21
AUVERGNE	Délégation non représentée					
BOURGOGNE	Bernard PLISSET	T	67	23	31	11
	Thierry GUENEAU	T		22		10
	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	T		22		10
	Pierre-Etienne LESAVRE	S				
BRETAGNE	David QUINTIN	T	251	84	93	31
	Viviane LE THOMAS	T		84		31

	Pierrick HAMON	T		83		31
CENTRE	Jean-Claude RABOUIN	T	83	28	31	11
	Jean-Michel BARRE	T		28		10
	Delphine VIALA	SV		27		10
CHAMPAGNE-ARDENNE	Arnaud MILARD	SV	30	30	13	13
CORSE	Délégation non représentée					
COTE D'AZUR	Gérald HENRY	T	157	53	48	16
	Frédéric PASTORELLO	T		52		16
	Jean-Michel ROULLIER	T		52		16
FLANDRES	Didier DECONNINCK	T	211	71	73	25
	Pierre-Yves VANALDERWELT	T		70		24
	Sandra FERON	SV		70		24
FRANCHE-COMTE	Délégation non représentée					
ILE DE FRANCE	Jean-Louis LARZUL	T	520	130	177	45
	Philippe VENDRAMINI	T		130		44
	Sébastien GONÇALVES	T		130		44
	Yves MOLINARIO	T		130		44
	Sandrine DELAMARRE					
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Linda ROYO	T	167	56	60	20
	Jean-Pierre MELJAC	T		56		20
	Brigitte GEILER	T		55		20
LIMOUSIN	Délégation non représentée					

LORRAINE	Albert CHARPENTIER	T	129	43	54	18
	Jean-Marc QUESTE	T		43		18
	Patrick REMY	T		43		18
MIDI-PYRENEES	Pascal ALLAMASSEY	T	106	36	44	15
	Guillaume BITON	T		35		15
	Benjamin RAT	SV		35		14
BASSE-NORMANDIE	Nathalie VALLOGNES	T	31	31	13	13
HAUTE-NORMANDIE	François DESHAYES	T	36	18	15	8
	Bertrand LAURET	SV		18		7
	Pierrick LE BALC'H					
PAYS DE LA LOIRE	Françoise DE BERNON	T	250	84	94	32
	Claude GANGLOFF	T		83		31
	Pierre LOREAU	T		83		31
PICARDIE	Jean-Didier JAWORSKI	T	66	33	27	14
	Frédéric DUBOIS	SV		33		13
POITOU-CHARENTES	Didier SAPIN	T	105	35	45	15
	Françoise BRIZARD	T		35		15
	Michèle GIRAUD-BAHUET	SV		35		15
	Jean-Luc BAHUET	S				

PROVENCE	Alain ARIA	T	129	43	47	16
	Christine MOURADIAN	T		43		16
	Frédéric SIEGL	T		43		15
RHONE-ALPES	Véronique FRELAT	T	0	0	0	0
	Thierry PLACETTE	T				
	Bernard THIVILLIER	T				
GUADELOUPE	Délégation non représentée					
GUYANE	Cristophe DALPHRASE	T	Délégation présente – non votante			
	Francine AUGUSTIN	S				
ILES DU NORD	Délégation non représentée					
MARTINIQUAISE	Délégation non représentée					
MAYOTTE	Délégation non représentée					
NOUVELLE CALEDONIE	Délégation non représentée					
LA REUNION	Florence AVABY	T	54	54	20	20
	Frédéric CHAN TONG					
ST-PIERRE ET MIQUELON	Délégation non représentée					
WALLIS ET FUTUNA	Délégation non représentée					

SOCIETE DE VOTES ELECTRONIQUES – NUMEROS DE BOITIERS REMIS AUX DELEGATIONS.Ce numéro est apposé dans tous les votes détaillés

Numéro	Nom	Ligue
1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE
37	Bastien BARRAQUET	LIGUE BASSE-NORMANDIE
38	Pierrick LE BALC'H	LIGUE HAUTE-NORMANDIE
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE
54	Florence ABABY	LIGUE LA REUNION

AUTRES PRESENCES (NON REPRESENTANTS DES GSA)

Yves BOUGET	Président
Alain DE FABRY	Secrétaire Général
Estelle MORCANT-RIQUIER	Secrétaire Générale Adjointe
Christian CHEBASSIER	Trésorier Général
Nathalie HENAULT	Trésorière Générale Adjointe
	Responsable du Secteur Communication/Marketing/Évènementiel
Valérie DELOUTRE	Vice-Présidente, Chargée de Mission Outre-Mer
Jean-Paul ALORO	Vice-Président
François FOCARD	Vice-Président de la FFVB, Responsable du Secteur Technique et Haut-Niveau
Jean-Paul DUBIER	Vice-Président, Chargé du Secteur Développement et Vie Fédérale
	Trésorier Général Adjoint
Christian ALBE	Membre du Conseil d'Administration
Eric TANGUY	Membre du Conseil d'Administration
Aline GEMISE-FAREAU	Présidente du Conseil de Surveillance
Richard GOUX	Membre du Conseil de Surveillance
Alain GRIGUER	Membre du Conseil de Surveillance
Patricia MAZZOLA	Membre du Conseil de Surveillance
Virginie MOINEAU	Membre du Conseil de Surveillance
Claude ROCHE	Membre du Conseil de Surveillance
Georges GUILLET	Président de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
René CORNIC	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Claude DENGREVILLE	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Elisabeth ROSSI	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Serge CORVISIER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale (CSOEAG)
Rodolphe ADAM	Président de la Commission Centrale Sportive (présent l'après-midi)
Yanick CHALADAY	Président de la Commission Fédérale d'Appel
Karim KHEMIRI-LEVY	Président de la Commission Centrale Beach
Jean-François MOLEY	Président de la Commission Centrale des Educateurs/Emploi
Jacques LAGNIER	Président du Conseil Supérieur de la DNACG
Georges LOISNEL	Président de la Commission Centrale de Discipline et d'Éthique
Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux Comptes
Marine DOUSSAINT FONTAINE	Assistante de la Commissaire aux Comptes
Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO	Directeur Technique National
Benjamin FLORENTIN	Directeur de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France
Arnaud DAGORNE	Directeur Général
Sylvie PROUVÉ	Secrétaire de Direction
Anne LANDOIS-FAVRET	Chargée d'Accueil et Secrétariat
Christine SIDICINA	Chargée d'Accueil et Secrétariat
Paul-Antoine DUMOND	Juriste
Sylvie BERNIER	Responsable Comptable
Thierry BOLOMEY	Informaticien
Caroline THOMAS	Responsable de Communication et Promotion

SAMEDI 4 OCTOBRE 2014

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB à 10h05

Yves BOUGET (Président) donne la parole à M. Benjamin FLORENTIN, Directeur de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France

Benjamin FLORENTIN, Directeur de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France :

« Bonjour à toutes et à tous. Je suis le régional de l'étape, le Directeur Régional Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale d'Ile de France. Tout d'abord, je tenais à me réjouir des succès récents bien évidemment de l'Equipe de France Masculine de Volley-Ball. La très belle prestation de l'équipe aux Championnats du Monde constitue une montée en puissance très intéressante à 2 ans des Jeux de Rio. Vous savez que le Ministère soutient très fortement les Fédérations dans leurs efforts en matière de Haut-Niveau. Afin d'assurer la meilleure représentation de la France à ces Jeux Olympiques, tout doit être fait et construit pour que l'Equipe de France bénéficie, à 2 ans de l'échéance, des meilleures conditions de préparation. Elle doit bien évidemment continuer sur cette lancée. Je suis donc ravi d'assister à cette Assemblée Générale et au nom de l'Etat, j'adresse tous mes vœux de réussite à cette belle discipline. Elle fait partie, vous le savez bien, du patrimoine sportif français et j'espère pour elle toute l'exposition et tout l'engouement populaire qu'elle mérite. Je vous remercie ».

(Applaudissements)

Yves BOUGET (Président) demande au Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales (CSOEAG) de faire son rapport.

1. Rapport de la CSOEAG (discours intégral) – Georges GUILLET (Président de la CSOEAG)

« Bonjour à tous, Mesdames Messieurs,

Les textes réglementaires préparés par les commissions des statuts successives, adoptés par les Comités Directeurs antérieurs et votés en toute régularité par les AG nous ont amenés parfois, parce qu'ils n'étaient pas exhaustifs, à avoir quelques tolérances lorsque les interlocuteurs étaient de bonne foi. Ceci dans un esprit constructif afin de favoriser l'expression démocratique des représentants des GSA. L'article 11 des statuts, précise que dans le cas d'une assemblée générale convoquée à la suite d'une AG qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, l'attribution du nombre de voix aux GSA est identique à celle effectuée lors de l'AG initiale. Dans ce même article, il est également spécifié que sont seulement prises en compte les voix des GSA à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent. Cette obligation en lien avec tout type d'AG qu'elle soit reportée, faute de quorum, ou pas, est en contradiction avec ce qui est écrit pour l'attribution des voix lorsqu'il s'agit d'une AG reportée pour faute de quorum.

La CSOEAG a décidé de prendre en compte cette obligation concernant les GSA à jour administrativement et financièrement telle qu'elle est précisée à l'art 11 des statuts à l'avant dernier alinéa de la page 9.

Nous avons attribué le même nombre de voix potentielles duquel nous avons soustrait les voix pour les GSA en dette.

Seules les Ligues qui ont respecté strictement l'article 9 du Règlement Intérieur (élections des délégués en AG, envoi de la liste des délégués élus à j+15 en lettre recommandée et avec un extrait de PV d'AG) ; seules ces Ligues peuvent voter.

La présente Assemblée Générale n'ayant pas de quorum obligatoire, les décisions sont prises à la majorité des voix ou aux 2/3 des voix et des GSA pour les questions d'ordre extraordinaire. Pour la présente Assemblée Générale, il y a 2693 voix en séance et 995 GSA représentés.

Georges GUILLET
Président CSOEAG

Interventions

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) intervient sur l'Article 11 des statuts, notamment sur l'application du barème, les voix appliquées auraient dû être celles du 16 février 2014.

Yves BOUGET (Président) souhaite connaître la position de la CSOEAG.

Georges GUILLET (Président de la CSOEAG) indique que la CSOEAG maintient sa position.
« Sont seulement prises en compte les voix des groupements sportifs à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème ».

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Yves BOUGET (Président) soumet aux voix le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Martigues les 8 et 9 juin 2013.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) rappelle le processus des votes sur les boitiers, puis il présente la Société UBIQUS en charge des votes.

2. PROCES VERBAL DE LA 73EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB MARTIGUES LES 8 ET 9 JUIN 2013 :

VOTE 1 : RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE L'AG DES 8 ET 9 JUIN 2013 MARTIGUES

POUR : 2 147 (80,71%)

CONTRE : 422 (15,86%)

ABSTENTIONS : 91 (3,42%)

Soit un total : 2 660 voix

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 1 : RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES 8 ET 9 JUIN 2013 MARTIGUES

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre					
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre					
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour										
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour			Total :	422						
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour										
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour										
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour										
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour										
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour										
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour										
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour										
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour										
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour										
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour										
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										

Total :	2147
----------------	-------------

Puis la parole est donnée à **Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du Conseil de Surveillance)**.

Discours d'allocution - Aline GEMISE-FAREAU (Discours additif)

« Depuis l'assemblée générale de Pleumeur-Bodou, le Conseil de Surveillance a été particulièrement sollicité par les différents acteurs du Volley-Ball lui demandant d'intervenir sur tel ou tel point notamment sur des décisions prises par l'exécutif ou sur des interprétations de textes règlementaires. Cependant les textes actuels confèrent au Conseil de Surveillance un rôle très restrictif et ses moyens de contrôle et de surveillance sont limités à des constats ou recommandations formulées au travers ses Procès-Verbaux, ou les interventions de sa présidente aux réunions de Conseil d'administration.

C'est dans ce contexte quelque peu compliqué que le Conseil de Surveillance a poursuivi sa mission durant ces 6 derniers mois. Nous nous félicitons que le Président nous ait honorés de sa présence lors d'une de nos réunions.

Le contrôle de la gestion de la Fédération se poursuit avec la même régularité grâce à la production et à l'examen de différents tableaux de bord et dossiers (social, financier, DTN...) fournis par les services fédéraux.

Les échanges téléphoniques et informatiques entre les membres du Conseil permettent que les prises de position, votes et courriers soient le résultat d'un véritable travail de concertation collégial dont je ne suis que la porte-parole. J'en profite pour remercier les conseillers pour leur disponibilité à réagir à l'actualité fédérale et pour leur investissement au sein du Conseil.

Une mission d'audit de l'IFVB et du CNVB et des Pôles Beach volley a été lancée. Les analyses de ce gros travail restent à finaliser, le manque de moyens en secrétariat alloué au Conseil n'a pas permis sa restitution avant cette assemblée générale.

Mais ces points positifs liés à notre mission et à notre place dans la gouvernance de la fédération ne sauraient nous faire passer sous silence un certain nombre de remarques que nous avons notées dans nos procès-verbaux.

Parmi celles-ci, nous croyons bon de souligner :

- La divergence sur l'interprétation des textes sur la gouvernance de la fédération entre le Conseil de Surveillance et l'exécutif suite au vote de défiance prononcé lors de l'Assemblée Générale de Pleumeur-Bodou.
- La profonde réserve du Conseil sur le choix de la nouvelle date d'AG résultant de la conciliation du CNOSF. Date tardive qui interfère avec le démarrage d'une nouvelle saison sportive occasionnant des **prises de décisions de commissions ou du CA non validées par une AG fédérale**.
- Les remarques formulées sur le fonctionnement de diverses commissions dont en particulier la commission de surveillance des opérations électorales et la commission des statuts et règlements qui n'ont pas produit de PV dans une période où l'application des règlements se doit d'être particulièrement rigoureuse.
- L'inquiétude que nous avons sur le budget fédéral eu égard à la **diminution** des produits et des subventions et à l'**augmentation des charges**, aux coûts liés aux différentes organisations.
- Les effets non perceptibles du projet zénith et des aides à projets sur l'augmentation du nombre de licenciés.

Nous ne saurions conclure ce rapport additionnel sans associer le Conseil de Surveillance au Conseil d'administration de la fédération pour adresser de vives félicitations aux équipes qui ont représenté la France durant ces derniers mois avec une mention particulière pour l'équipe de France masculine pour son brillant résultat aux championnats du monde en souhaitant que cette réussite rejaille sur l'ensemble du Volley-Ball français.

Aline GEMISE-FAREAU

Présidente du Conseil de Surveillance

3. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (période du 6 juin 2013 au 31 12 2013)

« Voilà tout juste un an que la nouvelle gouvernance de la fédération a été mise en place et que vous nous avez élus à cette nouvelle instance qu'est le Conseil de Surveillance.

Indépendant de l'exécutif le Conseil de Surveillance n'en est pas moins partie prenante du devenir du Volley-Ball français.

C'est avec un esprit constructif que nos travaux se sont déroulés pendant les 7 mois qui nous séparent de la dernière assemblée générale

Ce second rapport, à l'instar de celui qui vous a été présenté à l'AG de juin, couvre une période réduite ce qui ne nous a pas permis de développer la totalité de notre champs d'intervention.

Après une phase d'adaptation qui a nécessité des ajustements, les relations avec le Conseil d'Administration semblent se normaliser et des échanges réguliers ont permis d'avancer dans notre mission. Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire Général à chacune de nos réunions et nous espérons que les autres membres de l'exécutif et le DTN répondront à nos invitations.

Nous nous sommes structurés pour remplir notre mission. Une étape importante a été réalisée au travers de la rédaction d'un règlement général qui précise de façon plus détaillée les champs d'intervention du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de notre mission de contrôle, nous avons défini différents secteurs sur lesquels nous avons porté notre attention qui devraient normalement couvrir la globalité de notre mission et nous permettre d'avoir une démarche à la fois critique et de conseil.

Dès le mois de septembre différents groupes de travail ont été constitués dont les membres ont pu rencontrer, à l'occasion de réunions restreintes, différents responsables fédéraux élus, salariés ou membres de la DTN. Nous nous sommes réunis 3 fois de façon plénière depuis la dernière assemblée générale pour mener à bien des réflexions et analyser les dossiers suivants :

SUIVI FINANCIER ET SOCIAL :

Sans interférer sur le rôle de la CCF le conseil de surveillance a réclamé mais également participé à la mise en place de tableaux de bord qui permettent un réel suivi d'activité. Il a maintenant communication des documents financiers qu'il a souhaité obtenir.

Le suivi des 4 secteurs analytiques du budget (fonctionnement fédéral, DTN, sportive et organisation, communication, marketing) qui n'est pas encore opérationnel sera un outil important pour le conseil de surveillance.

Une rencontre avec le Trésorier, la veille de chaque réunion du Conseil, complète l'information. Il est convenu qu'il participe également deux fois par an aux débats du Conseil lors de ses réunions plénières.

Les documents en notre possession au moment de la rédaction de ce rapport laissent espérer un excédent et le Conseil s'en félicite. Cependant la date de l'Assemblée Générale étant très proche de l'arrêté des comptes, nous précisons que nous n'avons pas eu la possibilité d'analyser les résultats définitifs de l'année.

Aussi, nous porterons une attention soutenue aux résultats du 1^{er} trimestre 2014, en particulier au niveau des charges et produits portant sur la période 2013, ayant fait l'objet (ou non) de provisions.

PROJET FEDERAL : axe important que le Conseil de Surveillance a décidé de suivre particulièrement dans sa mise en œuvre. Le projet fédéral dans son ensemble ayant été publié très récemment, il fera l'objet d'un suivi particulier dans les prochains mois.

Notre observation s'est uniquement portée sur le projet zénith et plusieurs rencontres ont été organisées avec la DTN ...

Compte tenu du délai de mise en œuvre de ce projet, aucun constat ne peut en être réellement tiré. La difficulté pour le suivi de ce pan du projet fédéral est que ce secteur est en construction et que nous manquons encore de repères.

Pour la partie suivi financier du projet des documents ont bien été produits mais incomplets compte tenu des différentes évolutions et dans l'attente de la signature de la Convention d'Objectif 2014 avec le Ministère aucun budget ne nous a été communiqué.

Le Conseil de Surveillance cependant, marque son inquiétude sur le tassement des licences au 31 décembre. A ce sujet un groupe de travail sur l'évolution des licences a été constitué.

SUIVI DU HAUT NIVEAU : ce sujet qui n'était pas prioritaire pour le Conseil de Surveillance est apparu plus sensible compte tenu des objectifs et des orientations affichées par le Conseil d'Administration et la DTN.

Le projet d'une maison du Volley-Ball et le regroupement des Equipes de France peut peut-être avoir du sens mais vu sa connaissance actuelle du projet, le Conseil de Surveillance s'inquiète des conséquences sportives, financières et sociales de sa mise en œuvre. A cet effet le Conseil de Surveillance vient de créer un groupe de travail chargé de procéder à une analyse du CNVB et de l'IFVB, pôles Beach volley inclus. Les axes de travail sont, comme on le voit, particulièrement nombreux et d'autres chantiers nous attendent. Mais nous ne saurions négliger, comme les statuts le précisent, de mener dans les mois qui viennent des actions permettant de favoriser le dialogue entre les acteurs du volley-ball afin que les réformes importantes entreprises par la FFVB se déroulent dans un climat de confiance ».

Aline GEMISE-FAREAU

Présidente du Conseil de Surveillance

Intervention :

Jacques MOREAU (Aquitaine) souhaite savoir s'il y a d'autres procédures en cours autres que le CNOSF.

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du CS) : indique « en attente du délibéré ».

Yves BOUGET (Président) donne lecture de l'Additif au Rapport Moral.

4. ADDITIF AU RAPPORT MORAL :

Mesdames, Messieurs,

Pour réussir, je ne connais qu'une seule méthode : le travail, le travail encore et toujours.

Je pense qu'il est crucial que cette équipe présente ce jour devant vous et élue par l'ensemble de nos clubs pour une olympiade puisse continuer à développer son projet.

Le temps n'est plus aujourd'hui aux digressions, ambitions individuelles, querelles et entreprises de dénigrement.

Un travail considérable a été effectué pour que Notre Assemblée Générale soit exemplaire, apaisée, digne et afin que tous ensemble nous réussissions ce qui n'a pas été fait depuis très longtemps :

L'UNITÉ du VOLLEY FRANÇAIS

Mais notre futur est aussi source d'unité. Il possède un potentiel et des perspectives formidables pour l'expression de notre sport. Ce potentiel réside bien évidemment dans nos forces de 2014 qui sont les atouts de demain.

I – Notre identité :

Aujourd'hui, nous sommes :

- un sport olympique avec une pratique mixte et paritaire en nombre de licenciés.
- le deuxième sport scolaire et le premier sport universitaire dont les pratiquants d'hier sont les décideurs d'aujourd'hui tant au sein des entreprises que des collectivités territoriales.
- à l'heure où la société est en recherche « de valeurs », nous sommes un sport sain, sans violence, avec une intégrité réelle des résultats sportifs.
- nous sommes un sport avec des pratiques multiples tout au long de l'année qui permettent d'envisager avec sérénité une véritable couverture télévisuelle.

Comme vous avez d'ailleurs pu le constater, Be In sports, à travers la Ligue Mondiale et les Championnats du Monde, a concrétisé le contrat de 4 ans qui nous lie.

II – Le Bilan Sportif :

- une Équipe de France Masculine avec un entraîneur emblématique à sa tête, reconnu par toutes et par tous à travers le monde.

- une Équipe de France qui termine 4^{ème} des championnats du monde, ce qui nous réjouit tous après avoir fait l'admiration de l'ensemble des dirigeants de la planète volley pour la novation du jeu proposé et le formidable état d'esprit qui l'a animée.

Je rappelle que cette Equipe de France a terminé première de la poule de 6 puis première de la poule de 8 (devant le futur champion du Monde) puis première de la poule de 3.

Etre dans le dernier carré est une performance historique, c'est la deuxième fois seulement après l'épopée de 2002 et ce après avoir battu successivement 6 équipes placées devant nous au ranking mondial.

Je salue l'humilité, la rigueur, l'envie de vaincre ensemble mis en exergue par Laurent Tillie dont j'aurais aimé qu'il soit remercié aujourd'hui par notre assemblée.

Je salue également le staff qui a travaillé sans relâche depuis début mai pour obtenir une finale de ligue mondiale avec 10 victoires sur 12 matchs puis 10 sur 13 matchs au championnat du Monde.

Une grande partie de cette équipe a vécu des victoires en catégorie jeunes en 2007 et 2008, preuve de l'importance de la formation initiale, gageons qu'avec cette expérience acquise lors de cette saison historique, elle saura grandir et être compétitive en 2015 pour les championnats d'Europe et être au rendez-vous de Rio pour les JO.

- mais l'été 2014 a été riche aussi des performances de nos autres équipes masculines :

 médaille de bronze aux Championnats d'Europe de nos juniors masculins (-20 ans).

 médaille de bronze de nos jeunes de – 21 ans et en – 17 ans aux Championnats du Monde de Beach.

- le secteur féminin lui a été plus à la peine mais l'Equipe de France a réussi la performance de se qualifier pour les barrages des Championnats d'Europe après une magnifique performance en Israël, alors que tout le monde la voyait déjà éliminée. Je souligne que cette Équipe de France Féminine comprend plusieurs joueuses n'ayant pratiquement pas joué lors de la saison en clubs. Il y a là une vraie piste de réflexion si nous voulons faire progresser le secteur féminin.

Préparer l'avenir de nos Equipes de France, vitrine de notre volley national, est une de mes priorités depuis mon élection et je sais qu'elle est aussi la vôtre. C'est pourquoi la convention négociée avec la LNV prévoyait de manière progressive, et ce jusqu'en 2017, la présence d'un nombre minimum de joueuses et joueurs français sur le terrain et non pas seulement dans l'effectif.

Je regrette que la LNV après avoir voté à l'unanimité ce dispositif ait ajourné son application sous un prétexte fallacieux dû à l'environnement sportif (contentieux en cours dans le Basket pro).

- une médiatisation 2013/2014 sans précédent grâce à l'apport d'une nouvelle agence de presse mais aussi grâce à la disponibilité des joueuses et joueurs des Équipes de France. Je pense que vous avez tous constaté l'immense impact TV, presse et radios lors de ce championnat du monde. Je vous ai joint les éléments de communication en annexe.

- 2014 une nouvelle année, un même cap avec la LNV.

Il est fixé par la convention FFVB/LNV 2014-2017 dont la conclusion constitue le socle de notre projet commun avec le volley professionnel : le volley ne peut se permettre une autre voie.

Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les acteurs économiques, les décideurs du sport français qui en font le constat au regard de la concurrence économique et des choix des médias en terme d'exposition ou les familles en terme de pratique pour les enfants.

Un des axes forts de cette nouvelle coopération, c'est l'objectif « RIOKYO » afin que nos équipes nationales soient au rendez-vous aux Jeux Olympiques dès 2016 à Rio mais aussi en 2020 à Tokyo. La préparation et l'émergence des talents débutent déjà, aussi la convention conduit à permettre à nos jeunes de jouer et se former au haut niveau par leur intégration rapide dans les effectifs pros.

La génération talentueuse des Toniutti, N'Gapeth et consorts dont la préformation a été assurée par nos pôles espoirs et pôles France doit être suivie par d'autres afin d'atteindre l'excellence.

Le Ministre Monsieur Braillard, lors de sa visite à Katowice lors des championnats du monde à qui a été présenté notre projet politique a déclaré :

« Le Ministre valide avec enthousiasme l'intégralité du projet RIOKYO ainsi que ses composantes structurelles. Il attend du Volley Français une véritable unité à travers ce projet fédérateur ».

Comme vous pouvez le constater à travers ces exemples qui sont loin d'être exhaustifs, nos forces 2014 sont certaines et nous donnent le devoir d'espérer et d'essayer ensemble.

III – Les sources de progrès :

Il reste cependant de nombreux points faibles à améliorer ensemble :

- 1- Œuvrer ensemble sur les projets et valoriser notre richesse territoriale : 250 clubs labélisés, des centaines de tournois de beach, des compétitions jeunes majeures que sont les volleyades et mini volleyades.
- 2- Soutenir bien davantage les initiatives locales avec le monde scolaire.
- 3- Favoriser le beach comme vecteur de croissance avec des sites à développer (salles semi-couvertes, terrains de plage, bases de loisirs ou stages de beach).
- 4- Accentuer la détection et la formation dans la pratique féminine afin d'arriver vite et fort aux places d'honneur en senior.
- 5- Développer les licences événementielles car elles sont une autre forme de pratique. Arrêter la gratuité et se servir de cet outil pour « approcher » les fédérations affinitaires.
- 6- Créer du lien avec les affinitaires tout en réaffirmant nos valeurs auprès des pratiquants extérieurs à la FFVB, nous sommes 300 000 pratiquants.
- 7- Inculquer davantage la culture du haut niveau d'abord parce que c'est le sommet de la pyramide d'un sport mais aussi pour obtenir des participations régulières aux grandes compétitions et y obtenir des résultats significatifs.
- 8- Créer et reconstituer le réseau pour que notre volley soit présent partout où cela est nécessaire et utile : FIVB, CEV, Assemblée Nationale, Sénat, Ministère, CNOSF, CNDS, administrations et instances dédiées (CSA, AFLD, ARJEL ...).

Bien évidemment, ces actions ne sont pas à dissocier mais sont complémentaires et participeront à nous redonner toute notre place.

Ces items permettront d'établir ensemble j'en suis sûr « des contrats d'objectifs ou des conventions d'accompagnement », le contenu prenant le pas sur le titre.

L'AG d'aujourd'hui est une étape décisive pour construire ensemble les futurs succès de tous les aspects différenciés de notre sport. Elle peut permettre de continuer et achever la rénovation entreprise tout comme elle peut nous ramener aux heures sombres que notre Fédération a connues.

IV – Nos Finances :

1/ En 2013 -2014 :

Bien sûr, tout cela ne peut exister qu'avec des moyens. Après des années très dures où nous avons flirté avec la mise sous tutelle, nous ne devons plus jamais revivre ces périodes sombres.

Aujourd'hui, nos finances sont saines.

Je rappelle qu'une Fédération forte, c'est une Fédération dont les fonds associatifs représentent au moins 25% de son budget. Il nous reste encore du chemin à parcourir.

Au quotidien, sous l'autorité du Trésorier Général et le contrôle du Directeur Général, nous devons faire montre d'une grande rigueur et de prudence.

La gestion de la Fédération nécessite de s'appuyer sur des compétences fortes. Pour cela, nous avons :

- recruté et mis en place une Direction salariée et renforcé le service comptable.
- installé de nouveaux juristes au service des clubs, de la DNACG et de la Fédération.
- nous sommes en cours de recrutement d'un responsable commercial et d'un responsable événementiel, car ce sont deux domaines stratégiques pour notre développement.

Les autres services sont encore à professionnaliser dans la méthode et les modalités d'exécution.

La structuration humaine est désormais achevée.

Concernant les recettes, nous avons amorcé la diversification des revenus avec la création d'une boutique fédérale « on line » et proposé pour la première fois des paris sportifs qui s'avèrent un vrai succès sur les matchs de l'Equipe de France et la Coupe de France.

A titre d'exemple, il y a eu 130 000 € de mises sur le TQCM et 250 000 € sur la Ligue Mondiale.

Notre devoir est désormais de trouver de nouvelles ressources pour 2014/2015 afin de limiter les contributions de nos adhérents.

Notre budget est fondé sur des équilibres fragiles mais face à des enjeux de structuration, au soutien nécessaire du haut niveau et à l'accompagnement territorial ainsi que la modernisation urgente de l'informatique fédérale, il nous faudra investir.

Une des voies existantes consisterait à augmenter notre « surface » de licenciés événementiels durant la haute saison et de les fidéliser par une multitude d'actions en milieu scolaire.

Nous sommes toutes et tous dans un contexte difficile de désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales qui diminuent nos ressources. L'onde de choc n'est pas terminée.

Il faut que nous ayons conscience, que dans le même temps, des opportunités se font jour dans le cadre d'une évolution profonde de la relation contractuelle liant l'Etat et la Fédération comme celles des collectivités locales avec vos groupements sportifs.

Les opportunités, ce sont des aides ciblées sur l'emploi, l'accès favorisé des femmes à la pratique, les animations auprès des jeunes et plus particulièrement ceux en difficultés, le sport facteur de santé publique, le développement durable, l'obtention de normes ISO, l'accueil de grands événements avec une logique de résultats et de performances par rapport aux objectifs partagés.

Cela s'inscrit dans l'orientation du fonctionnement des pouvoirs publics : se concentrer sur l'essentiel et contribuer à réduire la dépense publique.

A titre d'exemple, la Région Ile de France nous demande quels sont nos événements nationaux et internationaux entre 2015 et 2017.

Le volley est attractif, il peut servir les intérêts du politique et alors ?

Ayons conscience de cet enjeu et retournons ce besoin à notre avantage pour nous montrer, nous développer.

2/ en 2015

Au plan financier, le budget 2014 n'a entraîné aucune augmentation puisqu'il n'a pas été adopté ; ce sont donc les montants en vigueur en 2013 qui s'appliquent en 2014/2015.

Dans le contexte économique incertain que nous connaissons tous, **je suis prêt à proposer un gel des tarifs de licence et des engagements Fédéraux pour 2015/2016 à périmètre constant** et ce malgré des décisions qui s'imposent à nous en provenance de nos instances de tutelle – Ministère des Sports, FIVB et CEV- :

- Le Ministère des Sports :

Notre Convention d'objectifs est, je le rappelle, en baisse continue depuis 5 ans ; la subvention de l'Etat est passée de 1,8 à 1,07 entre 2010 et 2014.

Le plan d'économie de 50 milliards présenté par le Premier Ministre en avril dernier comprend une baisse des crédits affectés aux subventions sportives et donc des missions exercées par notre Fédération en tant que service public.

Or, nous avons au titre de la politique du haut niveau, de la formation, de la mise en place du nouveau PES et des autres activités que l'Etat nous demande d'assumer (féminisation, accueil de nouveaux publics, sport santé, lutte contre les discriminations...) une dépense fédérale incompressible.

Si demain, notre subvention diminue encore sensiblement, ce qui est à craindre malheureusement, nous devons garder la possibilité de financer par nous-mêmes ces activités et nos projets structurants (projet féminin, aides aux Pôles Espoirs, projet olympique...) et l'appel au fonds associatif ne pourra s'effectuer chaque année sous réserve de ne plus avoir de marge de manœuvre.

- Les décisions de la FIVB et de la CEV :

L'attribution tardive de compétitions internationales sur notre sol peut avoir un impact direct sur notre budget : cette année, nous avons hérité en janvier de l'accueil du TQCE féminin disputé à Moulins en mai dernier ; le résultat final est à l'équilibre grâce un engagement de la Fédération de plusieurs dizaines de milliers d'euro sans aucun frais somptuaire, je vous le garantis.

De même, le TQCM organisé après le nouvel an 2014 durant les vacances scolaires nous a certes permis de nous qualifier pour la Pologne ; mais cet évènement rassemblant 4 nations selon les standards

définis par la CEV, reçu début octobre 2013, avec 60 jours seulement de préparation, a eu un coût important ; or, la billetterie ou les subventions obtenues ne couvrent pas l'ensemble de ces frais d'organisation. Et vous savez comme moi que le CNDS n'a plus vocation à accompagner ce type de manifestations pour se consacrer à la pratique du sport par de nouveaux publics et l'aide aux manifestations exceptionnelles (Championnat du monde ou d'Europe). Reste cependant qu'il a marqué le début de notre collaboration média avec le groupe Be Insports.

Quels engagements en 2015 ?

Nous savons déjà que nous avons « hérité » par tirage au sort de l'organisation sur notre territoire d'un TQCE cadets en janvier 2015 pour lequel nous avons lancé en septembre auprès de vous, un appel à candidatures.

Nous avons le match barrage de notre équipe féminine séniors contre la Slovénie et nous ferons tout pour choisir un organisateur local qui soit à même de financer lui-même cet événement capital pour disputer le 5^{ème} championnat d'Europe consécutif.

Et en 2016 ?

Si nous obtenons l'accueil d'un TQO dans l'hypothèse où l'Equipe de France ne serait pas encore qualifiée, devons-nous refuser ce tournoi ?

Refuser au motif que nous ne pourrions investir au nom du volley français afin de renforcer nos chances d'être à RIO, qui est pour beaucoup de nos interlocuteurs la preuve de notre dynamisme, de notre compétitivité et un élément clef pour l'acquisition de nouvelles ressources ?

Et je n'évoque pas en détail le rêve, le souhait de la FIVB et d'élus politiques Français que notre pays retrouve un événement majeur de Beach international, à l'instar de BERLIN qui offre un Grand Slam en Allemagne depuis de nombreuses années.

Oui, je peux en témoigner, nos instances internationales ont un profond respect pour le volley français, ce qu'il représente mais elles attendent aussi avec impatience qu'il s'implique dans des événements internationaux.

V- Une ambition internationale volontariste et structurante :

Le projet adopté à l'unanimité en avril 2014 par le Conseil d'administration de la FFVB de se porter candidat à l'organisation en France de l'Euro 2019 féminin ne sera soutenu par les autres fédérations que si nous démontrons, avant le choix du pays par la CEV, notre capacité et notre excellence d'accueil lors de compétitions disputées dans un futur proche sur notre territoire !

Après des championnats européens ou mondiaux d'équitation, de rugby féminin, de badminton, d'escrime, de tennis de table organisés en France depuis 3 ans, la liste des prochaines compétitions concerne :

- Le Basket : EURO 2015 masculin
- L'Aviron : Championnat du Monde 2015
- Le Cyclisme : Championnat du Monde sur piste en Février 2015
- Le Football avec l'Euro 2016
- Le Handball avec le Championnat du Monde masculin en 2017
- Le Hockey sur glace : Championnat du Monde Hommes en 2017
- La Lutte en 2017 avec l'accueil du Championnat du Monde
- Le Golf avec la Ryder 2018

Cette liste concerne de nombreux sports, dont nos concurrents directs pour la prise de licences dans nos clubs.

Et Nous ?

VI- Procédures, statuts et règlements : l'indispensable réforme

Il faut moderniser notre outil administratif et réglementaire par :

L'allégement de nos textes ; un seul mot d'ordre, la simplification, qui pourrait conduire par exemple avec la licence directe, à des listes électorales à jour de façon instantanée en un seul clic, grâce à des cotisations vérifiables en temps réel. Cela pourrait se traduire aussi par l'archivage des documents des clubs sur le serveur fédéral.

Cette réforme devrait débiter aujourd'hui par les statuts de notre Fédération et notre règlement intérieur qui dépassent les 67 pages contre 29 au Basket ou 41 au Football, fédérations sportives qui ont entre 5 et 20 fois plus de licenciés. De plus, pouvons-nous laisser perdurer des contradictions entre statuts et règlement intérieur qui ouvrent la porte à toutes les interprétations ?

Par ailleurs, conscient que les régions revendiquent une participation active aux décisions les concernant, je proposerai une grande réforme pour 2015/2016 : l'actuel Conseil National des Ligues (CNL) deviendrait une Commission Exécutive émanation du collège des Présidents de Ligue et une délégation des Présidents de CD.

Pour quelle compétence principale ? Pour quelle attribution statutaire ?

Cette commission serait décisionnaire (un budget et un Règlement Général) sur les sujets concernant le développement, les aides aux projets, les mutualisations régionales, le partage des expériences locales, les relations et interactions entre la Fédération et les Ligues. Il s'agit ainsi des sujets liés au sportif et aux conditions de participation à nos épreuves. Les dirigeants régionaux que vous êtes seront alors pleinement associés aux réflexions préparant les réformes ultérieures et maîtres du développement.

Notre sport doit être en mesure d'adapter ses règlements, ses textes aussi vite que l'environnement sportif, administratif, financier, l'exige à l'instar que ce que font les autres sports.

Un calendrier précis et respecté serait élaboré au début de chaque saison pour que le Conseil d'Administration présente (pour avis conforme) les modifications envisagées pour l'année suivante ou la saison N +2.

Il n'est en effet plus acceptable - sauf urgence imposée par la loi ou nos instances- de toiletter nos règlements mi-juillet en Conseil d'Administration comme cela est possible et prévu par nos textes actuels !

Voilà ce que je vous propose en complément de la modification d'adoption de nos Règlements Généraux.

La mise en place du paiement direct des licences est une réussite et un pas majeur dans notre modernisation.

L'informatisation de la prise de licences et de l'affiliation des clubs constitue la première pierre des services améliorés aux clubs ; d'autres fonctionnalités sont déjà conçues et vont être mises en œuvre en 2015 au sujet des engagements, des feuilles de match électroniques, de la prise de licence.

VII - DONNER UN NOUVEL ELAN au développement et aux succès du Volley-Ball français

Notre volley a des vertus formidables, un écho favorable dans de nombreuses collectivités locales même si aucun club n'existe, une empathie liée aux valeurs de collectif, d'esthétisme, de technicité qui y sont associées, comme cela a été démontré lors des manifestations sportives à destination des jeunes, les Volleyades, les Mini Volleyades et les Beach Volleyades magnifiquement organisées respectivement cette année en Côte d'Armor (St Briec), dans le Tarn (Albi) et en Côte d'Or (Dijon).

Cependant, nous devons avoir les armes pour exister, progresser et surtout aider les efforts que vous fournissez tous au quotidien dans vos clubs et pour vos clubs.

L'organisation permanente de la Fédération est presque achevée.

Notre sport n'a pas ou manque de relais, de réseau ; il se met en place, notamment par un rapprochement avec l'association des anciens internationaux dont beaucoup occupent un rôle dans le monde économique qui doit nous apporter davantage de ressources propres.

Notre sport n'a ou n'aurait pas la culture de la « gagne » si nous écoutons nos interlocuteurs du haut niveau (Ministère, INSEP, CNOSF, partenaires économiques, médias ...) ; il convient de répondre tout d'abord que notre discipline est la seule parmi les sports collectifs français à avoir autant de clubs professionnels ayant gagné la Champions League depuis 15 ans (Paris Volley, Tours en H et Cannes en F) ; ce bilan est complété par la superbe victoire du Paris Volley en Coupe d'Europe en mars dernier.

Ensuite, il faut préciser que la pratique de notre discipline est davantage mondialisée et donc l'objet d'une extrême concurrence en Beach comme en indoor.

Je tiens aussi à souligner que le parcours exceptionnel de l'Equipe de France en Pologne auquel je rajouterai les 30 matchs officiels disputés cette année, constituent la victoire de tout le volley par l'addition des compétences :

- détection en club,
- formation en pôle,
- acquisition du haut niveau en club pro,
- Optimisation au niveau international par la mise en place de staff à haute valeur ajoutée ayant l'expérience des joutes internationales.

Plus largement, le bel été des Equipes de France augure d'un changement profond de notre comportement collectif en compétition : se qualifier à tous les grands tournois internationaux est un préalable, mais ensuite c'est être au meilleur niveau pour obtenir des performances significatives et reconnues.

Le projet féminin nommé « Ambition féminine partagée » entre dans cette optique et se construit actuellement après échanges de tous les acteurs de ce secteur (DTN, clubs pros, entraîneurs, cadres techniques, pouvoirs publics...) en juin dernier.

On ne peut parler d'unifier le volley sans tout d'abord rendre un vibrant hommage à tous les bénévoles qui dans les clubs, les Comités Départementaux, les ligues donnent de leur temps, leur énergie pour que notre volley vive au quotidien.

Je n'oublie pas non plus les membres de toutes nos commissions ainsi que les Dirigeants dont le travail considérable est un appui formidable et inestimable à notre fonctionnement dans des conditions souvent difficiles.

Ils sont la force essentielle et la clé de voute de la réussite de notre sport.

Il convient donc dans ces moments importants de savoir faire taire les conflits personnels afin de privilégier l'intérêt collectif. L'avenir de notre discipline, de notre Fédération, de ses ligues, comités et clubs doivent primer sur tout autre intérêt.

Je puis parfois me montrer fort peu civil, je le regrette mais est-ce bien là l'essentiel de notre mandat de Dirigeant Fédéral ?

J'ai été élu pour faire fonctionner un ensemble les personnes qui animent notre Fédération (élus et salariés) dans l'intérêt général.

Le travail de rénovation est en marche et commence à porter ses fruits, ne cassons pas la dynamique que nous avons créée et continuons à travailler pour réussir cette migration.

C'est le sens et l'essence de mon mandat depuis que nous œuvrons ensemble.

Rapport Moral 2013 – Rapports d'activités 2013

« Mesdames, Messieurs les délégués, je vous prie de trouver ci-dessous communication du rapport moral 2013.

Ce rapport moral s'inscrit bien évidemment dans la droite ligne de la délégation ministérielle dont nous sommes dépositaires afin de gérer au mieux celle-ci dans l'intérêt général de notre sport.

Cela veut dire en l'espèce que nous avons, dans le cadre de cette délégation, le devoir de développer des actions visant à faire en sorte que le Volley connaisse un réel développement quantitatif et permette l'avènement d'un Volley de Haut-Niveau représentatif pour notre nation.

Bien évidemment et vous le comprenez fort bien, ce Rapport Moral est dans la continuité du mandat électoral que nous avons reçu le 12 janvier 2013, qui est lui-même la résultante de notre programme de campagne.

Dans ce cadre, nous nous sommes donnés pour mission par nos actions :

- 1- de restructurer le Volley Français,
- 2- de lui redonner une nouvelle visibilité,
- 3- le mettre sur « la route de Rio » à travers un Parcours d'Excellence Sportive renouvelé, véritable acte fondateur du Haut-Niveau. Ce PES devra inscrire notre discipline dans une participation Olympique récurrente quelle qu'en soit la déclinaison spécifique.

Dans ce cadre, quel bilan pouvons-nous tirer de nos actions en 2013 ?

1/ La structuration

Après avoir établi un bilan d'étape mettant en exergue les déficits importants récurrents existants, nous avons porté notre action sur :

a- La méthode de fonctionnement de la Fédération

Nous distinguons désormais ce qui est de la responsabilité et du rôle des élus et des salariés dans le fonctionnement opérationnel de la Fédération. Pour ce faire et afin d'optimiser le fonctionnement, nous avons embauché un DGA qui est clairement désormais le responsable hiérarchique du personnel fédéral et donc le garant de son optimisation. D'autre part, nous avons fait en sorte qu'une nouvelle attitude des élus, plus responsable et moins électoraliste se fasse jour au sein de notre Fédération.

b- Les RH

Tout en gérant les choix du passé dont les options en ressources humaines n'ont pas toujours été dictées par des critères de compétences et/ou d'efficacité, nous avons procédé :

- à un véritable bilan de compétence à travers l'entretien individuel de tous les salariés,
 - à l'embauche d'un DG (cf intro),
 - au renforcement du service comptable (qui était dans une situation de qualification totalement insuffisante),
 - à l'implémentation d'un véritable service juridique,
 - à la restructuration humaine des salariés fédéraux intervenant dans le domaine sportif.
- c- Nous avons entamé un dialogue afin d'aider certaines Ligues en difficulté financière et leur permettre de passer ce cap sans dommage particulier sur les territoires concernés. Ce dialogue de qualité, mené par notre Trésorier, se poursuit aujourd'hui sur certaines régions, preuve de la fragilité financière de notre sport.
- d- Nous avons créé et démarré une e-boutique qui devrait à moyen terme devenir une ressource pour notre Fédération.
- e- Nous avons démarré la restructuration de l'outil informatique afin, entre autres, de :
- sécuriser le système de messagerie,
 - de permettre le paiement direct des licences à la Fédération.

Ce travail entrepris, qui est un chantier d'importance, atteindra son apogée en 2014.

2/ Une nouvelle visibilité

- a- Nous avons recruté une agence de presse afin de promouvoir à la fois l'image institutionnelle de notre Fédération, mais aussi mettre en avant nos équipes de France et l'ensemble des acteurs qui les compose ou les anime. Ce fut un accélérateur important durant l'année 2013 qui a marqué un retour notable de notre présence Média.
- b- Nous avons dans le même temps accru fortement notre présence sur les réseaux sociaux qui, comme vous le savez, sont aujourd'hui une des clés de la visibilité sportive en direction de la jeunesse.
- c- L'organisation d'événements sportifs autour des Equipes de France a été l'occasion à la fois d'augmenter la pénétration médiatique de notre sport mais aussi, dans le même temps, de rapprocher ces équipes de nos supporters et de les ancrer sur le territoire. La,

World League a eu un franc succès populaire avec un taux de remplissage sur les 4 matchs provinciaux supérieur à 80%. Le tournoi de qualification au Championnat du Monde a, lui, permis de réunir plus de 12 000 personnes sur 3 jours, à Paris, en pleine trêve des confiseurs, preuve s'il en était besoin, que notre sport peut être populaire.

3/ Le plan sportif

Je retiendrai en indoor la performance de nos juniors masculins qui ont terminé 4^e des Championnats du Monde ainsi que la 5^{ème} place des seniors masculins au Championnat d'Europe et leur qualification au Championnat du Monde. C'est l'assurance pour nous de voir notre équipe nationale senior évoluer durant deux ans (2014/2015) au plus Haut-Niveau mondial.

L'année 2013 écoulée, de vrais défis nous attendent en 2014.

Sur le plan Fédéral, le sujet principal de notre année sera la mise en place dès février de notre nouveau PES. Bien évidemment, ceci ne se fera pas sans que nous venions vous rencontrer sur les territoires afin de faciliter sa mise en place. La multiplication des centres d'entraînement issue de ce PES, va bien évidemment augmenter les dépenses d'investissement de la Fédération autour de la formation en Région.

Le deuxième grand sujet sera la refonte totale de notre outil informatique afin de le rendre plus performant et le mettre à disposition du plus grand nombre.

Je ne puis cependant clore ce rapport moral sans alerter nos licenciés sur les conséquences pour le Volley de la modification fondamentale des modes de financement du Sport en France.

Comme vous le savez tous l'Etat, à travers son Ministère, se désengage de plus en plus de ses responsabilités financières. Nous avons vu notre dotation passer de 1.6 M€ à 1 M€ en trois ans. Dans le même temps, un transfert de compétences s'effectuera fin 2014 sur les CREPS, qui seront mis sous la tutelle des régions.

Les conséquences globales sont simples à exprimer : il s'agit pour notre sport, à la fois d'une chute vertigineuse de ses ressources, mais aussi le début d'une période d'instabilité sur la pérennité des contributions financières apportées par les Conseils Régionaux, dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités.

C'est, en dehors du plan sportif, le plus grand défi de notre sport :

« Assurer sa pérennité et son développement en trouvant de nouvelles ressources ».

Nous devons dès cette année procéder à des arbitrages entre Haut-Niveau/formation/structuration fédérale/soutien au développement des territoires...

Comme vous le voyez, ces défis s'adressent à vous, délégués, qui par vos choix engagerez notre sport sur la voie de l'adaptation à son nouvel environnement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie ».

Yves BOUGET
Président de la FFVB

Interventions :

Gérald HENRY (Côte d'Azur) : a un peu de mal à se situer sur ce congrès. Nous votons le rapport le Moral 2013, alors que l'intervention ici est effectuée sur l'année 2014. Il se demande sur quel vote les délégations vont voter ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Il y a le rapport moral, et son additif qui correspond au rapport moral remodelé sur les finances notamment, sur la période de février à septembre 2014.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : comprend l'additif du Rapport Moral et soutient le rapport moral de M. BOUGET. Il revient sur les conditions de Pleumeur-Bodou, les conditions tempétueuses, manque de concertation entre le Secrétaire Général et la CSOAEG. Il dit qu'il existe des incompréhensions des règlements, et surtout une après AG. L'image négative doit être effacée. Nous n'avons pas les moyens de nous payer le luxe d'un scrutin de liste. Il évoque les problèmes de personnalités autour d'un chef d'entreprise avec présences avérées, des gens compétents et d'autres moins. L'équipe fédérale doit pouvoir fonctionner avec la création du poste d'un Directeur Général, et fonctionner d'une manière associative. L'équipe doit être à l'écoute des GSA, passer du temps avec les élus locaux et être plus civil. Nous devons surfer sur la vague médiatique qui reste faible cependant. La Ligue des Pays de la Loire souhaite qu'il y ait continuité dans le fonctionnement et qu'on arrête de refaire des AG consécutives. Aujourd'hui, un certain nombre de choses sont attendues : compétitions évoquées, comment provoquer l'étincelle pour arriver à un certain nombre de licenciés ? Des loisirs à développer. Il souhaite une Assemblée Générale sereine, il faut arrêter les polémiques pour aller de l'avant.

Philippe VENDRAMINI (Ile de France) : indique qu'une partie du rapport n'a pas été présentée effacée à l'intervention, notamment sur le gel des tarifs.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : le but est de trouver un équilibre, financer son fonctionnement et son développement. Quand nous avons pris nos fonctions, le constat était : pas de produits à vendre, c'est donc complexe d'avoir un équilibre financier.

Aujourd'hui, il n'a pas la même vision, nous avons deux produits vendables. L'équipe de France a fait 4ème aux Championnats du Monde. Le 2ème avec le Beach : le Vice-Président F FOCARD a accueilli A JUPITER sur le Beach. Donc, nous pourrions proposer un gel des tarifs des licences.

Philippe VENDRAMINI (Ile de France) : demande donc si cette partie est maintenue ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Oui

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du CS) : le 2 septembre, le Conseil de Surveillance n'a pas fait d'additif pensant que c'était le même rapport moral. Mais suite à la parution de l'additif du rapport moral, le Conseil de Surveillance a également fait aussi un additif.

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : Intervient sur le rapport moral. Elle dit que les clubs Bas-Normands sont en souffrance. Elle juge constructif le rapport pour unir les acteurs du Volley-Ball et mettre l'accent sur le développement. Sur l'additif du rapport moral, elle revient sur les points suivants : le milieu affinitaire, pourquoi abandonner les licences antérieures ? Le secteur féminin : elle reste affligée, un projet d'organisation pour le sport féminin. Sur le monde scolaire, notamment sur les statistiques annoncées, « nous ne sommes pas le 2ème sport UNSS, 96000 pratiquants qui font du Volley, on est 9ème ». Elle reste très réservée sur le Rapport Moral.

M. BOUGET (Président de la FFVB) : Ce sont les chiffres du Ministère.

Sur le point du Volley-Ball féminin, « si j'ai bonne mémoire », le Conseil d'Administration a voté pour postuler à l'organisation des championnats d'Europe féminin de 2019 ! Globalement, cela veut dire que c'est le même raisonnement que quand je suis arrivé à la FFVB, tant qu'on n'aura pas 2 vitrines

(masculin et féminin), on ne sera pas une vitrine respectable. Il évoque son déplacement à Moulins et a constaté que l'équipe alignée avait 3 joueuses qui n'avaient de temps de jeu. Si nous avons de l'ambition, cela veut dire qu'on a un risque. On a fait des investissements autour de l'Equipe de France Féminin avec le staff nouveau. Pour la finalisation des pôles espoirs et France, on prépare les jeunes à vivre le haut-niveau. A un moment on doit dire 'IL FAUT, ou ON VEUT. Si vous ne faites pas jouer les 18/22 ans, la cohorte des très bons joueurs,... sur 5 ans, on doit investir sur la constitution d'un pôle féminin.

Jean-Michel ROULLIER (Côte d'Azur) : Suite à l'intervention de la Présidente du Conseil de Surveillance, il revient sur l'additif du rapport et intervient notamment sur leur fonctionnement, il souhaite que le Conseil de Surveillance puisse travailler sans se plaindre et en avoir les moyens. Il dit au Président qu'il est le garant du bon fonctionnement.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : dit que Mme GEMISE-FAREAU viendra expliquer pourquoi et indique qu'il y a à l'ordre du jour de cette Assemblée des projets de modifications portés par le Conseil de Surveillance.

Jean-Paul ALORO (Président de la LNV) : intervient sur le rapport du Président où ont été évoqués les JIFF et de différer les obligations de faire jouer des JIFF. Il revient sur la joueuse JUPITER, joueuse du Cannet avec son contrat en cours avec le club, il dit qu'il est difficile de priver le club.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : « Attention à ne pas réécrire l'histoire » Pour la joueuse JUPITER, il indique qu'il est le premier à le regretter. Pour le Volley-Ball français, si elle a souhaité quitter son club, pourquoi le Volley-Ball français se priverait de cette opportunité ? Il a appelé le Président du club lui-même.

Jean-Paul ALORO (Président de la LNV) : dit qu'elle a un contrat en cours avec le club, mais c'est dommage d'enlever à l'indoor une joueuse qui pratiquait sur le terrain pour la mettre sur le Beach.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : La Fédération la met sur un projet de Beach olympique.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : pense que le Président est un joueur de poker, le fait que l'AG soit mise en place en Octobre est un calcul intéressant juste après les Championnats du Monde. Il évoque la baisse de licenciés suite à la mise en place du paiement direct.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : intervient sur le temps de jeu des joueurs. Or, dans le règlement sportif saison 2014/2015, on interdit aux jeunes de jouer en Elite et N3. Il dit qu'il y a contradiction sur les règlements votés par le Conseil d'Administration pour la saison.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) propose de passer au vote du rapport moral.

VOTE 2 : RAPPORT MORAL 2013 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2013

POUR : 1089 (40,44%)

CONTRE : 1381 (51,28%)

ABSTENTIONS : 223 (8,28%)

Soit un total : 2693 voix

LE RAPPORT MORAL EST REFUSE

DETAIL RESOLUTION 2 : APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2013

1	Patrick KURTZ	Pour	45	4	Yves LABROUSSE	Contre	56	6	Jacques MOREAU	Abstention	56
2	Isabelle BROGLY	Pour	44	5	Michel DINEAUX	Contre	56	10	David QUINTIN	Abstention	84
3	Georges MEYER	Pour	44	7	Bernard PLISSET	Contre	23	12	Pierrick HAMON	Abstention	83
16	Arnaud MILARD	Pour	30	8	Thierry GUENEAU	Contre	22				
23	Jean-Louis LARZUL	Pour	130	9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	Contre	22			Total :	223
24	Philippe VENDRAMINI	Pour	130	11	Viviane LE THOMAS	Contre	84				
25	Sébastien GONÇALVES	Pour	130	13	Jean-Claude RABOUIN	Contre	28				
26	Yves MOLINARIO	Pour	130	14	Jean-Michel BARRE	Contre	28				
39	François DESHAYES	Pour	18	15	Delphine VIALA	Contre	27				
40	Bertrand LAURET	Pour	18	17	Gérald HENRY	Contre	53				
41	Françoise DE BERNON	Pour	84	18	Frédéric PASTORELLO	Contre	52				
42	Claude GANGLOFF	Pour	83	19	Jean-Michel ROULLIER	Contre	52				
43	Pierre LOREAU	Pour	83	20	Didier DECONNINCK	Contre	71				
44	Jean-Didier JAWORSKI	Pour	33	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	Contre	70				
45	Frédéric DUBOIS	Pour	33	22	Sandra FERON	Contre	70				
54	Florence AVABY	Pour	54	27	Linda ROYO	Contre	56				
				28	Jean-Pierre MELJAC	Contre	56				
		Total :	1089	29	Brigitte GEILER	Contre	55				
				30	Albert CHARPENTIER	Contre	43				
				31	Jean-Marc QUESTE	Contre	43				
				32	Patrick REMY	Contre	43				
				33	Pascal ALLAMASSEY	Contre	36				
				34	Guillaume BITON	Contre	35				
				35	Benjamin RAT	Contre	35				
				36	Nathalie VALLOGNES	Contre	31				
				46	Didier SAPIN	Contre	35				
				47	Françoise BRIZARD	Contre	35				
				48	Michèle GIRAUD-BAHUET	Contre	35				
				50	Alain ARIA	Contre	43				
				51	Christine MOURADIAN	Contre	43				
				52	Frédéric SIEGL	Contre	43				
						Total	1381				

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite connaître les raisons des délégations.

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : prend la parole. Suite aux votes de Pleumeur-Bodou, les clubs restent en souffrance. Elle dit qu'on considère le Président comme un bulldozer, il faut faire adhérer et là ils n'adhèrent pas. Mais elle dit que le vote de défiance et le rapport moral sont 2 choses différentes et qu'il faut qu'il leur fasse confiance.

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) : constate que 50% des clubs ne se sont pas prononcés. Il indique au Président qu'il n'a pas non plus réussi à vendre son projet auprès des clubs, en particulier le PES.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : prend la parole. Il dit qu'il a participé à quelques Assemblées Générales de Ligues et a pris beaucoup de plaisir à y assister. Il a pu constater que les gens étaient enthousiastes. Au cours des visites, il a constaté qu'il y avait des projets très intéressants mais qu'il n'y avait pas de mises en valeur, ils ne sont pas connus et il pense qu'il n'y a pas assez d'échanges, d'écoutes. Mais il dit que les actions fédérales ne sont pas suffisamment diffusées, et qu'il n'y a pas assez de communication. Il faut valoriser ce qu'on fait. « Aujourd'hui, vous n'avez pas les moyens d'être force de proposition et là le CNL ne remplit pas son rôle. Ce qui m'a aussi frappé, on a tous le même but, il faut qu'on arrive à travailler ensemble. Effectivement sur nos règlements, il faut un toilettage ». Il faut simplifier notre fonctionnement.

(Applaudissements)

Alain ARIA (Provence) : rebondit sur l'intervention du Trésorier. La Ligue de Provence mène des interventions carcérales, mais ce projet n'a pas été retenu pour les aides à projet. Il dit que le Volley-Ball, ce sont les gens du terrain et pas seulement l'Equipe de France Masculine. Il souhaite plutôt que les Ligues soient considérées comme des partenaires, être plus respectés comme des actionnaires plutôt que des personnes qui doivent appliquer la Fédération sans particularité locale.

(Applaudissements)

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : indique que la pyramide existait déjà. Dans l'additif, il propose que l'actuel CNL devienne commission exécutive pour faire en sorte qu'elle soit décisionnaire et force de propositions pour faire avancer les sujets. Il a comme les Ligues, la passion qui prend le pas ! « Aujourd'hui, je consacre 3, 4 jours à la Fédération. Y a-t-il beaucoup de monde prêt à le faire ? ».

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : dit que dans le monde scolaire, rien n'a été fait depuis 2012.

Florence AVABY (La Réunion) : Intervient et se présente à l'Assemblée. Elle est la nouvelle Présidente de la Ligue de la Réunion. Elle constate que les débats sont passionnants. Mais avant tout, elle met le point sur la question suivante : qu'est-ce que je peux apporter à la Fédération et non qu'est-ce que la Fédération peut nous apporter. « *On a une passion qui nous anime, la passion du Volley-Ball* ». Elle invite l'Assemblée à émettre des propositions afin d'avancer pas à pas.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : dit que chaque Ligue a sa particularité, et qu'il faut communiquer sur ses projets et informer tout le monde. Il faut orienter davantage ces fonds Aides à Projets sur des thématiques locales. C'est le sens d'une réflexion actuelle.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite écouter M. GANGLOFF, Président de la Ligue des Pays de la Loire.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : reste étonné du résultat du vote. Il dit qu'on n'est pas là pour la revanche et qu'on continue à être dans une guerre stérile.

Nathalie VALLOGNES (Basse-Normandie) : a voté contre le Rapport Moral, mais reste confiante sur le vote de défiance. « *Laissons faire les choses comme elles doivent se faire... et j'espère qu'il en aura beaucoup d'autres* ».

Alain ARIA (Provence) rebondit sur l'intervention de M. GANGLOFF et dit qu'on appelle tous à avoir une Assemblée Générale sereine, l'ensemble des délégués ont reçu mandat de leurs clubs ; les conséquences, ils sont prêts à les assumer.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : confirme que ce sont les délégations qui ont reçus mandat de leurs clubs.

Gérald HENRY (Côte d'Azur) : dit qu'il a beaucoup à faire auprès du Ministère sur le sport scolaire et sur la formation des professeurs. Sur le dossier « Aides à projets », il n'y pas eu de retour cette année. Il évoque la non validation des équipes DEF par la CCSR.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : répond sur la validation équipes DEF, il y a un problème de contrôle non effectué. La CCSR est toujours en situation d'interdire certaines personnes sur les listes car ces personnes ne sont pas en règle. Ce sont des qualifications provisoires en attendant que les gens soient à jour... d'où le retard.

Club de Toulon présent dans la salle : dit que c'est une obligation de la CCSR de les valider. Il évoque les difficultés financières et d'obtention de subvention. Le Règlement doit être lisible par tous. Le texte n'existe pas. « *La validation DHO, c'est écrit nulle part* ».

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : indique qu'il ne peut répondre que sur le problème de la DHO et ne peut répondre sur la validation des listes par la CCSR. Il dit qu'il ne peut pas savoir si la CCSR ne valide pas des DHO provisoires

Club de Toulon présent dans la salle : « tout le monde est sanctionné ».

Estelle MORCANT-RIQUIER (Secrétaire Générale Adjoint) prend la parole et dit qu'elle n'a pas de jugement de valeur sur le vote.

Didier DECONNINCK (Flandres) : « *tu nous as pris pour un ... pour avoir fait un recours contre la Fédération* ».

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : certains mots ne doivent pas être prononcés.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : propose une interruption de séance.

Didier SAPIN (Poitou-Charentes) : évoque le mécontentement, depuis l'Assemblée Générale de Martigues, la saisine de la Fédération. Le mécontentement : faire en sorte que ça soit abordable pour les pratiquants. Faites-nous des propositions où les tarifs sont abordables. Rendez ce sport abordable. Trouvez des financements. Permettez- nous de financer notre sport. Une procédure aux clubs de 3ème division aurait pu être faite, mais ce sont des détails. Faites- nous des propositions pour permettre aux pratiquants des aides. Les clubs sont en train de mourir sur le fonctionnement, stages où on fait payer des familles, c'est une honte. « *Chez nous le mécontentement est à 3 niveaux : redevances trop élevées,*

détection, formation des jeunes, couts trop élevé... ! ». Les formations des cadres trop élevées. Il demande au Président de faire une suspension de séance et de revenir avec des propositions.

Jean-Pierre MELJAC (Languedoc-Roussillon) : il faut ajouter le fait que la manière dont a été géré l'après Pleumeur-Bodou, à poser des questions « lourdes » dans les clubs et les instances. Comment comprendre que les mêmes qui ont accepté de tenir une AG, les mêmes se sont retournés une fois que le vote leur a été défavorable. Il est très difficile moralement de le comprendre. « *Nous savons que si le CNVB quitte le Creps, le Creps n'accueillera plus jamais de Volley-Ball, même pour ses autres organisations (stages, formations etc...), .y compris les structures. Il sera difficile de trouver mieux* ».

Volley Club Marcq en Baroeul : dit qu'il est convaincu et qu'il admire tout le travail qui est fait. Les freins majeurs, c'est la vie sur le terrain. Mais il reste inquiet. Il évoque une erreur sur un dossier d'entraîneur, à 3 jours du championnat, « *tout est conforme et on apprend que la Commission a un mois pour statuer* ». Il demande pourquoi il n'y a pas eu d'autorisation et qu'il va perdre des sponsors. Les JIFFS : on a des jeunes formés à l'étranger qui reviennent en France. Il évoque le problème d'appellation de JIFF. Il souhaite tellement qu'on puisse avancer et souhaite une réponse de la Fédération.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite faire une suspension de séance.

INTERRUPTION DE SEANCE 20'

REPRISE DE SEANCE A 12H25

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : « *nous allons donc continuer le cours de notre Assemblée* ».

Il évoque les interventions des personnes des clubs Elite, malgré qu'ils ne soient pas délégués et qui n'ont pas le droit d'intervenir durant l'Assemblée Générale mais il indique que ces demandes seront traitées en urgence par le Secrétaire Général et les Commissions.

Avant de passer au vote de défiance, il indique qu'il est conscient que l'information circule mal. Il reste du chemin à parcourir. La réalité de l'implication de la Fédération à la FIVB et à la CEV : les relations internationales ont été assurées, il a repris le flambeau, il a repositionné la France sur les transferts internationaux, il essaie de faire afin de changer les choses. Le repositionnement est en cours. Il est absurde que le Volley français ne soit pas représenté dans le Board de la FIVB, la FFVB retrouve sa place, et c'est un chantier qu'il va falloir terminer.

Même si l'Equipe de France n'est pas le quotidien des clubs, c'est dommage et c'est pour ça qu'on n'est pas unis. On n'est pas assez unitaires pour transmettre la culture du maillot, la couleur de nos Equipe de France, c'est structurant et c'est cela qui nous unira.

« *On n'est pas capable de porter la couleur de notre Equipe de France* ». Il demande s'il y a dans la salle des personnes avec des compétences, des gens qui sont prêts à se consacrer à la Fédération.

Aujourd'hui, la Fédération est en cours de procédure judiciaire dont le délibéré se fera le 24 octobre, et souligne que la Fédération n'est pas à l'origine de cette procédure.

Est-ce que finalement vous vous reconnaissez dans le projet RIOKYO dans toutes ses composantes ?
Le projet est structurant pour le Volley Français.

Georges MEYER (Alsace) et Bertrand LAURET (Haute Normandie) : souhaitent avoir une précision sur le vote de défiance.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) effectue la précision suivante :

- 1. Si vous votez oui : vous votez pour des élections
- 2. Si vous votez contre : vous votez la confiance à l'équipe en place
- 3 > abstentions

VOTE 2.1 : VOTE DE DEFIANCE

POUR : 1266 (47,01%)

CONTRE : **1343 (49,87%)**

ABSTENTIONS : 84 (3,12%)

Soit un total : **2693 voix**

VOTE POUR LA CONFIANCE A L'EQUIPE EN PLACE

DETAIL RESOLUTION N°2BIS : VOTE DE DEFIANCE

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour	12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour	16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Contre
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour	23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour	24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour	25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour	26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour	39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour	40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour	41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour	42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour	43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour	44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour	45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Contre
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour	54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour					
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour			Total :	1343	
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour					
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour					
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour					
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour					
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour					
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour					
		Total :	1266						

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, les Ligues vont faire la démonstration de l'unité qu'elles viennent de faire. Les Présidents de Ligues peuvent faire les efforts. Le Conseil National des Ligues devra être une commission vraie force de propositions.

SUSPENSION DE SEANCE A 12H45

REPRISE DE SEANCE A 14H57

Yves BOUGET (Président de la FFVB) laisse la parole à M. CHEBASSIER, Trésorier Général.

5. PRESENTATION DES COMPTES 2013 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER - SAISON 2014/2015

RAPPORT FINANCIER

Mesdames, Messieurs, le rapport financier que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, s'appuie sur les documents de fin d'exercice qui ont été établis dans un délai beaucoup plus court que lors des années passées et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont permis de mener à bien ce travail. Mme Benon, M. Thaly, Melle Menteau, nouvelle apprentie comptable, et Mme Bernier, la nouvelle responsable du service comptabilité, en poste depuis fin novembre.

Nous avons réorganisé le service comptable de manière à créer une véritable direction financière dotée d'outils budgétaires, comptables, informatisés et fiables.

Cette année encore, le cabinet Devirgille a procédé à l'établissement des documents de fin d'exercice. LE COMPTE DE RESULTAT 2013

L'exercice 2013 se termine avec un résultat de 134 546,10 €.

Les produits d'exploitation 2013 sont supérieurs de 67 839 € à ceux de 2012, grâce notamment aux ressources internes que sont les postes importants suivants

- Engagements, transferts, indemnités de formation
(22,2% des produits d'exploitation, + 170 958 €) - Licences, affiliations, mutations (40,1%, + 41 741 €)

Le fait marquant reste cependant la diminution de la subvention d'état qui passe de 1 321 189 € à 1 118 943 € soit une baisse de 202 246 € (- 15,3%). Le poste « Autres subventions » diminue du fait de la non reconduction en 2013 de l'organisation de la « Continental Cup » pour laquelle une subvention spécifique avait été reçue en 2012.

L'augmentation de nos ventes résulte principalement du renouvellement des tenues d'arbitre par la boutique FFVB. Le poste « Autres produits » augmente du fait de l'enregistrement, dans la partie exploitation, de la prime de la Ligue Mondiale (144 637 €).

Les charges 2013 sont également en augmentation. Les postes les plus importants sont les charges de personnel (25,3% des charges d'exploitation), en augmentation de 128 269 €, en raison d'embauches nouvelles et de la rémunération de médecins passée d'honoraires en salaires.

Les déplacements, voyages, hébergements (18%) quant à eux restent stables.

La diminution de 102 868 € du poste assurances est due à la non reconduction, bien sûr, de l'assurance contractée en 2012 pour couvrir le risque de primes à verser pour les Jeux Olympiques de Londres.

Au niveau financier, la baisse des produits s'explique pour une grande partie par une diminution des taux de rémunération de nos placements.

Au niveau exceptionnel, la baisse des produits est due au transfert dans la partie exploitation de la prime de la Ligue Mondiale.

LE BILAN

A l'actif :

L'actif immobilisé est constitué essentiellement par le siège de Choisy le Roi acquis en 2004 (terrain, construction et agencement). Pour l'actif circulant, le poste créances concerne en grande partie les sommes dues par les Ligues. L'augmentation constatée résulte de l'envoi plus tardif cette année des premières factures. Pour les quelques Ligues qui restent en difficulté au niveau finances, un rapprochement avec la Fédération est indispensable.

Au passif :

Le résultat de l'exercice 2013 permet de porter les fonds associatifs à hauteur de 1 057 542 €, je vous rappelle que l'objectif est à terme d'atteindre un niveau encore supérieur, de manière à mettre la Fédération à l'abri d'aléas conjoncturels. Ils nous permettent également d'éviter des difficultés de trésorerie.

Etat des dettes fournisseurs

	Etat des dettes	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	A plus de 60 jours
Fournisseurs au 31/12/12	455 624,30	317 124,41	72 232,12	66 267,77
Fournisseurs au 31/12/13	570 890,20	352 632,89	71 289,91	146 968,21

Les produits constatés d'avance représentent la part fédérale des licences de la saison en cours et qui concerne l'année 2014.

Pour conclure

Le redressement entrepris depuis 2010 se consolide, la situation financière est globalement saine. Cependant le résultat 2013 doit attirer notre vigilance.

Etant donné les objectifs que nous nous sommes fixés, tant en terme de structuration que de développement, un suivi budgétaire des plus rigoureux est désormais mis en place. Un tableau de bord mensuel sera produit chaque mois, il sera communiqué à la Commission Centrale Financière et au Conseil de surveillance, en plus des documents tels que balance des comptes et état des créances auprès des Ligues.

Je vous remercie pour votre attention.

Christian CHEBASSIER

Trésorier Général

BILAN au 31/12/13

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement	Net au 31/12/13
ACTIF IMMOBILISE	1 495 727	701 479	794 247
Immobilisations incorporelles	124 300	117 914	6 385
Immobilisations corporelles	1 371 427	583 565	787 862
ACTIF CIRCULANT			
Stocks de marchandises	159 352	49140	110 212
Avances et acomptes versés sur cde	7 000		7 000
Créances	1 920 153	270 132	1 650 021
Valeurs mobilières de placement	754 335		754 335
Disponibilités	1 473 593		1 473 593
Caisse	6 287		6 287
Charges constatées d'avance	336 903		336 903
TOTAL GENERAL	6 153 350	1 020 752	5 132 599

BILAN PASSIF	31/12/13	
FONDS ASSOCIATIFS	1 057 542	
Fonds propres		306 511
Résultat exercice		134 546
Report à nouveau		616 486
Provisions pour risques et charges	102 320	
DETTES	1750320	
Emprunt		452 698
Fournisseurs et comptes rattachés		595 745
Autres		701 876
Produits constatés d'avance	2 722 417	
TOTAL GENERAL	5 132 599	

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) remercie le service comptable pour leur travail qui a permis d'élaborer le rapport financier.



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

RAPPORT FINANCIER



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

RESULTAT 2013

Excédent 134 546 €

2012
+ 324 166 €

Résultat d'exploitation

64 968 €

168 473 €

Résultat financier

- 2016 €

9 997 €

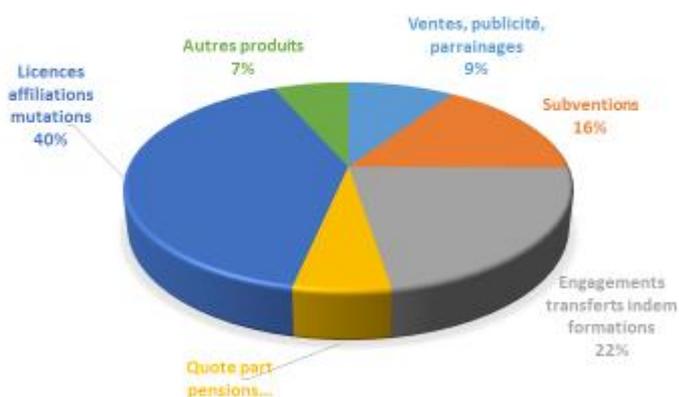
Résultat exceptionnel

73 852 €

153 738 €



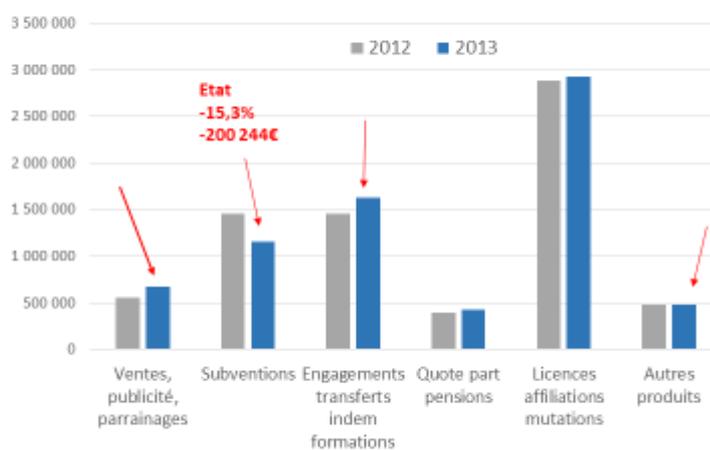
4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

 PRODUITS D'EXPLOITATION 2013
 7 302 382 €


PRODUITS D'EXPLOITATION

2014 – PARIS (CNOSF)

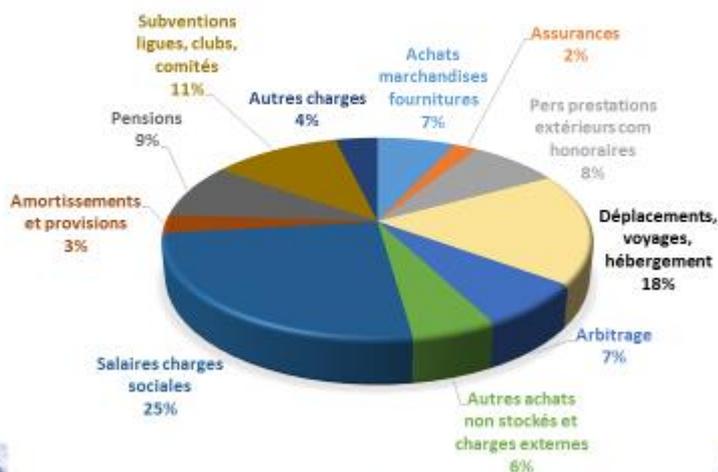
7 302 382 € +0,94%



CHARGES D'EXPLOITATION 2013

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

7 237 413 €

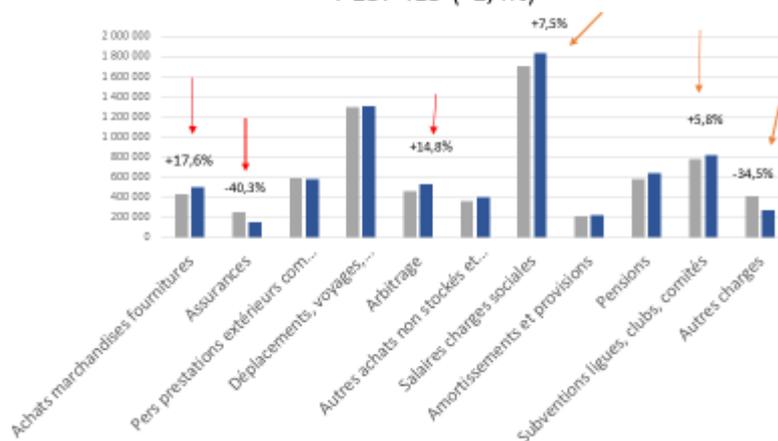


4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

CHARGES D'EXPLOITATION 2013

7 237 413 (+2,4%)

■ 2012 ■ 2013



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

BILAN PASSIF

31/12/13

FONDS ASSOCIATIFS 1 057 542 (CNOSF)

Fonds propres	306 511
Résultat exercice	134 546
Report à nouveau	616 486

Provisions pour risques et charges 102 320

DETTES 1 750 320

Emprunt	452 698
Fournisseurs	595 745
Autres	701 876

Produits constatés d'avance 2 222 417

TOTAL 5 132 599



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

BILAN ACTIF

31/12/13

ACTIF IMMOBILISE (Net au 31/12) 794 247 (CNOSF)

Immobilisations incorporelles	6 385
Immobilisations corporelles	787 862

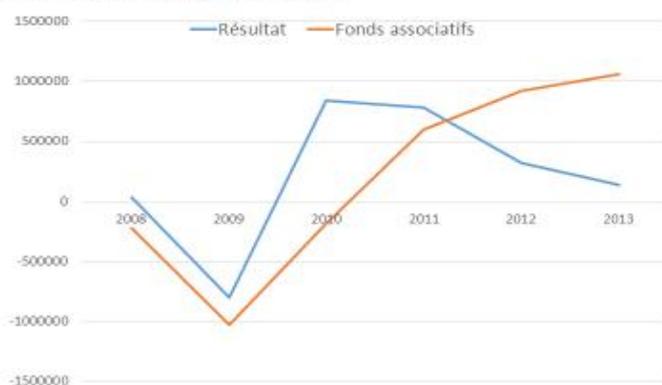
ACTIF CIRCULANT (Net au 31/12) 4 001 448

Stocks de marchandises	110 212
Avances et acomptes	7 000
Créances	1 650 021
Disponibilités	2 227 928
Caisse	6 827

Charges constatées d'avance 336 903

TOTAL 5 132 599





Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) présente Sylvie BERNIER, Responsable Comptable ; il souhaite que le service comptable fasse le travail indépendamment des élus.

Interventions :

Didier SAPIN (Poitou-Charentes) : demande si les charges sont à la hauteur des recettes des licences et quel retour attendre vers les structures qui ont besoin de financement.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : un retour direct aux Ligues, c'est 16% du retour des charges d'exploitation, toutes les charges sont intégrées dans plusieurs postes.

Didier SAPIN (Poitou-Charentes) : « *il semble que les charges d'emploi plus les prestataires extérieurs soient à quelque chose près la même hauteur que la recette des licences, est-ce le cas ? Les recettes à plus de 60 % sont celles des licenciés, « des clubs », on m'a posé la question s'il pouvait être fait un effort de retour pour les missions qui sont les nôtres. Ça va sembler difficile au vue des chiffres qui sont là puisque salaires et charges 1,8 million, prestations extérieures 400 000, je crois que vous étiez autour de 2,2 millions pour les recettes de licences, donc ça veut dire que les 2 s'équilibrent, s'annulent. Quel retour peut-on attendre vers l'adhérent, vers les structures qui ont besoin de financement, que je ne vois pas apparaître là. Je ne vois pas apparaître là les frais techniques de stages collectifs et compagnie dans les dépenses et charges l'exploitation, qui sont pourtant existantes sur le terrain et financées par les pratiquants* ».

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : les retombées sont à tous les niveaux. Le coût de la licence part fédérale est plus importante que le foot et le tennis, mais la base n'est pas tout à fait la même. C'est un choix de stratégie sur un budget

Philippe VENDRAMINI (Ile de France) : indique que le montant des charges sociales ne provient pas forcément des fonds propres de la Fédération.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : on voit que des clubs apportent 62% des revenus de la Fédération. Il est choqué par rapport aux tarifs des transferts, il évoque la FIVB qui raquette les clubs.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : nous sommes sur le rapport financier.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : parle de la division Elite et des documents qu'on leur demande. Il parle de restriction importante.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : passe la parole à la Commissaire aux Comptes.

Jocelyne MAHIEU (Commissaire aux comptes) donne lecture de son rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013 sur :

- *le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *la justification de nos appréciations,*
- *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour un montant total de 1.118.943 € conformément à la convention d'objectif signée pour 2013 (c.f. point 14 de l'annexe).

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et, sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés par le financeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

**FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI**

EXERCICE DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	124 300	117 914	6 385	14 104
Immobilisations corporelles	1 371 427	583 565	787 862	797 602
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 495 727	701 479	794 247	811 705
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	159 352	49 140	110 212	38 265
Avances et acomptes versés sur commandes	7 000		7 000	5 000
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 399 534	270 132	1 129 402	808 666
Autres	520 619		520 619	514 897
Valeurs mobilières de placement	754 335		754 335	
Disponibilités (autres que caisse)	1 473 593		1 473 593	2 678 105
Caisse	6 287		6 287	5 808
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 320 720	319 272	4 001 448	4 050 741
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	336 903		336 903	285 400
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	336 903		336 903	285 400
TOTAL GENERAL	6 153 350	1 020 752	5 132 599	5 147 846

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

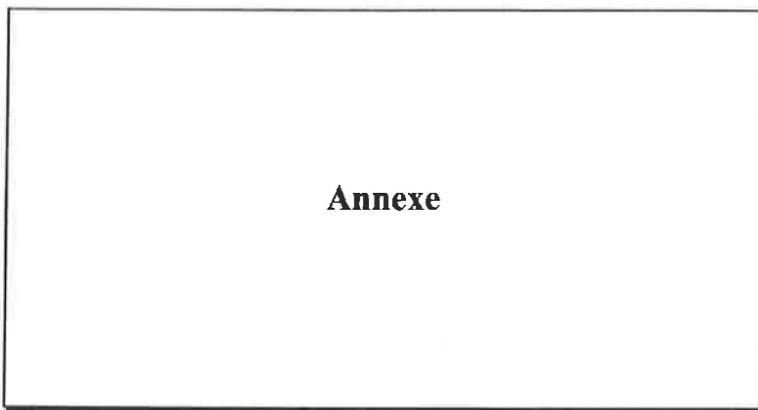
Bilan passif

	au 31/12/2013	au 31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	306 511	306 511
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	134 546	324 166
Report à nouveau	616 486	292 319
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 057 542	922 996
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 057 542	922 996
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	102 320	105 146
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	452 698	524 477
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	595 745	673 416
Autres	701 876	768 914
TOTAL DETTES	1 750 320	1 966 807
Produits constatés d'avance	2 222 417	2 152 897
TOTAL GENERAL	5 132 599	5 147 846

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	407 605
Dont à moins d'un an	3 565 131
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	95 442	18 665	76 777	411,35
Production vendue	578 543	539 873	38 670	7,16
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 162 356	1 453 132	-290 776	-20,01
Reprises et Transferts de charge	148 108	226 967	-78 859	-34,74
Cotisations				
Autres produits	5 317 932	4 995 907	322 025	6,45
Produits d'exploitation	7 302 381	7 234 543	67 838	0,94
Achats de marchandises	156 675	14 460	142 215	983,49
Variation de stock de marchandises	5 184	26 989	-21 805	-80,79
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	-85 636		-85 636	
Autres achats non stockés et charges externes	3 380 547	3 338 977	41 570	1,24
Impôts et taxes	145 175	130 987	14 188	10,83
Salaires et Traitements	1 297 238	1 192 908	104 330	8,75
Charges sociales	533 732	509 794	23 939	4,70
Amortissements et provisions	216 962	206 753	10 209	4,94
Autres charges	1 587 536	1 645 203	-57 667	-3,51
Charges d'exploitation	7 237 413	7 066 070	171 343	2,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 968	168 473	-103 505	-61,44
Opérations faites en commun				
Produits financiers	18 679	33 508	-14 830	-44,26
Charges financières	20 695	23 512	-2 817	-11,98
Résultat financier	-2 016	9 997	-12 013	-120,17
RESULTAT COURANT	62 952	178 470	-115 518	-64,73
Produits exceptionnels	184 223	244 645	-60 421	-24,70
Charges exceptionnelles	110 371	90 906	19 465	21,41
Résultat exceptionnel	73 852	153 738	-79 886	-51,96
Impôts sur les bénéfices	2 258	8 042	-5 784	-71,92
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	134 546	324 166	-189 620	-58,49



2

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2013/2014 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2013/2014, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 68K€ (concernant des ligues) sur l'exercice 2013.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 45K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

Les stocks ont augmentés significativement du fait de l'ouverture de la boutique « FFVB Store »

3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

ANNEXE

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	120 115	4 184		124 299
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	274 022	18 157		292 179
- Mat. bureau, infor.	142 578	25 305		167 884
- Matériels divers	108 729	34 634		143 363
	<u>1 293 332</u>	<u>78 096</u>		<u>1 371 427</u>
Immobilisations financières	0			0
<u>TOTAL</u>	<u>1 413 447</u>	<u>82 280</u>		<u>1 495 727</u>

4. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	106 012	11 903		117 914
Immobilisations corporelles				
- Constructions	224 513	26 624		251 138
- Agencements	77 277	22 707		99 984
- Mat. Bureau, infor.	121 073	16 800		137 873
- Matériels divers	72 867	21 703		94 570
	<u>495 730</u>	<u>87 835</u>		<u>583 565</u>
<u>TOTAL</u>	<u>601 742</u>	<u>99 738</u>		<u>701 479</u>

5. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 159 K€. L'augmentation significative est due à l'ouverture de la boutique « FFVB Store ».

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 49 140 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 40 634 Euros.

h

ANNEXE

6. PROVISIONS :

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Prov. dép. stocks	40 634	49 140	40 634	49 140
Prov. dép. clients	246 896	68 084	44 848	270 132
Prov. Pour litige	105 146	54 320	57 146	102 320
TOTAL	392 676	171 544	142 628	421 592

7. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 41.467 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 213.112 Euros
- « Disponibilités » pour 4.232 Euros.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 336.903 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2014.

9. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.
Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 102.320 Euros au 31/12/2013 contre 105.146 euros pour 2012 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ayant été repris à 100% pour 57.146 Euros.

11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours:

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	4.3 %
Capital restant dû au 31/12/2013 : 452.698 € dont :	
45.093 € à moins d'un an	
201.036 € de un à cinq ans	
206.569 € à plus de cinq ans	

ANNEXE

Les intérêts restant à payer au 31/12/2013 se montent à 86.989 €

12. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	141.647 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 16.000 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	87.403 €
- Personnel – Charges à payer	9.084 €
- Charges sociales sur provisions	56.248 €
- Etat – charges à payer	3.862 €
- Autres dettes :	310.750 €
Dont Finales Jeunes	100.000 €
Dont Aides à projets	180.750 €
Dont organisation AG	30.000 €

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.222.417 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2013 et 2014, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2014 dont principalement :

- 1.427.204 € pour les licences
- 588.205 € pour l'engagement clubs.

14. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2013, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2013 soit 1.118.943 €.

15. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel :
 - 1 Directeur technique national
 - 6 Entraîneurs nationaux
 - 18 C.T.N.
 - 12 C.T.R.
 soit un total de 37 personnes

ANNEXE

16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

- Le résultat de l'exercice tient compte de :
- Produits sur exercices antérieurs pour 127.077 Euros.
 - Des charges sur exercices antérieurs pour 38.158 Euros.
 - L'incidence globale est donc positive de 88.919 Euros.

17. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 1.116.040 Euros.
- Pensions pour 431.165 Euros.
- Licences pour 2.772.052 Euros.
- Transferts pour 317.460 Euros.
- Autres produits pour 681.215 Euros.

Soit un total de 5.317.932 Euros.

18. IMPOT SOCIETE

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif. L'impôt sur les produits financiers s'élève à 2.258 euros pour 2013.

19. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite n'ont pas été valorisées au 31 décembre 2013 et le seront en fonction du seuil de signification au 31 décembre 2014.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2013**

Texte lu par Mme MAHIEU :

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce ».

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 :

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : remercie la Commissaire aux Comptes puis met aux votes le Rapport Financier.

Alain DE FAVRY (Secrétaire Général) : indique que la résolution 3 est ouverte.

VOTE 3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

POUR :	2145	(79,65%)
CONTRE :	461	(17,12%)
ABSTENTIONS :	87	(3,23%)
Soit un total :	2693 voix	

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

+	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre				
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre			Total :	87
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	28	Jean-Pierre MELIAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre				
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre				
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre				
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre				
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre				
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour									
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour			Total :	461					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour									
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour									
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour									
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour									
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour									
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour									
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour									
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour									
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour									
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour									

DETAIL RESOLUTION 3 : APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER (SUITE)

32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour			
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour			
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour			
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour			
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour			
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour			
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour			
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour			
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour			
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour			
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour			
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour			
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour			
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour			
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour			
		Total :	2145				

Yves BOUGET (Président de la FFVB) donne la parole à M. CHEBASSIER (Trésorier Général) pour la présentation du Budget 2014

Présentation et Approbation du Budget 2014

ADDITIF AU RAPPORT FINANCIER :

BUDGET 2014 REVISE

Le budget révisé présenté début octobre peut être considéré comme une projection au 31/12/2014. Il a été établi avec la plus grande exactitude et avec toutes les informations connues à ce jour.

Il reste un budget que l'on peut qualifier « d'offensif », comme le budget initial, dans la mesure où il permet la mise en œuvre d'un projet ambitieux tant au niveau sportif, qu'au niveau médiatisation, accompagnement des ligues, clubs et structuration du siège fédéral.

Au niveau sportif avec l'objectif « RIO 2016 », le staff de l'équipe de France masculine a été renforcé (arrivée d'un manager, d'un 2^{ème} adjoint entraîneur). Pour le secteur féminin, un coordinateur national pour le secteur formation a été recruté.

L'année 2014 a été particulièrement chargée en terme d'organisation d'évènements nationaux et internationaux. Le Tournoi Qualificatif au Championnat du Monde de janvier qui sans doute contribué à la qualification de l'équipe de France pour les championnats du monde en Pologne, le Tournoi Qualificatif au Championnat d'Europe féminin à Moulin, les 6 matchs de ligue mondiale (2 de plus que l'an dernier, ceux de Montpellier, celui en Vendée étant organisés par la FFVB). Toutes ces organisations ont pesé sur les finances de la FFVB. Le TQCM à Paris du 3 au 5 janvier représente un coût de 120 000€ pour la FFVB, le TQCE de Moulin un coût de 70 000€.

Les répercussions de ces organisations sur la comptabilité sont nombreuses. Exemples : Les primes de la FIVB et les recettes de la billetterie ont doublé le poste « Autres produits ». Des efforts importants ont été consentis pour assurer une publicité importante de toutes ces manifestations (104000€ au 31/08)

Le démarrage de la boutique fédérale a une incidence sur les achats et les ventes de marchandises.

En ce qui concerne le siège fédéral, la structuration se poursuit avec la mise en place effective d'un nouveau système informatique parfaitement sécurisé, avec des sauvegardes journalières externalisées (60900€ amortissables). Des applications logicielles doivent suivre : feuilles de match électronique, réductions des déplacements dans l'organisation des championnats, des déplacements d'arbitre...

Ce système permettra à chaque niveau de gagner en efficacité, en terme de saisie, de consultation, d'archivage... Le paiement direct des licences s'appuie sur cette nouvelle infrastructure. Il accompagne les efforts de rigueur demandés à chacun. La fédération s'engage aussi dans cette voie, les arbitres seront ainsi remboursés mensuellement de leurs frais.

Des provisions de 80 à 90% ont été constituées pour les ligues en difficultés financières.

Des postes subissent une baisse importante :

- Production vendue, publicité, parrainage. La diminution est due essentiellement à la fourniture des équipements des équipes de France qui n'est plus une dotation enregistrée dans ce poste (valeur 2013 : 220 000€). Ces équipements sont cette année facturés avec un

prix remisé de 50%, qui diminue le montant des achats non stockés. La dotation GENERALI passe de 180 000€ à 150 000€.

Les partenariats en cours de négociation actuellement n'ont pas été intégrés dans le budget. Pour accentuer les efforts dans ce domaine, le recrutement d'un poste de commercial est prévu.

- Subventions ligues, clubs, comités. Les objectifs prévus en terme d'augmentation de licences n'ont pas été atteints et les installations des Centres d'Entraînement Régionaux dans le cadre du PES reportés.

En conclusion, le résultat financier devrait être déficitaire, certes, mais il pourra être supporté grâce aux fonds associatifs qui s'élèvent à 1 057 542€ au 31/12/13. Il a été obtenu sans augmentation des tarifs et il est, je pense, largement compensé par les très bons résultats sportifs de nos équipes de France.

Je vous remercie.

Christian CHEBASSIER

Trésorier Général

RESULTAT 2013 – BUDGET REALISE 2014 REVISE

BUDGET FFVB 2014 Révisé AG 4/10/14

	Résultat 2012	Résultat 2013	Budget initial 2014	Budget 2014 révisé
Produits d'Exploitation				
Ventes de marchandises	18 665	95 442	170 000	100 000
Production vendue, publicité, parrainage	539 873	578 543	600 000	340 000
Subvention d'Etat	1 321 189	1 118 943	1 152 000	1 120 900
Autres subventions	131 943	43 413	50 000	120 000
Reprises sur provisions - transferts de charge	226 967	148 108	25 000	60 000
Engagements transferts indem formations	1 456 828	1 627 786	1 630 000	1 490 100
Quote part pensions	399 589	431 165	400 000	400 000
Licences affiliations mutations	2 888 017	2 929 758	3 210 000	3 231 100
Autres produits	251 474	329 224	213 000	520 000
Total Produits d'Exploitation	7 234 543	7 302 382	7 450 000	7 382 100
Charges d'Exploitation				
Achats de marchandises, variation de stocks	41 449	76 223	140 000	140 000
Achats non stockés de matières et fournitures	384 148	423 763	400 000	290 000
Assurances	255 519	152 651	190 000	190 000
Personnels et prestations extérieurs	373 518	352 660	350 000	440 000
Commissions et honoraires	211 337	227 490	150 000	190 000
Publicité, publication, relations publiques	58 544	140 284	200 000	300 000
Déplacements, voyages, hébergement	1 297 875	1 301 786	1 300 000	1 450 000
Arbitrage	458 450	526 111	480 000	480 000
Autres achats non stockés et charges externes	299 585	255 802	200 000	350 000
Impôts et taxes	130 987	145 175	140 000	140 000
Salaires et traitements	1 192 908	1 297 238	1 300 000	1 350 000
Charges sociales	509 794	533 732	650 000	560 000
Amortissements et provisions	206 753	216 962	280 000	280 000
Pensions	583 149	638 557	600 000	600 000
Subventions ligues, clubs, comités	778 140	823 271	900 000	600 000
Autres charges	283 913	125 708	170 000	270 000
Total Charges d'Exploitation	7 066 070	7 237 413	7 450 000	7 630 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	168 473	64 969	0	-247 900
Produits Financiers	33 508	18 679		15 000
Charges Financières	23 512	20 695		21 000
RESULTAT FINANCIER	9 997	-2 016	0	-6 000
RESULTAT COURANT	178 470	62 953	0	-253 900
Produits Exceptionnels	244 645	184 223		70 000
Charges Exceptionnelles	90 906	110 371		80 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	153 738	73 852	0	-10 000
Impôt sur produits financiers	8 042	2258		1 800
BENEFICIE / PERTE	324 166	134 547	0	-265 700

LE CONTEXTE DIFFICILE du BUDGET 2014

- Le nombre de licenciés n'augmente pas
- 14% pour les licences Compétition et Compet'lib depuis 2008/2009
- Le nombre de clubs a diminué
- 57 clubs par rapport à 2008/2009
- Les financements publics subissent une érosion régulières
- 32% depuis 2007
- La recherche de partenaires est difficile dans le contexte économique actuel

**Interventions :**

Jean-Michel ROULLIER (Côte d'Azur) : demande pourquoi le comparatif remonte jusqu'en 2007 ?

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : répond que cela est moins significatif. Un budget 2015 sera fourni au Conseil d'Administration du mois de Décembre.

Christian ALBE (membre du Conseil d'Administration) : intervient en tant que Président de club. Il dit que les délégations souhaitent voter sur un budget avant le début de l'année.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : est d'accord sur ce point.

Viviane LE THOMAS (Bretagne) : A-t-on les tendances 2015 ?

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : est moins inquiet pour 2015, moins de précipitations en évènements, moins d'organisations mondiales. Il s'engage à faire une présentation du budget prévisionnel avant 2015. Il précise que pour la saison 2015/2016, il reste à fixer la date de l'Assemblée Générale. Pour la saison 2014/2015, sur la tarification, il confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : passe au vote de la résolution N°4.

VOTE 4 : PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2014

POUR :	1563	(58,04%)
CONTRE :	633	(23,51%)
ABSTENTIONS :	497	(18,46%)
Soit un total :	2693 voix	

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 4 : APPROBATION DU BUDGET 2014

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre	50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour								Total :	497	
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour			Total :	633						
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour										
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :											1563	

Yves BOUGET (Président de la FFVB) remercie la CSOEG qui a beaucoup œuvrée pour que les votes soient établis et souligne leurs engagements.

Affectation des résultats au report du nouveau (le vote s'effectue à mains levées)

VOTE : REPORT A NOUVEAU	
POUR :	2641
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	52 (Jean-Michel ROUILLIER – Côte d'Azur)
Soit un total :	2693 voix
<u>LA RESOLUTION EST ADOPTEE</u>	

6. APPROBATION DES MONTANTS DES DROITS ET DES AMENDES - TARIFS SAISON 2014/2015

Tarification Saison 2014/2015 proposée :

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : indique que les dernières modifications apparaissent en rouge.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : intervient sur les frais de transferts et sur les tarifs entre Elite et N3.

Christian CHEBASSIER (Trésorier Général) : maintien les tarifs de la saison 2014/2015.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : on applique le règlement international.

Alain DE FAVRY (Secrétaire Général) : dit que cela peut poser un souci d'une division LNV, voire une discrimination entre divisions, cela reste difficile. Il y a peut-être une solution pour l'Elite, qui permettrait de retrouver la même échelle de perception du transfert.

Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur) : ne pouvons-nous pas la créer ?

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : on a eu la FIVB sur ce sujet. C'est compliqué, cela touche toutes les divisions. On essaie de protéger les petites divisions. Le discours de la FIVB, c'est de dire, on va regarder ce que cela donne. A tel niveau, vous payez tant. Ils attendent de nous un retour de la façon dont on l'applique. Au niveau de la Fédération, il faut faire quelque chose vers la FIVB. On peut faire une intervention mais il ne faut pas que cela reste lettre morte.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : souhaite de passer au vote de la résolution 5.

VOTE 5 : APPROBATION DES MONTANTS DES DROITS ET DES AMENDES - TARIFS SAISON 2014/2015

POUR : **1969** **(74,22%)**

CONTRE : 412 (15,53%)

ABSTENTIONS : 272 (10,25%)

Soit un total (délégations présentes) : 2653 voix

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 4 : APPROBATION DU MONTANT DES DROITS ET AMENDES – TARIFS SAISON 2014/2015

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Contre	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour										
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour			Total :	412				Total :	272	
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour										
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour										
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1969											

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : laisse la parole à M. DE FABRY.

7. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : commence par le vote sur les modifications des Règlements Généraux.

AGE 2014 – POINT 1 - MODIFICATION STATUTAIRE 1 MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

Il existe deux types de Règlements Généraux à la FFVB, ceux qui figurent au CODE du SPORT (Annexe I-5) :

- Le Règlement Général Financier (RGF),
- Le Règlement Général Disciplinaire (RGD),
- Le Règlement Général Disciplinaire relatif à la Lutte Contre le Dopage (RGD-LCD),

qui ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale de la FFVB sur proposition du Conseil d'Administration et avis du ministère.

Les autres Règlements Généraux de la FFVB, régissant les activités sportives et administratives :

- Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés (RGLIGA),
- Le Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN),
- Le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley (RGEB),
- Le Règlement Général des Infractions Sportives (RGIS),
- Le Règlement Général de l'Arbitrage (RGA),
- Le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi (RGEE),
- Le Règlement Général Médical (RGM),
- Le Règlement Général de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (RG-DNACG),
- Le Règlement Général relatif à l'Activité d'Agent Sportif (RG-AAS),

qui dans les statuts actuels, ne sont également modifiés que par l'Assemblée Générale de la FFVB sur proposition du Conseil d'Administration.

La modification statutaire 1 proposée par le Conseil d'Administration de la FFVB consiste à donner la possibilité à celui-ci de modifier les Règlements Généraux régissant les activités sportives de la saison N+1 et d'en permettre l'édition d'une mise à jour saisonnière :

- après avis du Conseil de Surveillance,
- diffusée obligatoirement aux adhérents avant le premier jour de la période normale de mutation,
- ne pouvant contredire les décisions prises en Assemblée Générale s'y rapportant.

Le code de déontologie et les autres réglementations générales diverses pourront également être modifiés par cette procédure. L'ensemble des Règlements Généraux continueront de pouvoir être modifiés par la procédure des VOEUX de modification des Règlements Généraux, comme actuellement.

En l'occurrence cette modification statutaire modifie :

l'actuel point 4 du préambule des STATUTS de la FFVB ancienne version :

pour une nouvelle version du point 4 du préambule des STATUTS de la FFVB

<p>« 4 - Les Règlements Généraux composés par : le Règlement Général Financier, le Règlement Général des Licences et des GSA, le Règlement Général des Epreuves Nationales, le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley, le Règlement Général de l'Arbitrage, le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi, le Règlement Général Médical, le Règlement Général des Infractions Sportives, les Réglementations Générales Diverses</p> <p>Les Règlements Généraux organisent les activités sportives et administratives de la Fédération indépendamment des règles du jeu proprement dites. Ils peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale. Les modalités d'application de ces modifications sont du ressort du Conseil d'Administration.</p> <p>De caractère permanent .../... ».</p>	<p>« 4 - Les Règlements Généraux organisent les activités sportives et administratives de la Fédération indépendamment des règles du jeu proprement dites.</p> <p>Le Règlement Général Financier, le Règlement Général Disciplinaire, le Règlement Général Disciplinaire relatif à la Lutte Contre le Dopage, et tout autre règlement général spécifique, prévu par le Code du Sport (annexe I-5), peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.</p> <p>Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés, le Règlement Général des Epreuves Nationales, le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley, le Règlement Général de l'Arbitrage, le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi, le Règlement Général Médical, le Règlement Général des Infractions Sportives, le code de déontologie, le Règlement Général de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion, le Règlement Général relatif à l'activité d'Agent Sportif et autres réglementations générales diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale exclusivement par la procédure des vœux de modifications des Règlements Généraux ; - peuvent être modifiés par le Conseil d'Administration (après avis du Conseil de Surveillance) ; <p>Les modalités d'application (R1) de ces modifications sont du ressort du Conseil d'Administration.</p> <p>De caractère permanent.../....</p>
--	---

Et modifie également :

l'actuel alinéa 4 de l'Article 14 portant sur les attributions

par une nouvelle version de l'alinéa 4 de l'Article 14 portant

du Conseil d'Administration :

sur les attributions du Conseil d'Administration :

<p>« Par délégation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration adopte les Règlements Généraux suite aux résolutions votées en Assemblée Générale. Il en fixe les modalités d'application ».</p>	<p>« Par délégation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration adopte les Règlements Généraux suite aux résolutions votées en Assemblée Générale. Il en fixe les modalités d'application. Il peut également modifier les Règlements Généraux à l'exclusion de ce pour lequel le code du sport énonce les modifications à la seule Assemblée Générale ».</p>
---	--

1) Transfert de compétence d'adoption des Règlements Généraux au Conseil d'Administration (préambule)

Le Code du Sport énonce que l'Assemblée Générale Fédérale doit adopter les modifications aux Statuts, au Règlement Intérieur, au Règlement disciplinaire, au Règlement financier, au règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.

Or, au Volley-Ball, tous les autres Règlements sont aussi soumis à l'Assemblée Générale (RGLIGA, RGEN, RGEE...).

Par souci de réactivité et de simplification des compétences de l'Assemblée Générale, il est souhaitable que les modifications envisagées aux Règlements Généraux relèvent du Conseil d'Administration (après un processus de consultation à définir avec les différentes Commissions Fédérales, le CNL, ou le Conseil de Surveillance).

Les Fédérations Françaises de rugby, de basket-ball, d'athlétisme, de handball notamment procèdent de la même manière depuis très longtemps.



VOTE 6.1. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB

MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

NOMBRE DE VOIX

POUR :	1618	(60,08%)
CONTRE :	970	(36,02%)
ABSTENTIONS :	105	(3,90%)
Soit un total :	2693 voix	

LA RESOLUTION EST REFUSEE

DETAIL RESOLUTION 6.1. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB – MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse SAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre			Total :	105	
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre					
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre					
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre					
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre					
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre					
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour			Total :	970						
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1618											

VOTE 6.1.2. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB**MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX****NOMBRE DE GSA**

POUR :	598	(60,16%)
CONTRE :	364	(36,62%)
ABSTENTIONS :	32	(3,22%)
Soit un total :	994	

LA RESOLUTION EST REFUSEE

DETAIL RESOLUTION 6.1.2. : MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB - REGLEMENTS GENERAUX – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Contre	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Contre					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse SAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Contre			Total :	32	
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre					
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Contre					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Contre					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Contre					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	13	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	8	Pour	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre					
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre					
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre					
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Contre					
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour										
							Total :	364						
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour										
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Pour										
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Pour										
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour										
		Total :	598											

AGE 2014 - POINT 1 - MODIFICATION STATUTAIRE 2

MODIFICATION du BAREME de décompte des voix

La modification statutaire 2 proposée par le Conseil d'Administration consiste à donner un peu plus de poids au décompte des voix des adhérents disposant d'un plus grand nombre de licences par rapport au barème précédent.

Loin d'aller jusqu'à la proportionnelle intégrale : 1 licence = 1 voix, cette avancée procure par rapport à l'ancien barème un avantage " voix " (dans l'ensemble des AG de la FFVB) réservé aux adhérents développant leur quantité de licences.

En l'occurrence cette proposition de modification statutaire remplace :

Le barème du décompte des voix (délibérations) figurant à l'actuel

Pour une nouvelle version du barème figurant à l'ARTICLE 11 des
STATUTS de la FFVB :

ARTICLE 11 des STATUTS de la FFVB version actuelle :

<p>« Article 11</p> <p>Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminé, en fonction du nombre de licences (hors licences Événementielle-Initiation) délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale, selon le barème suivant :</p> <p>De 2 licenciés majeurs minimum à 20 licenciés inclus : 1 voix De 21 licenciés à 50 licenciés inclus : 2 voix</p> <p>De 51 à 100 : 3 voix</p> <p>De 101 à 150 : 4 voix De 151 à 200 : 5 voix</p> <p>De 201 à 250 : 6 voix De 251 à 300 : 7 voix De 301 à 350 : 8 voix De 351 à 400 : 9 voix De 401 à 450 : 10 voix De 451 à 500 : 11 voix</p> <p>Pour la tranche allant de 501 à 1000 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 100 licenciés ou fraction de 100 licenciés.</p> <p>A partir de 1001 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 500 licenciés ou fraction de 500 licenciés.</p> <p>Les tranches de 2 à 20, de 21 à 50 et de 451 à 500 licences ne sont pas cumulatives.</p> <p>Pour l'application de ce barème, seules .../.... ».</p>	<p>« Article 11</p> <p>Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminé, en fonction du nombre de licences (hors licences Événementielle-Initiation) délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale, selon le barème suivant :</p> <p>De 2 licenciés (obligatoirement majeurs dans ce cas) minimum à 20 licenciés inclus : 1 voix De 21 licenciés à 30 licenciés inclus : 2 voix De 31 à 40 : 3 voix De 41 à 50 : 4 voix De 51 à 60: 5 voix De 61 à 70: 6 voix De 71 à 80 : 7 voix De 81 à 90 : 8 voix De 91 à 100 : 9 voix De 101 à 125 : 10 voix De 126 à 150 : 11 voix De 151 à 175 : 12 voix De 176 à 200 : 13 voix De 201 à 250 : 14 voix De 251 à 300 : 15 voix De 301 à 350 : 16 voix De 351 à 400 : 17 voix De 401 à 450: 18 voix De 451 à 500 : 19 voix</p> <p>Pour la tranche allant de 501 à 1000 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 100 licenciés ou fraction de 100 licenciés. A partir de 1001 licenciés : 1 voix supplémentaire pour 500 licenciés ou fraction de 500 licenciés. Les tranches de 2 à 20, de 21 à 30 et de 451 à 500 licences ne sont pas cumulatives. »</p>
---	---

2) Modification du Barème de décompte des voix des clubs – Article 11

La deuxième modification statutaire proposée par le Conseil d'Administration consiste à donner un peu plus de poids au décompte des voix des clubs disposant d'un plus grand nombre de licences par rapport au barème précédent.

Il s'agit là d'octroyer un avantage en terme de voix aux clubs développant leur quantité de licences.

Une fois encore, la FFVB entend effectuer un rapprochement avec ce qui peut se faire dans d'autres Fédérations, comme celle du Handball notamment.



Interventions :

Claude ROCHE (membre de la CCSR) : demande si les propositions faites en terme de modifications sont une proposition du Conseil d'Administration ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Ce sont les mêmes propositions que celles présentées à Pleumeur-Bodou en Février 2014. Il y a eu des discussions, une validation de la CCSR et service Juridique.

Claude ROCHE (membre de la CCSR) : retire sa demande.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : intervient sur le délai de carence.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Cela devient inapplicable, il faut le retirer du règlement sinon litiges, recours possibles, voire championnat arrêté. C'est pour être au plus près de la réalité.

Jean-Pierre MELJAC (Languedoc-Roussillon) : Cela veut dire qu'on va changer de règlement général au milieu de la saison ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : évoque de la Commission (Exécutive au lieu du CNL) et de son contrôle. Cela concerne bien une exécution.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Ce matin, dans l'additif du rapport moral, cela était écrit, création d'une commission exécutive du ressort du Conseil d'Administration et de son attribution. C'est au CNL de montrer que tous les volets soient représentés dans cette commission exécutive.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : des précisions oui, mais des modifications, cela devient difficile par exemple double participation des jeunes cette année.

Arnaud DAGORNE (Directeur Général) : fait état qu'au Rugby, il y a une Assemblée Générale par an mais la capacité de modernisation des Règlements Généraux est confiée au Conseil d'Administration. Les règlements actuels sont à améliorer et sources d'interprétation problématique.

VOTE 6.2. :**MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB****BAREME DES VOIX****NOMBRE DE VOIX**

POUR :	1608	(59,71%)
CONTRE :	1042	(38,69%)
ABSTENTIONS :	43	(1,60%)
Soit un total :	2693 voix	

LA RESOLUTION EST REFUSEE - 2/3 DES VOIX

DETAIL RESOLUTION 6.2. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – BAREME DE VOIX – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre	32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre					
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre					
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre					
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Contre					
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Contre					
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Contre					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre					
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre					
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre					
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre					
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre					
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre					
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre					
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour	50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre					
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour	51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre					
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour	52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre					
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1608				Total :	1042						

VOTE 6.2. :

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FFVB

NOMBRE DE GSA

POUR :	595	(59,86%)
CONTRE :	381	(38,33%)
ABSTENTIONS :	18	(1,81%)
Soit un total :	994	

LA RESOLUTION EST REFUSEE - 2/3 DES VOIX

DETAIL RESOLUTION 6.2. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – BAREME DE VOIX – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Contre	32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Contre					
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Contre					
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre					
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Contre					
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Contre					
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Pour	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Contre					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	13	Pour	18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Contre					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Contre					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Contre					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Contre					
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	08	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre					
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour	31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Contre					
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre					
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre					
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour	36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Contre					
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour	50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Contre					
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour	51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Contre					
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour	52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Contre					
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour										
		Total :	595				Total :	381						

AGE 2014 – POINT 1 - MODIFICATION STATUTAIRE 3

MODIFICATION CONCERNANT

L'ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

sur proposition du Conseil de Surveillance approuvée par le Conseil d'Administration.

La modification statutaire 3 consiste à changer la répartition de la composition du Conseil de Surveillance, pour augmenter la quantité d'élus du collège général (de 12 à 15), diminuer celle des collèges particuliers (de 6 à 3), afin de pouvoir répartir la parité sur une plus grande quantité d'élus qu'auparavant (vraisemblablement 15 au lieu de 12).

En l'occurrence cette proposition de modification statutaire remplace :

L'ARTICLE 23 des STATUTS de la FFVB version actuelle :
L'ARTICLE 23 des STATUTS de la FFVB

Par une nouvelle version de

<p>« Le Conseil de Surveillance est composé des 19 (dix-neuf) membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 licenciés présidents de ligue régionale, - 2 licenciés présidents de comité départemental, - 2 licenciés administrateurs de la LNV, - obligatoirement 1 licencié au titre de médecin, - 12 membres licenciés (collège général). <p>Ils doivent être majeurs et licenciés à la FFVB. Ils sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans, par l'AG Elective de la FFVB convoquée à cet effet, à l'issue d'une procédure figurant au Règlement Intérieur.</p> <p>Cette élection se déroule, pour chacun des collèges, au scrutin plurinominal individuel à deux tours.</p> <p>Leur mandat expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été, en même temps que celui des administrateurs. Ils sont rééligibles.</p> <p>Les conditions de dépôt, de validation et de publication des candidatures, sont définies par le Règlement Intérieur.</p> <p>Ne peuvent pas candidater au Conseil de Surveillance les personnes qui ont posé leur candidature au poste d'administrateur.</p> <p>Tous les candidats doivent être licenciés à la date de leur candidature. Au premier tour sont élus les candidat(e)s ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs, dans l'ordre des suffrages recueillis, et dans le respect de la parité. Au deuxième tour sont élus à la majorité relative les candidat(e)s ayant obtenu le plus de voix dans l'ordre des suffrages recueillis.</p> <p>La représentation des femmes est garantie au sein du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport de parité tel que défini à l'article 15.1 ci-dessus, par l'ajustement des membres élus au titre des licenciés du collège général. De ce fait, l'attribution des sièges de ce collège se fait en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les postes sont d'abord attribués aux candidats de sexe féminin dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidate jusqu'à, si cela est possible, atteindre, au sein du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'élues prévu par la règle de parité. - Les postes qui restent disponibles après cette première attribution sont ensuite attribués dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidat, masculin ou féminin. 	<p>« Le Conseil de Surveillance est composé des 19 (dix-neuf) membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 licencié parmi le collège des présidents de ligue régionale, - 1 licencié parmi le collège des présidents de comité départemental, - 1 licencié parmi le collège des administrateurs de la LNV, - obligatoirement 1 licencié au titre de médecin, - 15 membres licenciés (collège général). <p>Ils doivent être majeurs et licenciés à la FFVB. Ils sont élus par l'ensemble des délégués au scrutin secret pour une durée de quatre ans, lors de l'AG Elective de la FFVB convoquée à cet effet, à l'issue d'une procédure figurant au Règlement Intérieur.</p> <p>Cette élection se déroule, pour chacun des collèges, au scrutin plurinominal individuel à un tour.</p> <p>Leur mandat expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été, en même temps que celui des administrateurs. Ils sont rééligibles.</p> <p>Les conditions de dépôt, de validation et de publication des candidatures sont définies par le Règlement Intérieur.</p> <p>Ne peuvent pas candidater au Conseil de Surveillance les personnes qui ont posé leur candidature au poste d'administrateur.</p> <p>Tous les candidats doivent être licenciés à la date de leur candidature.</p> <p>La représentation des femmes est garantie au sein du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport de parité tel que défini à l'article 15.1 ci-dessus, par l'ajustement des membres élus au titre des licenciés du collège général. De ce fait, l'attribution des sièges de ce collège se fait en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les postes sont d'abord attribués aux candidats de sexe féminin dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidate jusqu'à, si cela est possible, atteindre, au sein du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'élues prévu par la règle de parité. - Les postes qui restent disponibles après cette première attribution sont ensuite attribués dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues par chaque candidat, masculin ou féminin. <p>En cas d'égalité de voix, le poste est attribué au candidat le plus jeune.</p>
---	--

En cas d'égalité de voix, le poste est attribué au candidat le plus jeune.

~~En aucun cas, un nouveau candidat ne peut se présenter au deuxième tour. Un candidat non élu au premier tour n'a pas à renouveler sa candidature pour le deuxième tour, mais il peut la retirer avant l'ouverture du scrutin.~~

Ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance : .../... »

Ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance : .../... »



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

4 OCTOBRE 2014 – PARIS (CNOSF)

3) Modification de la composition et du mode d'élection des membres du Conseil de Surveillance

La troisième modification statutaire (Article 23) consiste à changer la répartition de la composition du Conseil de Surveillance, pour augmenter le nombre d'élus du collège général (passer de 12 à 15), diminuer celui des collèges particuliers (passer de 6 à 3), afin de pouvoir répartir la parité sur un plus grande quantité d'élus qu'auparavant (passer de 15 à 12)

C'est une réelle volonté d'ouverture vers le collège général afin d'éviter trop de cumuls d'activité.

Modification également du mode de scrutin, avec le passage d'une élection au scrutin plurinominal individuel à deux tours à une élection au scrutin plurinominal individuel à un tour.



**VOTE 6.3. : MODIFICATION CONCERNANT L'ELECTION DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE****NOMBRE DE VOIX**

POUR : **2288 (89,58%)**

CONTRE : **266 (10,42%)**

ABSTENTIONS : **0**

Soit un total (voix en séance) : **2554 voix**

DETAIL RESOLUTION 6.3. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
		Total :	266	

32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	2288	

**VOTE 6.3.2. : MODIFICATION CONCERNANT L'ELECTION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE**

NOMBRE DE GSA

POUR : 892 (89,74%)

CONTRE : 102 (10,26%)

ABSTENTIONS : 0

Soit un total (voix en séance) : 994 voix

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

MODIFICATION ADOPTEE OBTENANT LES 2/3 DES GSA REPRESENTES PAR DELEGUE

DETAIL RESOLUTION 6.3. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Contre
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour					
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour			Total :	102	
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Pour					
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Pour					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Pour					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Pour					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Pour					
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	13	Pour					
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Pour					
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Pour					
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Pour					
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Pour					

30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	8	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour
		Total :	892	

Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur :

Volonté de simplifier l'attribution des voix des GSA en matière d'élection du Conseil d'Administration de la FFVB et des AG fédérales régionales et départementales

STATUTS

Version d'origine	Nouvelle version
<ul style="list-style-type: none"> - article 11 : AG Fédérale • Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminée, en fonction du nombre de licences (hors licences Événementielle-Initiation) délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale selon le barème suivant : • Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus. • Sont seulement prises en compte les voix des groupements sportifs à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème. <ul style="list-style-type: none"> - Article 15-1 : Election CA FFVB • Sont autorisés à voter les GSA à jour administrativement et financièrement avec la Fédération, la Ligue, le Comité Départemental et l'organisme national dont ils dépendent, au moment de l'application du barème 	<ul style="list-style-type: none"> - article 11 : AG Fédérale • Le nombre de voix dont dispose chaque délégation est déterminée, en fonction du nombre de licences délivrées aux Groupements Sportifs Affiliés de sa Ligue Régionale, duquel sont retirées les licences délivrées à titre gratuit, selon le barème suivant : • Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA : <ul style="list-style-type: none"> - pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Volley-Ball " - à l'issue de la clôture de la dernière saison Beach Volley pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Beach Volley " • sont seulement prises en compte les voix des groupements sportifs affiliés à la FFVB au moment de l'application du barème. <ul style="list-style-type: none"> - Article 15-1 : Election CA FFVB • sont autorisés à voter les GSA à jour intégralement affiliés et financièrement en règle avec la FFVB de la situation à l'issue de la saison précédente(clôture), au moment de l'application du barème.

Interventions :

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) : dit que les articles sont mal rédigés et incomplets. Le paiement direct va permettre d'aller plus vite dans les voix. Il n'y a pas urgence à le faire.

Delphine VIALA (Centre) : demande si les voix sont appliquées aux GSA ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : On n'a rien changé.

**VOTE 6.3.2. : VOLONTE DE SIMPLIFIER L'ATTRIBUTION DES VOIX DES
GSA EN MATIERE DE L'ELECTION
DECOMPTE EN VOIX**

POUR : **2183 (81,06%)**

CONTRE : **488 (18,12%)**

ABSTENTIONS : **22 (0,82%)**

Soit un total (voix en séance): **2693**

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

MODIFICATION ADOPTEE OBTENANT LES 2/3 DES GSA REPRESENTES PAR DELEGUE

DETAIL RESOLUTION 6.4. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – SIMPLIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES VOIX DES GSA EN MATIERE DE L'ELECTION DU CA -- NOMBRE DE VOIX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour

10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
		Total :	488	

9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Abstention
---	-------------------------------------	-----------------	----	------------

39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
46	Didier SAPIN	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	2183	

**VOTE 6.3.2. : VOLONTE DE SIMPLIFIER L'ATTRIBUTION DES VOIX DES
GSA EN MATIERE DE L'ELECTION DU CA**

DECOMPTE EN GSA

POUR : 774 (80,12%)

CONTRE : 105 (10,87%)

ABSTENTIONS : 87 (9,01%)

Soit un total (voix en séance): 966

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

MODIFICATION ADOPTEE OBTENANT LES 2/3 DES GSA REPRESENTES PAR DELEGUE

DETAIL RESOLUTION 6.4. : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FFVB – SIMPLIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES VOIX – NOMBRE DE GSA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	16	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	31	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	15	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	15	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	21	Pour	35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	14	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	21	Pour					
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	11	Pour			Total :	105	
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	10	Pour					
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	11	Pour					
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	10	Pour					
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	10	Pour					
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
18	Frédéric PASTORELLO	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	16	Pour					
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	25	Pour					
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	24	Pour					
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	45	Pour					
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	44	Pour					
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	18	Pour					
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	18	Pour					
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	18	Pour					

9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	10	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	31	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	31	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Abstention
		Total :	87	

33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	15	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	13	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	8	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	7	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	32	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	31	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	14	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	13	Pour
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	15	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	16	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	16	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	15	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	20	Pour
		Total :	774	

8. MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR - ADDITIF

REGLEMENT INTERIEUR

Version d'origine	Nouvelle version
<ul style="list-style-type: none"> - <u>article 11a</u> AG FFVB <ul style="list-style-type: none"> • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, après consultation des LRVB, des CDVB et de la LNV, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement (affiliation, engagements et licences). Seront considérés comme n'étant pas à jour financièrement, les GSA qui n'auront pas honoré 30 (trente) jours avant la date de l'AG la totalité de chaque facture ou relevé de compte qui leur a été adressé par le CDVB, la LRVB, la LNV ou la FFVB au plus tard 45 (quarante-cinq) jours avant la date de l'AG FFVB - <u>article 17b</u> Election CA FFVB <ul style="list-style-type: none"> • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, après consultation des LRVB, des CDVB et de la LNV, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement (affiliation, engagements et licences). Seront considérés comme n'étant pas à jour financièrement, les GSA qui n'auront pas honoré 30 (trente) jours avant la date du 1er tour du scrutin la totalité de chaque relevé de compte qui leur a été adressée par le CDVB, la LRVB, la LNV ou la FFVB au plus tard 45 (quarante-cinq) jours avant la date de l'AG 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>article 11a</u> AG FFVB <ul style="list-style-type: none"> • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG, les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement concernant la délivrance de leurs licences ou de leurs affiliations ou ré-affiliations. Seules les licences intégralement réglées à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution des voix des délégations. - <u>article 17b</u> Election CA FFVB <ul style="list-style-type: none"> • Avant que le collège électoral soit arrêté, il appartient au Service Comptabilité de la FFVB, de signaler au Secrétariat Général et à la CSOEAG, les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement concernant la délivrance de leurs licences ou celle de leurs affiliations ou ré-affiliations. Seules les licences intégralement réglées à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution des voix des GSA.

Avec cette simplification, toute licence correctement réglée donne le droit de vote. La comptabilisation se fait de manière immédiate via le fichier licence, ce qui permet plus de transparence envers les GSA

VOTE . : ADDIFIF AU REGLEMENT INTERIEUR

POUR : **1639 (66,20%)**

CONTRE : **472 (19,06%)**

ABSTENTIONS : **365 (14,74%)**

Soit un total (voix en séance): 2476

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 7. : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1639	

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
		Total :	472	

9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	365	

AGO 2014 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – 2.62 SUPPRESSION DU PRINCIPE DU VOTE DE DEFIANCE

Motivations :

- Le Code du Sport prévoit l'obligation pour les statuts et RI des fédérations délégataires d'au moins un processus de renouvellement du Conseil d'Administration (bien entendu en supplément du renouvellement normal de l'olympiade). Les textes actuels de la FFVB en prévoient TROIS, par la convocation qualifiée des porteurs de voix délibératifs de l'Assemblée Générale, par résolution du Conseil de Surveillance, par l'approbation d'un vote de défiance suite au refus du Rapport Moral ou du Rapport Financier.

- Parmi les fédérations délégataires de sport collectif, seules les règles de la FFVB comportent le principe de vote de défiance. Dans le seul Règlement Intérieur de la FFVB, mais absent des statuts et règlement intérieur des instances décentralisées (Ligues Régionales, Comités Départementaux) pourtant organismes réglementairement dépendants de la FFVB. Suppression ou maintien du principe du vote de défiance, l'harmonisation réglementaire devrait s'effectuer.

- La décennie récente démontre à tous les acteurs du Volley-Ball que cette suppression serait gage d'amélioration de la stabilité (présente et future) de la gouvernance de la discipline, son maintien a constitué un frein conséquent au développement et à la structuration de la FFVB.

Intervention :

Claude ROCHE (membre du Conseil de Surveillance) : « *je ne vois pas la relation entre la page 307 et 307-2 et la page 289 où le texte supprime le vote de défiance* ».

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Si l'Assemblée Générale se prononce pour la suppression du vote de défiance, les articles du Règlement Intérieur seront également supprimés.

VOTE : SUPPRESSION VOTE DEFIANCE

POUR : 1045 (40,10%)

CONTRE : 1447 (55,53%)

ABSTENTIONS : 114 (4,37%)

Soit un total (voix en séance): 2606

LA RESOLUTION EST REPOUSSEE

DETAIL RESOLUTION 7. : MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – SUPPRESSION DU VOTE DE DEFIANCE

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Contre
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Contre
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Contre
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Contre
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
					21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
		Total :	1045		22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
					27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
					28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
					29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
					30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre
					31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre
					32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Contre
					33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre
					34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
					35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
					36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
					50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
					51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
					52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
						Total :	1447		

3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	114	

Claude ROCHE (membre du Conseil de Surveillance) : intervient sur l'article 42 page 262.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : lui répond qu'il n'y a pas de modification dans les Statuts, ni le Règlement Intérieur.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : passe à la présentation de la Convention FFVB/ LNV et son avenant.

9. PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION FFVB/LNV

Convention FFVB/LNV :

Avenant N°1 à la convention FFVB/LNV :

VOTE 8 : ACCORD SUR PROPOSITION ET SON AVENANT N°1

POUR : 1731 (68,64%)

CONTRE : 167 (6,62%)

ABSTENTIONS : 624 (24,74%)

Soit un total (voix en séance): 2522

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 8. : PRESENTATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION FFVB/LNV

3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1731	

27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre
		Total :	167	

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Abstention
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Abstention
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	624	

Interventions :

M. MEYER (Alsace) intervient sur la convention. Il souhaite connaître la procédure pour une licence des clubs Pro et son fonctionnement.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : la convention est validée par le Ministère sous réserve des AG FFVB et LNV.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : elle est maintenant définitivement adoptée. La décision revient au Conseil d'Administration sur les modalités pratiques de la licence Pro.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : rappelle que c'est une Assemblée Générale, on respecte la Fédération, puis il donne la parole au Directeur Technique National afin de parler des projets fédéraux et du PES.

10. PROJETS FEDERAUX – PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Cyrille BOULONGNE (Directeur Technique National) :

« Monsieur le Président de la Fédération, Mesdames et Messieurs les délégués,

Vous restituer la vie interne d'une Direction Technique Nationale est un exercice nécessairement un peu réducteur. J'ai donc plutôt choisi aujourd'hui de partager avec vous une vision de l'avenir de nos sports. Je souhaite à cet égard porter la parole des cadres techniques qui ont, la semaine dernière vous le savez, tenu leur colloque annuel et exprimé de façon constructive leur volonté d'unité professionnelle au service de la Fédération Française de Volley-Ball.

Pourtant le chemin était difficile :

- *délimitation du périmètre d'intervention des fonctionnaires de l'Etat au regard de leurs droits et devoirs,*
- *réorganisation du mode de fonctionnement interne de la DTN qui inclue : la remise à plat des compléments de salaires fédéraux, le renforcement de la permanence au siège fédéral par l'arrivée de cadres compétents dégagés de toute vision partisane,*
- *validation d'un PES novateur qui inclue : la création d'un Centre Fédéral à l'INSEP à horizon 2017, la re-qualification des Pôles France Jeunes, dont il faut souligner que l'appellation n'existe pas dans le code du sport, en Pôles Espoir, l'ouverture possible aux structures associées et l'introduction de la bivalence,*
- *prise de responsabilités quant à la constitution des staffs d'EDF Senior et Jeune avec une ouverture vers le secteur privé afin d'améliorer l'interaction entre les différents experts de la performance qu'il s'agisse de la filière fédérale ou de celle des clubs. Passer de la filière d'accès au haut niveau c'est en effet passer d'une logique de structure à une logique d'ouverture, de responsabilité et de performance*

Sachez que pour cibler son accompagnement, l'Etat a retenu 5 critères de classification des fédérations sportives :

- 1/ les sports loisirs et régionaux : ex : la pelote basque,*
- 2/ les fédérations sans objet de performance sportive de HN : ex : les fédérations affinitaires,*
- 3/ les fédérations performantes à HN et qui sont, à ce titre, soutenues par l'Etat : ex : la natation, le handball... disons les fédérations olympiques*

4/ les fédérations efficaces au regard de l'investissement de l'Etat : pas de performance mais un modèle de développement et de structuration fort ex : le badminton

5/ enfin les fédérations dépendantes du soutien de l'Etat et non performantes au regard du sport de haut niveau : le hockey sur glace, le hockey sur gazon, le football américain et le Volley-Ball qui toutefois développe une réelle ambition reconnue, et dont le taux de soutien est de 22,68 % selon le rapport de la cour des comptes de janvier 2013. Ce taux de soutien allant de 94,32% (pentathlon moderne) à 0,74 % (tennis) ; soulignons que la FFVB occupe ainsi le 10^{ème} rang des 31 fédérations olympiques.

Pour ce qui est de la performance la FFVB vient de gagner, grâce au 6/6 masculin, une vraie reconnaissance institutionnelle ; les institutions pourront désormais découvrir notre ambition pour le beach-volley et, à plus long terme, pour le 6/6 féminin. C'est la raison pour laquelle notre PES a été validé et est soutenu.

Ne nous trompons pas, notre situation reste très fragile et préoccupante et il nous faut poursuivre nos efforts. Il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre. Car la stratégie d'investissement de l'Etat est claire : accompagner uniquement les bons élèves.

Nous sommes donc en droit de nous interroger : quel impact pourra résulter de cette stratégie étatique à l'occasion de la négociation de la CO ?

Aujourd'hui les résultats de l'équipe de France masculine nous autorisent à espérer un accompagnement ciblé. Preuve en est que nous serons présents au séminaire organisé les 14, 15 & 16 octobre prochains ; il est dédié aux fédérations olympiques en capacité de nourrir le palmarès de la délégation française.

Le représentant de notre ministère, présent au colloque des CT a été très clair et direct s'agissant des faiblesses affectant le regard ministériel sur notre fédération. Il l'a exprimé devant les cadres techniques.

Je me permets donc de reprendre ces dires pour vous en porter le témoignage, chacun jugera de ces propos en son âme et conscience :

- difficulté à performer dans la durée lors des compétitions sportives internationales de référence en dehors des seniors masculins (ce qui est déjà, je viens de le souligner, une avancée significative par rapport à l'année dernière),
- difficulté à accroître le nombre de ses licenciés et de structurer son développement,
- difficulté à s'armer face à la conjoncture économique et de sortir d'une culture de dépendance publique,
- difficulté se fédérer autour d'un projet commun et d'une permanence politique.

Ses remarques peuvent paraître abruptes.

Elles sont en réalité la raison même pour laquelle nous devons espérer, car notre potentiel est immense !

Le dernier colloque des cadres techniques n'a d'ailleurs fait que renforcer ma confiance dans le potentiel de notre fédération et dans la capacité de l'ensemble de ses cadres à lui apporter une réelle valeur ajoutée.

En effet :

- nous sommes un sport olympique : l'un des sports collectifs olympiques les plus concurrentiels à l'échelle internationale,
- nous sommes le seul sport collectif olympique qui offre 6 portes de qualification : trois fois plus que n'importe quel autre sport collectif,
- nous sommes un sport populaire pratiqué spontanément avec enthousiasme par des personnes d'âges variés, par des groupes mixtes d'hommes et de femmes dans n'importe quel lieu : au collège, sur la plage...
- enfin notre sport porte des valeurs sociales et éducatives uniques :
 - ✓ pas seulement celles des sports collectifs,
 - ✓ pas seulement celles des sports sans contact et sans violence

✓ mais le volley ball est un sport particulier où la faute individuelle coûte systématiquement un point à l'équipe, mais une équipe dotée d'une ambition collective et partagée qui se comprend ne lâche rien et performe. Ils l'ont démontré il y a peu.

C'est cette responsabilité individuelle au regard de l'efficacité collective que je souhaite faire partager à l'ensemble de l'encadrement technique. Je suis, aujourd'hui, convaincu que nous y parviendrons.

Ce principe est fondamental. C'est le premier impératif de la réussite de notre projet.

S'engager individuellement pour le bien commun. Voilà une idée forte. Cette valeur, nous la défendons :

- toujours dans notre quotidien d'entraîneurs, d'arbitres, de dirigeants ou de bénévoles sans oublier les salariés dont les compétences et l'investissement n'est plus à démontrer,
- parfois dans nos cohérences de territoires entre nos clubs, nos comités ou nos régions,
- mais jamais en définitive à l'échelle d'UNE olympiade et d'UNE fédération.

La première clé de notre succès est donc celle de l'engagement durable, continué et de la responsabilité collective. Acceptons de ne pas être d'accord sur tout mais faisons en sorte que de nos désaccords, loin d'engendrer l'inaction ou le manque d'engagement, fassent émerger des débats d'une grande richesse plutôt que des clivages inutiles :

- entre techniciens et élus par exemple,
- entre élus régionaux et élus du siège fédéral,
- entre clubs et fédération.

D'une manière générale, la réussite du projet fédéral nous appartient ! Nous sommes un sport d'équipe ! Nous ne réussirons qu'ensemble !

Pour ce qui est de la DTN, nous sommes en ordre de marche. Notre engagement se fera donc au service de la fédération et à vos côtés. Ma volonté est claire :

- replacer les clubs au cœur du dispositif de formation des joueurs,
- accompagner, inciter (sans jamais se substituer) les représentants territoriaux dans leur volonté de structuration.

Je vous parle d'engagement collectif. Mais l'engagement collectif n'est valable que s'il est orienté vers un but clair. Ce but c'est de performer au plus haut niveau et à tous les niveaux.

L'objectif pour la fédération est de se placer dans le peloton de tête des nations mondiales. Les priorités sont désormais explicites. Du point de vue de la production de performance il s'agit de viser :

- Rio où l'EDF 6/6 masculine doit décrocher une médaille historique,
- Rio où les EDF beach masculines et féminines conservent une chance ténue, mais réelle de se qualifier et de nous représenter au plus haut niveau
- Tokyo où l'EDF 6/6 féminine pourra espérer se qualifier à condition de s'être distinguée au préalable aux CE de 2019 que la FFVB souhaite organiser sur son territoire.

Du point de vue de la structuration destinée à soutenir nos objectifs olympiques, il s'agit de créer un Centre Fédéral unique masculin et féminin, indoor et beach à l'horizon 2017 à l'INSEP.

En sus des raisons profondes qui orientent ce choix, il est nécessaire de préciser le contexte politique dans lequel il s'inscrit :

- en effet dans le cadre du grand INSEP et de la fusion probable du Languedoc Roussillon et de Midi Pyrénées, des incertitudes devront être levées par les collectivités territoriales

concernées et par le MS quant à la présence de 2 CREPS avec une forte activité volley-ball sur un seul territoire...

- dans cette incertitude latente, seule la permanence de la tête de réseau est aujourd'hui assurée l'intégrer c'est donc protéger nos structures.

Si dans la mouture initiale du projet que j'ai défendu, je n'ai jamais eu aucun doute quant aux avantages que représente l'INSEP :

- en termes d'accompagnement des athlètes (double projet, médical, préparation physique et culture de la performance),
- en termes d'accompagnement des staffs techniques (formation continue, émulation avec les autres disciplines),
- en termes de culture olympique qui nous est défailante (50% des médaillés olympiques viennent de l'INSEP),
- en termes de mutualisation et d'émulation interne de nos ressources humaines et en termes de visibilité internationale,
- en termes de rayonnement et de pertinence géographique, puisque notre territoire reste centralisé,
- en terme, enfin, de lobbying auprès de notre ministère de tutelle

... je conçois en revanche :

- que les aspects sportifs n'étaient pas assez protégés : la construction de nouveaux bâtiments permettra de lever ce doute,
- que les aspects humains étaient traités trop abruptement : trois années pour préparer la transition permettront de lever ces difficultés que nous avons entendues

Chapeautant presque l'excellence sportive, qui constitue en définitive le plus puissant vecteur de sa croissance, le développement est l'affaire de tous les cadres d'Etat.

Promouvoir le sport pour le plus grand nombre à travers :

- les bassins de pratique,
- la conquête de nouveaux publics,
- la facilitation de la prise de licence et les moyens de notre croissance en ce domaine.

Promouvoir les métiers du sport et l'employabilité, Voici autant de pistes de réflexion qui doivent nous permettre :

- de réussir un développement cohérent à l'échelle du territoire,
- de promouvoir et médiatiser les différentes pratiques,
- de renforcer la crédibilité de notre tissu associatif en cette période au contexte si difficile,
- d'inclure les thématiques ministérielles (fair-play, éthique, violence, féminisation) comme autant d'opportunités de développement à saisir.

Après une année éprouvante, mais néanmoins exaltante à certains égards, nous devons envisager les années à venir comme celles de la reconstruction, de l'ambition et de la performance qui ne sauraient être limitées aux seuls terrains de jeux.

Je puis vous assurer que je pense que le temps de l'apaisement est venu et qu'il convient désormais que, chacun dans le cadre de nos responsabilités respectives, nous unissions nos forces pour écarter tout risque de les diviser.

Ouvrons à la réussite du volley français afin qu'elle devienne la Nôtre et que, à juste titre, nous en soyons fiers.

Sachez que vous pouvez compter sur mon engagement.

Sachez que vous pouvez compter sur ma présence sur vos territoires pour expliciter concrètement la mise en œuvre du projet fédéral incluant le PES.

Sachez que vous pouvez compter sur l'unité et l'intégrité professionnelle de la DTN pour vous permettre de poser et de porter les bases d'un avenir durablement performant.

Soyons conscients que nous devons relever aujourd'hui le défi d'inscrire notre contribution dans l'histoire de notre fédération et de nos sports.

Merci pour votre attention. »

(Applaudissements)

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : laisse la parole à Alain DE FABRY (Secrétaire Général)

11. MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) présente les documents suivants :

Rapport de la CCS

Proposition - Compétitions nationales 2014/2015 :

Projet de structuration des zones sportives : pas de vote

TQCN : application mais pas de vote

VOTE 9.1 : RAPPORT GENERAL DE LA CCS (PAGES 211 A 218)

POUR :	1569	(60,21%)
CONTRE :	510	(19,57%)
ABSTENTIONS :	527	(20,22%)
Soit un total (voix en séance):	2606	

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 9. : MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour	9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre	4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Abstention
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Pour	28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Contre	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Contre	33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour	47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour	48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Contre	42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Abstention
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour						50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour			Total :	510		51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour						52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour								Total :	527	
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour										
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour										
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour										
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour										
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour										
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour										
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour										
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour										
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour										
		Total :	1569											

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) soumet les vœux retenus par le Comité des Vœux.

Rapport du Comité des vœux

12. VŒUX (GSA) DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : « On va essayer de ne pas intervenir sur les vœux ».

VŒU N°1 – RESOLUTION 10	
CLUB ASPTT MULHOUSE - ACCESSION EN ELITE FEMININE	
POUR :	712
CONTRE :	903
ABSTENTIONS :	991
Soit un total (voix en séance):	2606
<u>LE VŒU EST REFUSE</u>	

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°1

4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre	7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Abstention	
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre	8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Abstention	
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour	3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre	13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Abstention	
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour	10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention	
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Pour	11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre	15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention	
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour	23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre	16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Abstention	
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour	25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre	17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention	
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour	26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre	19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention	
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour	43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre	20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention	
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre	21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Abstention	
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour	51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre	22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention	
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour	52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre	27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention	
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour						28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention	
										29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention	
							Total :	903							
		Total :	712								30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
											31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
											32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
											36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Abstention
											44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
											45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
											47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
											48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
											54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Abstention
												Total :	991		

**VŒU N°2 - RESOLUTION 10
LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE
DISTINGUER LA PRATIQUE « LOISIR » COMPETITIVE ET LA PRATIQUE
DETENTE-SANTE**

POUR : 644

CONTRE : 1456

ABSTENTIONS : 506

Soit un total (voix en séance): 2606

LE VŒU EST REPOUSSE

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°2

8	Thierry GUENEAU	LIGUE BOURGOGNE	22	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE- ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	644	

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
9	Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE	LIGUE BOURGOGNE	22	Contre
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
		Total :	1456	

7	Bernard PLISSET	LIGUE BOURGOGNE	23	Abstention
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC- ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC- ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC- ROUSSILLON	55	Abstention
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
47	Françoise BRIZARD	LIGUE POITOU- CHARENTES	35	Abstention
48	Michèle GIRAUD- BAHUET	LIGUE POITOU- CHARENTES	35	Abstention
		Total :	506	

**VŒU N°3 - RESOLUTION 10
VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL
CHAMPIONNAT ELITE FEMININ**

LE VŒU EST RETIRE

**VŒU N°4 - RESOLUTION 10
AS SP ENTREMONT RIXHEIM
EXTENSION DE L'ARTICLE 8.7 RGEN (QUALIFICATION DES JOUEURS)**

LE VŒU EST RETIRE

**VŒU N°5 - - RESOLUTION 10
JSA BORDEAUX
DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX GSA AYANT 2 EQUIPES
NATIONALES**

LE VŒU EST RETIRE

**VŒU N°6 - RESOLUTION 10
JSA BORDEAUX
UNION DE GROUPEMENT SPORTIF (UGS)**

LE VŒU EST RETIRE

**VŒU N°7 - RESOLUTION 10
JSA BORDEAUX
FRAIS DE DOSSIER ADMINISTRATIF DE JOUEUR ETRANGER
LE VŒU EST RETIRE**

**VŒU N°8 - RESOLUTION 10
BUSSY VOLLEY
CHALLENGE DE FRANCE VETERANS**

POUR : 1781
CONTRE : 114
ABSTENTIONS : 479
Soit un total (voix en séance): 2374

LE VŒU EST ADOPTE

8. Club 0773767 BUSSY VOLLEY (Ligue Ile-de-France)

Secteur : Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN - CCS)

Challenge de France Vétérans

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 06/12/2013

les nécessaires s'il y en a...

A voir ...

Intégrer le calendrier du Challenge de France Vétérans dans le calendrier général de la FFVB ou des ligues afin de permettre à cette épreuve de s'articuler aux mieux avec les autres compétitions FFVB. En effet, beaucoup de vétérans participent déjà comme joueurs ou entraîneurs aux compétitions FFVB et se trouvent en difficulté pour prendre part au Challenge de France Vétérans.

juillet 2014

Aucun financement nécessaire

Avis de commission centrale concernée : favorable si cette compétition se transforme en véritable championnat qualificatif

Avis du Comité des vœux : PRESENTATION – championnat complet – licence compétition VB en charge de la CCS – type coupe de france

Avis du Conseil d'Administration : AVIS DE PRINCIPE DEMANDÉ A L'AG

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°8

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Pour
10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour

36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Contre
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Contre
		Total :	114	

12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	479	

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°8 (SUITE)

31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1781	

**VŒU N°9 - RESOLUTION 10
COMITE DEPARTEMENTAL 049
NOUVELLE CATEGORIE DE LICENCE
VOLLEY SPORT SANTE**

POUR : 606

CONTRE : 1442

ABSTENTIONS : 456

Soit un total (voix en séance): 2504

LE VŒU EST REFUSE

DETAIL RESOLUTION 10. : VŒU N°9

10	David QUINTIN	LIGUE BRETAGNE	84	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	606	

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Contre
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Contre
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Contre
4	Yves LABROUSSE	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
5	Michel DINEAUX	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
6	Jacques MOREAU	LIGUE AQUITAINE	56	Contre
11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
12	Pierrick HAMON	LIGUE BRETAGNE	83	Contre
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Contre
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Contre
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Contre
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Contre
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Contre
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Contre
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Contre
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Contre
51	Christine MOURADIAN	LIGUE PROVENCE	43	Contre
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Contre
		Total :	1442	

16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Abstention
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Abstention
48	Michèle GIRAUD-BAHUET	LIGUE POITOU-CHARENTES	35	Abstention
		Total :	456	

M. DE FABRY (Secrétaire Général) souhaite faire un appel des délégations afin de connaître le nombre de voix en séance avant l'adoption des règlements.

Absents : Michel DINEAUX (Aquitaine – 56 voix)/Bernard PLISSET-Thierry GUENEAU-Séverine PETRUZZI épouse LESAVRE (Bourgogne – 67 voix)/David QUINTIN-Pierrick HAMON (Bretagne – 167 voix)/Frédéric PASTORELLO (Côte d'Azur – 52 voix)/Didier SAPIN-GUILBARD- Michèle GIRAUD-BAHUET (Poitou-Charentes – 70 voix)/Christine MOURADIAN (Provence – 43 voix). M. BARRAQUET représentant la Basse-Normandie n'est pas venu à cette AG.

Claude GANGLOFF (Pays de la Loire) : « avons-nous encore le quorum ? »

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : il n'y a pas de quorum

Aline GEMISE-FAREAU (Présidente du Conseil de Surveillance) : fait le constat qu'il ne reste plus que deux personnes de la CSOEG.

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : répond que ce n'est pas une commission qui donne la règle, il n'y a donc pas de sanction.

Interventions

Didier DECONNINCK (Flandres) signale qu'une modification a été faite sur le point 8.8 mais que cela n'avait pas été présenté à Pleumeur-Bodou.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : explique que ce texte devrait être dans les règlements régionaux. Puis, il fait l'historique du texte.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : le championnat est commencé, les textes n'ont pas été approuvés. Les clubs ne voudront plus monter en N3.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : Le texte a été diffusé courant Juillet.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Flandres) : Le point de règlement est en contradiction avec d'autres points.

RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RGEN - PAGES 314 A 363

POUR :	984
CONTRE :	643
ABSTENTIONS :	380
Soit un total (voix en séance):	2007

LA MODIFICATION EST ADOPTÉE

Modifications du RGLIGA :

Un **nouveau document** a été remis le matin à l'émargement. Il s'agit de la version validée par la CCSR, et le Service Juridique.

Jean-Marc QUESTE (Lorraine) : intervient sur l'Article 29

RESOLUTION 10 . : MODIFICATIONS RGLIGA

POUR :	1578
CONTRE :	207
ABSTENTIONS :	273
Soit un total (voix en séance):	2058

LA MODIFICATION EST ADOPTÉE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGLIGA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Contre
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Contre
		Total	207	

19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Abstention
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
		Total	273	

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGLIGA (SUITE)

44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total	1578	

Modifications du RGA :

Un nouvel **additif** a été remis le matin à l'émargement.

Départ d'un représentant d'Ile de France (Sébastien GONÇALVES – 130 voix)

RESOLUTION 10 . : MODIFICATIONS RGA

POUR :	1641
CONTRE :	84
ABSTENTIONS :	106
Soit un total (voix en séance):	1831

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGA

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1641	

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
----	-------------------	----------------	----	--------

33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
		Total :	106	

Modifications du RGB

RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RGB

POUR :	1030
CONTRE :	53
ABSTENTIONS :	748
Soit un total (voix en séance):	1831

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

Modifications du RG CCEE :**RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RGEE****POUR :** 993

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 805

Soit un total (voix en séance): 1798**LA MODIFICATION EST ADOPTEE**

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS RGE

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE- ARDENNE	30	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour
33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Pour
34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	993	

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Abstention
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Abstention
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Abstention
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Abstention
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Abstention
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Abstention
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Abstention
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Abstention
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC- ROUSSILLON	56	Abstention
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC- ROUSSILLON	56	Abstention
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC- ROUSSILLON	55	Abstention
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
		Total :	805	

Modifications du RG DNACG :**RESOLUTION 10 : MODIFICATIONS RG DNACG**

POUR : **1012**
CONTRE : **0**
ABSTENTIONS : **819**
Soit un total (voix en séance): **1831**

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

Modifications du RGF :**RESOLUTION 10 . : MODIFICATIONS RGF**

LE VOTE EST RETIRE CAR IL N'A PAS ETE VISE PAR LE PRESIDENT DE LA CCF

**PROJET REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
(POUR INFORMATION)**

POUR : 1953

CONTRE : 84

ABSTENTIONS : 54

Soit un total (voix en séance): 2091

LA MODIFICATION EST ADOPTEE

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS PROJET RI CONSEIL DE SURVEILLANCE

1	Patrick KURTZ	LIGUE ALSACE	45	Pour
2	Isabelle BROGLY	LIGUE ALSACE	44	Pour
3	Georges MEYER	LIGUE ALSACE	44	Pour
13	Jean-Claude RABOUIN	LIGUE CENTRE	28	Pour
14	Jean-Michel BARRE	LIGUE CENTRE	28	Pour
15	Delphine VIALA	LIGUE CENTRE	27	Pour
16	Arnaud MILARD	LIGUE CHAMPAGNE-ARDENNE	30	Pour
17	Gérald HENRY	LIGUE COTE D'AZUR	53	Pour
19	Jean-Michel ROULLIER	LIGUE COTE D'AZUR	52	Pour
20	Didier DECONNINCK	LIGUE FLANDRES	71	Pour
21	Pierre-Yves VANALDERWELT	LIGUE FLANDRES	70	Pour
22	Sandra FERON	LIGUE FLANDRES	70	Pour
23	Jean-Louis LARZUL	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
24	Philippe VENDRAMINI	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
25	Sébastien GONÇALVES	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
26	Yves MOLINARIO	LIGUE ILE DE FRANCE	130	Pour
27	Linda ROYO	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
28	Jean-Pierre MELJAC	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	56	Pour
29	Brigitte GEILER	LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON	55	Pour
30	Albert CHARPENTIER	LIGUE LORRAINE	43	Pour
31	Jean-Marc QUESTE	LIGUE LORRAINE	43	Pour
32	Patrick REMY	LIGUE LORRAINE	43	Pour

11	Viviane LE THOMAS	LIGUE BRETAGNE	84	Contre
----	-------------------	----------------	----	--------

33	Pascal ALLAMASSEY	LIGUE MIDI-PYRENEES	36	Abstention
39	François DESHAYES	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Abstention
		Total :	54	

DETAIL RESOLUTION 10. : MODIFICATIONS PROJET RI CONSEIL DE SURVEILLANCE (SUITE)

34	Guillaume BITON	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
35	Benjamin RAT	LIGUE MIDI-PYRENEES	35	Pour
36	Nathalie VALLOGNES	LIGUE BASSE-NORMANDIE	31	Pour
40	Bertrand LAURET	LIGUE HAUTE-NORMANDIE	18	Pour
41	Françoise DE BERNON	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	84	Pour
42	Claude GANGLOFF	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
43	Pierre LOREAU	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	83	Pour
44	Jean-Didier JAWORSKI	LIGUE PICARDIE	33	Pour
45	Frédéric DUBOIS	LIGUE PICARDIE	33	Pour
50	Alain ARIA	LIGUE PROVENCE	43	Pour
52	Frédéric SIEGL	LIGUE PROVENCE	43	Pour
54	Florence AVABY	LIGUE REUNION	54	Pour
		Total :	1953	

Les règlements sont accessibles sur le site de la FFVB :

<http://extranet.ffvb.org/front/196-37-1-Manuel-Juridique-FFVB>

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : retire le point qui était mis à l'ordre du jour pour la nomination d'un Commissaire aux Comptes.

Christian ALBE (Languedoc-Roussillon) souhaite savoir pour le prochain mandat s'il s'agit de la même personne.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : répond par l'affirmative.

Guillaume BITON (Midi-Pyrénées) intervient à la demande de la délégation de la Ligue d'Aquitaine. Il souhaite connaître la date de la prochaine Assemblée Générale.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : L'assemblée Générale se déroulera en Aquitaine, la date reste à être fixer.

Alain ARIA (Provence) : souhaite connaître la période ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Entre fin mai et début Juin 2015. *On m'a demandé d'écouter donc j'écoute. Mais je ne reste pas persuadé que cela soit bien.*

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : Il y avait un certains nombres d'avantages à avancer l'AG. Il faut tenir en mémoire le vote du budget plus tôt et cela laisse le temps aux Ligues et aux clubs de préparer la saison. Il indique que cela sera l'objet d'un débat en Conseil d'Administration.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : souhaite savoir qui pilote le projet des licences à paiement direct ?

Alain DE FABRY (Secrétaire Général) : le service comptable et le référent Jean-Paul DUBIER.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : demande qui elle est la personne salariée en charge du suivi ?

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : aucune ; c'est un traitement lourd sur une période courte.

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : interroge le Président sur la perception de ce projet.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : Bonne perception, mais il reste un progrès à faire sur l'automatisation ?

Jean-Michel ROUILLIER (Côte d'Azur) : indique que les clubs sont en difficultés.

Jean-Paul DUBIER (Vice-Président) : explique l'historique du fonctionnement et des difficultés des clubs (5 à 10 par jour). Il précise que les demandes ont été traitées sous 24h. Tous les

soucis rencontrés par les clubs, étaient des erreurs de manipulation ou de compréhension du système. Il signale qu'à la comptabilité, une personne de plus pour la gestion.

Viviane LE THOMAS (Bretagne) : souhaite savoir s'il y aura une adaptation à la pratique du terrain. Pour les gros clubs, ce sont 2 à 3 personnes qui gèrent les paniers. Est-ce au club de se plier à l'application ?

Jean-Paul DUBIER (Vice-Président) : se positionne vers une meilleure application afin de répondre au terrain.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : souhaite comprendre le timing.

Jean-Michel ROUILLE (Côte d'Azur) : intervient sur le règlement par chèque où il juge que le débit d'exécution par chèque est trop lent.

Jean-Paul DUBIER (Vice-Président) : indique l'acheminement comptable du paiement par chèque (entrée en comptabilité puis validation immédiate).

Viviane LE THOMAS (Bretagne) : donne lecture d'un message des clubs sur leurs mécontentements sur les dates choisies par la CCS de la Coupe de France Jeunes. Ils souhaitent changer la date ou faire un report.

Rodolphe ADAM (Président de la CCS) : Indiquer l'approbation des clubs, puis il fait l'état des calendriers. Il dit que la CCS rencontre des difficultés avec le calendrier liées aux internationaux.

Yves BOUGET (Président de la FFVB) : fait un discours de clôture.

« Mesdames, Messieurs, donc je voulais vous remercier pour votre participation active pour cette 74^{ème} Assemblée Générale. Je suis heureux que cette Assemblée Générale ait permis à travers vos votes d'assurer une certaine stabilité de gouvernance à notre Fédération. Je reste cependant inquiet que le projet n'ai pas réussi à convaincre plus de 50 % de nos délégués. C'est désormais le challenge qui revient à l'équipe en place, parvenir à changer cet équilibre néfaste pour notre futur en libérant la parole au sein de la Fédération Française de Volley-Ball et en associant tous les acteurs afin de rechercher un consensus permettant de partager ensemble la rénovation de notre Volley. Je vous remercie et vous souhaite un bon retour dans nos régions »

Puis **Christian CHEBASSIER (Trésorier Général)** prend la parole pour informer l'AG de la distinction de Sylvie PROUVÉ : Médaille du Travail pour ses 20 ans d'engagement à la FFVB. La remise de la médaille a eu lieu au siège fédéral en présence des salariés et des élus.

Puis Yves **BOUGET (Président)** clôture l'Assemblée Générale à 18h45.

Le Président de la Commission de Contrôle des Assemblées Générales et des
Opérations Electorales

Georges GUILLET

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Yves BOUGET

Alain DE FABRY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

ET DES ASSEMBLEES GENERALES

Composition de la CSOEAG :

Georges GUILLET	Président de la CSOEAG
René CORNIC	Membre de la CSOEAG
Serge CORVISIER	Membre de la CSOEAG
Claude DENGREVILLE	Membre de la CSOEAG
Elisabeth ROSSI	Membre de la CSOEAG

Objet : ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL – SAMEDI 4 OCTOBRE 2014 AU CNOSF.

Ligues absentes et/ou non votantes :

AUVERGNE, CORSE, FRANCHE-COMTE, RHONE-ALPES, GUADELOUPE, GUYANE, ILES DU NORD, MARTINIQUE, MAYOTTE, NOUVELLE-CALEDONIE, ST-PIERRE ET MIQUELON, WALLIS ET FUTUNA.

Voix.

Le total des voix représentées est de 2741. Le total des voix en séance est de 2693 (1 délégué, M. LE BALC'H, Haute-Normandie non licencié : 18 voix et 1 délégué, M. BARRAQUET, Basse Normandie absent : 30 voix).

Irrégularités.

Elles concernent les votes de l'après-midi à partir d'environ 16H30.

La CSOEAG a constaté que des délégués étaient en possession des boîtiers électroniques de leurs collègues délégués absents momentanément de la salle ou ayant quitté définitivement l'AG.

Un pointage précis des votes électroniques avec les départs de certains délégués mettrait peut être en évidence l'utilisation d'un, voire plusieurs boîtiers supplémentaires par la même personne.

La commission rappelle à ce sujet que les boîtiers électroniques de vote sont remis uniquement à des représentants élus (les délégués) par les GSA pour les représenter. A aucun moment, le délégué absent ne peut donner pouvoir à un de ses collègues pour voter à son nom. Encore moins à une personne n'ayant pas la qualité de délégué!

Par ailleurs, au cours des débats plusieurs personnes n'étant pas des délégués ont pris la parole sans autorisation préalable du Président de séance.

Conformément à l'article 31 des statuts la CSOEAG demande que ses observations soient inscrites au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale.

René CORNIC
Membre de la CSOEAG

Georges GUILLET
Président de la CSOEAG



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport du Conseil de Surveillance sur la Gestion du Conseil d'Administration

**Présentation par Mme Aline GEMISE-FAREAU,
Présidente du Conseil de Surveillance**



Le nom « CONSEIL DE SURVEILLANCE » porte en lui-même son objet et sa mission.

Cette mission principale est en permanence exécutée, les membres du conseil s'étant répartis les différents domaines de contrôle et en rendent compte à l'ensemble des conseillers lors des réunions officielles. Des tableaux de bord sont réalisés, des rapports de suivis sont établis et examinés lors de chaque séance.

Avant chaque réunion, des rencontres avec les différents interlocuteurs de la fédération sont organisées, et nous tenons à les en remercier.

Cette première tâche est importante et le conseil la mène avec rigueur, mais c'est une mission discrète, certains la qualifie même de « frustrante », qui se réalise en arrière-plan, car le Conseil de surveillance ne doit jamais s'immiscer dans les décisions de l'exécutif, ni même le gêner dans la réalisation du projet pour lequel il a été élu.

Les remarques sont donc communiquées directement à l'exécutif, très souvent oralement, via sa présidente lors des séances du conseil d'administration, mais surtout lors des séances du conseil de surveillance auxquelles participe le Secrétaire Général.

Pour revenir à notre fonctionnement, sauf débordements et remarques qui nécessitent d'être signalés par écrit, ce travail n'apparaît pas dans les PV officiels. Et pourtant il existe et mobilise beaucoup de temps de la part de ceux qui y participent.

Les différents PV du CS font par contre état de points qui nous semblent importants de devoir être portés à la connaissance de tous.

Aujourd'hui tous les secteurs principaux sont suivis en permanence par le Conseil de Surveillance.

Pour ne citer que les principaux :

- Le projet fédéral et particulièrement le secteur DTN
- L'aspect financier, M CHEBASSIER, outre les informations qu'il met régulièrement à la disposition des interlocuteurs du CS, ne manque pas non plus de venir directement devant nous 2 fois par an pour les commenter.
- Le volet « Ressources Humaines »
- L'activité fédérale et notamment de ses commissions

Ce suivi régulier entraîne le conseil, composé, rappelons-le, d'acteurs actifs du volley-ball, à s'interroger et à réfléchir sur les différentes informations qui lui sont communiquées.

Des inquiétudes peuvent surgir et il est bon de les faire partager, la composition du conseil étant un bon échantillonnage du monde du volley-ball.

Ces réflexions sont abordées en séance et font parfois l'objet de débats animés auxquels peut participer le représentant de l'exécutif présent. C'est aussi une contribution et un regard différent que le conseil peut et à notre sens « doit » apporter.

Au-delà de ces deux premières missions, le conseil souhaite aussi mener plus avant sa contribution.

Profitant ainsi de la compétence et de l'expérience de ses membres, il souhaite apporter à l'exécutif des réflexions plus approfondies en lui remettant des rapports sur les sujets dont il se saisit.

Des groupes sont également constitués, qui se réunissent et travaillent en dehors des séances officielles

Un premier rapport sera remis à l'exécutif qui concerne le C N V B et l'I F V B. Un second rapport est en cours de préparation sur la place occupée par le secteur féminin.

L'Assemblée Générale est aussi l'occasion de s'exprimer sur des sujets qui nous préoccupent. Certes les principales remarques que nous tenons à faire sont déjà contenues dans les différents PV, mais le Conseil de Surveillance tient à mettre l'accent sur des points les points suivants :

Un point positif tout d'abord, dans les relations entre l'exécutif et le Conseil de surveillance.

Nous avons pu constater avec satisfaction que certaines de nos remarques ont été, en partie, suivies d'effet, ce qui représente une amélioration notable et correspond bien au fait que le CA comme le CS avaient besoin de se situer dans leurs rapports mutuels.

Nous pouvons néanmoins regretter un manque d'échanges au niveau des réunions du CA, entraînant des choix sans réel débat, voir des décisions prises sans réel vote.

Le conseil de surveillance se doit de souligner ce qui lui apparaît comme de véritables dysfonctionnements au sein de l'exécutif.

- Des choix « politiques » ont été pris sans consultation du CA. Par exemple, ceux concernant l'engagement financier de la fédération à l'occasion de certaines organisations de haut niveau ou lors de la création du poste de Directeur Général. Engagements qui n'ont pas fait l'objet d'une décision formelle des administrateurs.

- Le fonctionnement de certaines commissions pose aussi problème, non tenues de réunions, absences de PV, ... (CCF, CCSR, Médicale, commission électorale).

Des critiques sont aussi à faire sur la forme. Nous l'avons déjà dit, Le CS n'a pas à s'immiscer dans les décisions de l'exécutif, et nous le respectons scrupuleusement, mais la forme employée pour mettre fin aux missions de dirigeants bénévoles nous a particulièrement choquée.

Cela vaut autant pour l'absence d'information préalable, que pour le déballage à grande publicité employé pour « la révocation » du secrétaire général. (compte- tenu du contexte le terme de révocation était-il vraiment le plus adapté ?).

Les acteurs du volley-ball ont du mal à comprendre ce genre d'excès. Nous pensons, que le bénévolat a toute sa place dans notre fédération et qu'il mériterait plus de considération.

Une remarque : nous actons le cumul des fonctions de trésorier et de secrétaire Général mais, s'agissant de deux postes très importants au sein de notre fédération, nous espérons que cela ne soit qu'une situation transitoire, et cela quelle que soit la personne désignée, les deux postes ayant leur propre finalité.

Le conseil de surveillance s'est aussi étonné de la procédure utilisée pour le dépôt du PES et pense que débats et échanges au sein du CA auraient été très utiles. Une approbation aurait même été bienvenue.

LE DEVELOPPEMENT

L'érosion des licences compétitions est une nouvelle fois très sensible.

Le Conseil de Surveillance constate que, malgré le souci de l'exécutif de vouloir relancer et réorganiser le développement, le plan fédéral n'a pas entraîné l'effet escompté. La baisse de nos licences "compétitions" et la diminution du nombre de nos clubs est préoccupante et devient un véritable sujet d'inquiétude. Elle nous amène à nous interroger sur les critères d'attribution des Aides à Projets.

Une interrogation en ce qui concerne les bassins de pratique : nous ne possédons pas encore assez d'éléments pour savoir si certains résultats positifs ne se font pas au détriment d'autres secteurs de notre développement.

La DTN

Il faut également souligner l'amélioration significative de nos échanges avec la DTN permettant de mieux suivre ce secteur primordial de notre fédération et son intégration dans le projet fédéral.

LES FINANCES

Difficile aussi de ne pas marquer notre inquiétude sur les résultats 2014

Après plusieurs années de redressement salutaire ce résultat ne peut être satisfaisant surtout quand il se cumule avec les remarques que nous avons pu faire sur la baisse du nombre de licenciés, résultat qui entraîne immédiatement des choix draconiens de la part de l'exécutif sur le secteur féminin et sur le secteur Beach.

Pour terminer ce rapport, un petit mot sur nos propositions lors de cette AG. Très marqué par les conséquences de PLEUMEUR-BODOU et de l'interprétation des textes qui ont pu être fait, le conseil de Surveillance a souhaité apporter sa contribution à une gouvernance plus sereine.

Sans vouloir concurrencer le travail de la CCSR, il est apparu, la nécessité de modifier certains de nos textes réglementaires afin d'améliorer le fonctionnement de notre fédération et ses rapports avec les GSA et leurs représentants.

Pour Le CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sa Présidente

Aline GEMISE-FAREAU



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Projet Ambition Féminine Partagée 2015/2019

Présentation par M. Yves BOUGET,

Président de la FFVB



75EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
PERIGUEUX BOULAZAC LES 30/31 MAI 2015



UN ENJEU NATIONAL
DÉVELOPPER LE SPORT FÉMININ



UNE AMBITION FÉDÉRALE
PERFORMER À HAUT NIVEAU



UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET SOLIDAIRE
CLUBS ET STRUCTURES FÉDÉRALES



UN EFFORT DE PÉRENNISATION
SECURISER LES BUDGETS

AMBITION FEMININE PARTAGÉE



Pour un projet fédéral innovant et partagé

Pour une filière féminine orientée vers la performance

Fédération Française de volley-ball



SOMMAIRE

Introduction	p 3
I/ Un enjeu sociétal : la féminisation de la pratique des Activités Physiques (AP)	p 4
1. Des femmes de plus en plus sportives.....	p 4
2. Proportion des licences féminines au sein des fédérations olympiques.....	p 4
3. Classement des fédérations au regard du taux de féminisation.....	p 4
4. Une représentation féminine à haut niveau inférieure au taux de licence.....	p 4
II/ Un enjeu sportif : questionner notre système de performance	p 5
1.Partager le constat.....	p 5
2. Questionner le constat.....	p 5
3. Poursuivre l'action initiée par le projet « Ambition Féminine Partagée ».....	p 6
4. Inscrire le projet au sein du plan de féminisation.....	p 7
5. Se fixer des objectifs généraux.....	p 7
6. Se fixer des objectifs opérationnels ambitieux.....	p 7
7. Pérenniser la mise en oeuvre.....	p 8
8. Garantir la mise en oeuvre.....	p 8
III/ Un enjeu de solidarité associative : tous solidaires des équipes de France, tous acteurs et mobilisés pour la formation	p 9
IV/ Un projet innovant : de la base au sommet	p 10
1. Optimiser les compétences professionnelles des cadres de la filière fédérale.....	p 10
2. Optimiser le rayonnement des Pôles.....	p 10
3. Créer une équipe de France permanente.....	p 11
a/ En route vers 2019.....	p 11
b/ Les atouts sportifs.....	p 11
c/ Un club support : pour quoi faire ?.....	p 11
d/ Le staff.....	p 11
e/ Les joueuses.....	p 11
f/ Le rétroplanning.....	p 12
V/ Garantir le budget : sécuriser les budgets	p 13
1.Simulation d'augmentation du prix de la licence.....	p 13
2. Le fléchage de l'enveloppe financière.....	p 13
3. La sécurisation de l'enveloppe financière.....	p 13
Conclusion	p 14
Annexe : présentation synoptique du projet Ambition Féminine Partagée	p 15

INTRODUCTION

Le sport sert régulièrement de caisse de résonance à la société civile. La question de l'égalité entre les hommes et les femmes en est une illustration à laquelle il nous faut apporter une réponse.

Depuis plus de dix ans, la Fédération Française de Volley-Ball (FFVB) est engagée dans cette réflexion. Ses analyses y apportent des réponses pertinentes et ambitieuses.

Pour autant, nos équipes de France féminines ne performant pas au niveau que le volley français ambitionne.

Car l'élément central de leur action (le financement) a toujours été trop prestement éludé.

Aujourd'hui, au regard d'un monde économique dépressionnaire et d'un désengagement programmé de l'Etat, la question est centrale. La solidarité associative représente l'UNIQUE opportunité de financer notre ambition.

Notre projet d'ailleurs, toujours mû par la volonté de réussir au plus haut niveau international, est protéiforme :

- candidater à l'organisation du Championnat d'Europe Féminin de volley-ball Indoor en 2019 pour créer un engouement populaire autour de notre sport,
- structurer l'accompagnement de nos talents,
- performer avec l'équipe de France senior .

Dans ce contexte, nous entendons écrire avec vous une histoire singulière et inédite : créer une équipe de France permanente qui aura pour objectif de préparer les Championnats d'Europe 2019 et de se ré-inscrire dans une réelle perspective olympique.

Pour ce faire, nous ne fondons pas nos espoirs sur d'illusoire subsidiaires ou sur un ressort médiatique, d'autant plus que le Ministère des Sports priorise son accompagnement sur le plus haut niveau (Jeux Olympiques, Championnats du Monde). Mais nous souhaitons organiser la solidarité financière depuis nos licenciés jusqu'à nos équipes de France féminines. Au-delà de la mutualisation entre le sport amateur et professionnel (loi Buffet), nous espérons ainsi inventer un autre modèle de financement.

Notre volonté la plus claire est donc de poursuivre un double objectif :

- un objectif sociétal d'égalité des hommes et des femmes,
- un objectif sportif de valorisation de l'excellence pour promouvoir notre activité pour le plus grand nombre.

I/ UN ENJEU SOCIÉTAL

La féminisation de la pratique des activités physiques et sportives (APS)

1. Des femmes de plus en plus sportives

La part des femmes déclarant la pratique d'une APS s'est accrue de 11 points en dix ans (de 2000 à 2010) tandis que celle des hommes n'a augmenté que de 5 points (à champ constant, individus de moins de 75 ans).

2. Proportion des licences féminines au sein des fédérations olympiques

Avec 47,44% de femmes licenciées, la FFVB se place nettement au-dessus de la moyenne des autres fédérations olympiques (30,43%).

3. Classement des fédérations au regard du taux de féminisation

La FFVB est classée à la 18ème place (sur 115) pour ce qui concerne le taux de féminisation de ses licenciés.

4. Une représentation féminine à haut niveau inférieure au taux de licences

Au niveau fédéral, d'un point de vue générique la représentation des femmes sur liste de haut niveau est proche de la proportion de licenciées. En revanche, plus on monte dans le niveau, plus ce pourcentage diminue. Ceci illustre parfaitement la réalité internationale de notre volley-ball indoor féminin puisque l'on passe de 54% en espoirs (soit une base de recrutement supérieure à celle des hommes) à 48% en jeunes, 46% en senior et 0% en élite.

En dépit d'une pratique « de base » fortement féminisée, la FFVB peine à attirer des pratiquantes vers le plus haut niveau

II/ UN ENJEU SPORTIF

Questionner notre système de performance

1. Partager le constat

Un bilan chiffré comparatif entre certains aspects de la filière masculine et féminine doit nous permettre de questionner le projet actuel de performance féminine.

	Secteur Masculin	Secteur Féminin
Base de recrutement (entrée en filière : catégorie Minime)	3600	6000
Ressources humaines disponibles (cadres d'Etat entraîneur de Pôle)	9	8
Expérience du haut niveau ++ des cadres en poste (entraîneur principal d'une équipe professionnelle ou entraîneur principal d'une équipe de France A)	2	2
Expérience du haut niveau + des cadres en poste (entraîneur adjoint d'une équipe professionnelle ou entraîneur adjoint d'une équipe de France A)	2	0
Pourcentage de joueur(se)s issus des Pôles France (depuis 10 ans) ayant été titulaires en Pro A F ou M	49 %	36 %
Pourcentage de joueur(se)s issus des Pôles France (depuis 10 ans) ayant été sélectionnés en Equipe de France A.	22 %	21 %
Ranking FIVB de l'équipe de France A	12	45
Ranking FIVB de l'équipe de France « Junior » (U21/U20)	4	43
Ranking FIVB de l'équipe de France « Cadet » (U19/U18)	12	39

2. Questionner le constat

Au regard :

- de conditions initiales favorables au secteur féminin (base de recrutement supérieure de 60% à celle du secteur masculin),
- de moyens humains quantitativement comparables (9 cadres pour le secteur masculin, 8 pour le secteur féminin) mais ne disposant pas de la même expérience du haut niveau,
- d'un pourcentage d'intégration au sein d'un championnat professionnel sensiblement inférieur pour le secteur féminin,
- d'un niveau de championnat professionnel intrinsèquement plus faible en Pro A F qu'en Pro A M où un seul club (qui peine de plus en plus à exister à l'échelle continentale) masque l'absence de résultats européens significatifs de la Ligue Professionnelle,

on peut constater que :

- dès l'entrée en filière (cadet-te-s) le niveau de performance entre le secteur masculin et féminin varie fondamentalement,
- et que cet écart, au fur et à mesure de la progression en âge, se creuse.

Ces constats sommaires appellent un certain nombre de questions non exhaustives telles que :

- Les structures fédérales et les clubs sont-ils associés dans la construction de l'équipe de France ?
- La Ligue Nationale de Volley Ball est-elle associée au projet des sélections nationales ?
- Le volley-ball français est-il emprunt de la culture olympique et de l'excellence ?
- Peut-on envisager un (des) transfert(s) de compétences et de savoir-faire entre les secteurs et les modes de pratiques ? Si oui, avec quelle(s) précaution(s) et selon quelle(s) modalité(s) ?
- Le niveau de performance en catégories jeunes est-il intrinsèquement comparable à celui des autres nations ? Si, oui selon quelles modalités ? Les finalités poursuivies sont-elles les mêmes ? Est-il la condition nécessaire et/ou suffisante d'un niveau de performance en Senior ?
- Les parcours d'excellence sportifs ont-ils pour but d'élever le niveau moyen de performance des athlètes (et d'entretenir une animation nationale déconnectée du haut niveau) ou de former des champions d'exception ?
- Les cadres sont-ils inscrits dans une logique de performance de haut-niveau et évalués au regard des contingences intransigeantes de celle-ci ? Que pouvons-nous leur apporter pour qu'ils s'inscrivent dans cette logique ?
- ...

Ainsi donc, pour recentrer son action sur la performance, la FFVB doit-elle s'interroger sur les modèles qui la gouvernent :

- la filière bénéficie-t-elle de l'effet d'aspiration d'une équipe de France performante (ou avec un projet de performance ambitieux et doté de moyens conséquents) ?,
- les cadres de cette filière disposent-ils des moyens, des ressources et de l'accompagnement nécessaire leur permettant de s'engager dans une logique de performance au plus haut-niveau ?
- les joueuses qui approvisionnent cette filière sont-elles suffisamment nombreuses ? Et suffisamment performantes et expérimentées ?

3. Poursuivre l'action initiée par le projet « Ambition Féminine Partagée »

Face à ces difficultés, et pour la première fois de son histoire, la Fédération Française de Volley Ball a décidé d'unir tous les acteurs désireux de porter un projet féminin de haut niveau avec comme point de mire l'organisation des Championnats d'Europe féminins en 2019. Jamais élus fédéraux et présidents de clubs professionnels, agents de joueuses, entraîneurs de la filière fédérale et entraîneurs professionnels n'avaient été conviés à unir leurs forces pour construire un projet pluri-annuel au service de l'équipe de France.

Cette première étape essentielle (colloque Ambition Féminine Partagée) au cours de laquelle une large concertation a été mise en œuvre afin de recueillir les témoignages d'un groupe d'experts variés qui :

- se sont accordés sur l'état des lieux actuel, sur les forces et faiblesses de notre équipe de France,
- ont fixé conjointement l'objectif qu'ils souhaitaient atteindre,
- ont rappelé, parfois imaginé des leviers d'actions pour concevoir un dispositif cohérent avec l'ambition affichée.

Le diagnostic du premier colloque « Ambition Féminine partagée » était clair :

- pour ce qui concerne le championnat professionnel en 2014 :
 - ▶ Une prédominance de joueuses étrangères :
 - 97 étrangères
 - 72 françaises (donc 13 n'ont jamais été inscrites sur une feuille de match)
 - ▶ Des joueuses françaises principalement issues des clubs et qui ne jouent pas en responsabilité :
 - 18 sont titulaires
 - 42 sont issues de la formations des clubs (dont 13 sont passées par un pôle espoir)
 - 29 sortent de l'IFVB
 - ▶ Un faible vivier de recrutement pour l'équipe de France puisque sur les 18 titulaires :
 - 6 libéros
 - 3 p
 - 3 RA4
 - 3 pointues
 - 3 CC

- ▶ Une filière de formation avec peu de débouchées professionnelles puisque sur les joueuses issues du Pôle France Féminin depuis 2004 :
 - 39% évoluent en pro dont 14% sont titulaires
 - 23% en Elite
 - 13% en N2 ou N3
 - 3% à l'étranger
 - 3% en beach volley
 - 19% ont mis un terme à leur carrière
- une ambition réelle pour les Championnats d'Europe 2019 au regard de la jeunesse du groupe à condition de pouvoir bénéficier d'un véritable « accélérateur de performance ».

4. Inscrire le projet au sein du plan de féminisation

Le plan de féminisation de la FFVB (2014-2017) constitue le fondement de la pérennisation de l'action fédérale :

Objectifs	Actions	Indicateur	Pilote référent
Accroître le transfert d'expériences entre le secteur haut niveau masculin jeune et le secteur haut niveau féminin jeune.	Mutualisation des Centres Fédéraux masculins (CNVBBV et IFVBBV). Unité géographique des sites d'entraînements pour créer un esprit équipe de France.	Formation continue en interne.	A-DTN en charge du plan de féminisation. Coordonnateur du Centre Fédéral. Managers des EDF. Responsable de la formation continue des cadres FFVB.
Appréhender les spécificités médicales de la pratique féminine de haut niveau	Identifier un référent médical et son réseau pour toutes les EDF. Prise en compte des spécificités féminines dans la recherche de performance.	Constitution du réseau	A-DTN en charge du plan de féminisation. Managers des EDF. Coordonnateur des médecins fédéraux. Coordonnateur de la préparation physique.

5. Se fixer des objectifs généraux

Au regard du questionnement afférent au constat (cf. II/ 1. et 2/), trois pistes de travail doivent être poursuivies simultanément :

a. Porter un projet ambitieux pour l'équipe de France A.

- ▶ Objectif n°1 (moyen terme) créer une équipe de France permanente.
- ▶ Faire bénéficier l'équipe de France Senior Indoor Féminine de la même logistique, du même staff, des mêmes conditions de déplacement, des mêmes stages et formations, etc. n'est pas suffisant. Il faut permettre à nos joueuses de bénéficier d'un environnement privilégié d'ici les championnats d'Europe 2019. **Créer une équipe de France permanente** est l'un des moyens les plus rapides pour y parvenir. Il s'agit d'un véritable « accélérateur de performance ».

b. Optimiser les compétences professionnelles des cadres de la filière fédérale

- ▶ Objectif n°2 (long terme) : investir chez les jeunes pour médiatiser le volley ball féminin.
- ▶ La médiatisation nécessite un meilleur équilibre entre les équipes pour rendre le spectacle du volley ball professionnel féminin plus dense et plus attractif.

- › Ce meilleur équilibre nécessite plus de joueuses professionnelles d'un niveau plus resserré et en progression.
- › Pour cela l'ensemble des structures de formation fédérales et des clubs formateurs doit oeuvrer à augmenter quantitativement et qualitativement le vivier des joueuses disponibles.

c. Améliorer la filière fédérale (détection, pôles Espoir et pôles France)

- › Objectif n°3 (long terme) : optimiser les compétences professionnelles des cadres en responsabilité.
- › Accompagner l'encadrement dans le renouvellement constant de l'amélioration de son niveau de compétence est un enjeu décisif de la formation continue de ceux-ci. Car le haut-niveau ne peut se satisfaire d'un fonctionnement routinier. Il a besoin d'innovation et de se fixer des objectifs opérationnels ambitieux

De façon plus pragmatique, nous tendrons vers :

- à moyen terme : 2019 : une demi-finale aux Championnats d'Europe.
- à long terme : 2024 : assurer une pérennité de fonctionnement au secteur féminin.

6. Pérenniser la mise en oeuvre

Pérenniser les conditions de mise en oeuvre :

- à moyen terme : 2019 :
 1. Créer un programme de préparation complet sur quatre ans, puis en assurer la promotion médiatique.
 2. Pérenniser un staff sur quatre ans dont le leader impulsera directement la politique de l'ensemble du secteur féminin.
 3. Préciser et régulariser le rôle, l'articulation et la complémentarité des différents acteurs du système (Centres Régionaux, Pôles Espoirs, Pôles France, clubs Elite et professionnels).
- à moyen terme : 2024
 1. Créer une stabilité réglementaire (règlements fédéraux, convention FFVB/LNV).
 2. Fédérer et mutualiser l'ensemble des acteurs (clubs et fédération) pour porter la formation et l'équipe de France au meilleur niveau.
 3. Inscrire le projet de l'équipe de France comme un objectif partagé entre la FFVB et la LNV.

7. Garantir la mise en oeuvre du projet

Afin de suivre l'avancée de ce projet, la FFVB souhaite nommer un rapporteur indépendant (issu du milieu sportif) qui sera chargé, lors de chaque Assemblée Générale d'évaluer l'état d'avancement du projet tant du point de vue budgétaire que sportif.

La FFVB (projet fédéral, plan de féminisation, colloque « ambition féminine » partagée) souhaite atteindre le plus haut niveau de réussite pour ses équipes de France.

Pour permettre la pérennité de ce projet (au-delà de l'équipe fédérale actuelle), la FFVB a décidé de nommer un rapporteur indépendant qui s'assurera de la bonne conduite du projet féminin (tant du point de vue sportif que budgétaire).

Son action portera simultanément sur trois axes :

- 1/ l'équipe de France A**
 - 2/ la filière d'accès au haut niveau**
 - 3/ l'encadrement humain de cette filière**
-

III/ UN ENJEU DE SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

Tous solidaires des équipes de France.
Tous acteurs et mobilisés pour la formation.

Portant actuellement deux projets olympiques (indoor masculin, beach volley féminin et masculin), la FFVB doit se doter des moyens financiers de ses ambitions sportives.

En effet, face au recul des investissements :

- privés qui se heurtent de plein fouet à la crise financière globale,
 - étatiques qui se resserrent exclusivement sur les potentiels de médailles olympiques,
- ... nous devons inventer d'autres moyens de financements participatifs pour garantir la mise en oeuvre d'un projet féminin ambitieux.

Gageons d'ailleurs que de cet investissement commun découlera irrémédiablement un renouveau :

- de la solidarité au sein de toute la fédération (licenciés, clubs, comités départementaux, ligues régionales et structures d'entraînement fédérales),
- des échanges gagnant / gagnant entre nous,
- de notre ambition sportive féminine et de sa réussite afin de pouvoir prochainement alimenter le rêve des jeunes en formation dans nos clubs,
- de la dynamique de formation continue des entraîneurs impliqués à tous les niveaux et dans toutes les instances du volley français.

IV/ UN PROJET INNOVANT

De la base au sommet

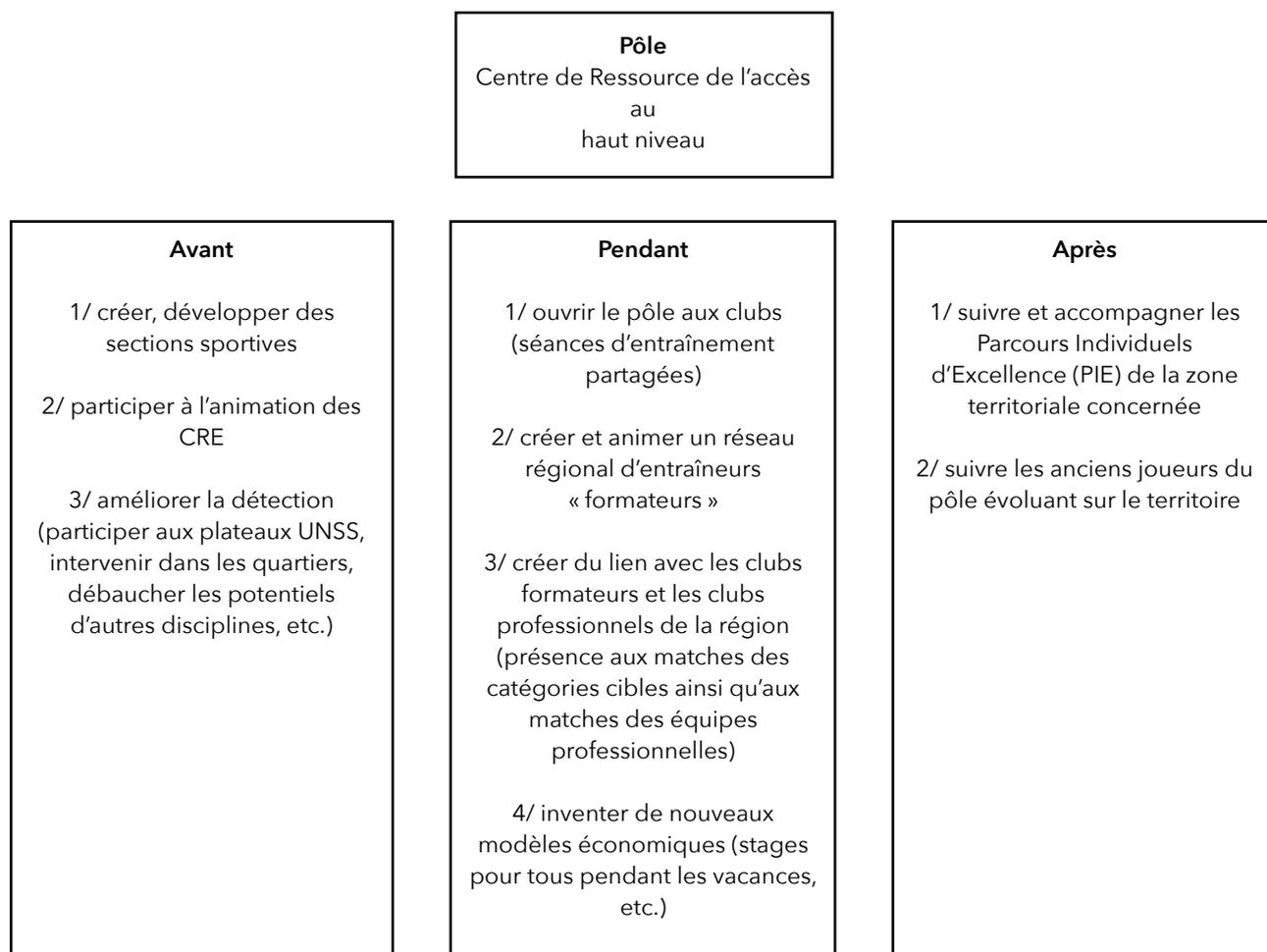
1. Optimiser les compétences professionnelles des cadres de la filière fédérale

Il importera de permettre :

- aux cadres actuellement en poste, par le biais d'une action coordonnée au niveau national (coaching), d'acquérir les compléments de formation (formation continue, compagnonnage auprès d'entraîneurs « capés », stages à l'étranger, etc.), adaptés à leurs besoins,
- de recruter, en cas de besoin, d'autres cadres.

2. Optimiser le rayonnement des Pôles

Il s'agit, par le biais d'un lien plus actif avant, pendant et après l'entrée en Pôle de transformer ceux-ci en véritables centres de ressources du haut niveau régional.



3. Créer une équipe de France permanente

a. En route vers 2019

Les principes qui guideront notre action seront les suivants :

- une équipe de France permanente,
- un moyen de combler plus rapidement notre retard sur les autres nations en vue des Championnats d'Europe de 2019 et des Jeux Olympiques de 2020,
- un budget anticipé, fléché exclusivement sur le secteur féminin (formation des jeunes) et l'équipe de France féminine,
- une communication plus efficace (story telling, visibilité accrue),
- un projet partagé et solidaire : FFVB, LNV, ligues, comités départementaux, clubs et licenciés,
- une nouvelle dynamique pour le secteur féminin.

b. Les atouts sportifs

De façon non exhaustive, il s'agit d'offrir :

- une stabilité permettant de constituer une ossature collective forte,
- un volume de matchs conséquent,
- une planification maîtrisée à court, moyen et long terme pour une équipe de France afin de performer lors des compétitions internationales,
- des stages équipe de France ciblés vers les pays dominants du volley ball féminin international,
- une véritable vitrine pour le sport féminin (licenciées volley ball ou non).

c. Un club support : pourquoi faire ?

Le support d'un club professionnel permettra de :

- créer une dynamique (fidélisation des supporters, implication des collectivités territoriales),
- bénéficier de l'expérience des clubs (dirigeants expérimentés, structures administratives, etc.),
- bénéficier d'un budget consolidé (budget club + apport fédéral + apport ministériel),
- bénéficier d'un support de jeu déjà existant (équipe professionnelle, salle homologuée pour les compétitions internationales).

d. Le staff

Celui-ci doit être choisi :

- en amont pour porter le projet auprès des joueuses,
- missionné pour une durée pluri-annuelle (une olympiade) avec des objectifs intermédiaires d'évaluation et des possibilités de ré-adaptation,
- au regard des exigences internationales (1 manager, 1 entraîneur principal, 2 adjoints, 1 préparateur physique, 1 statisticien) et du niveau de compétence.

Le club support devra gérer le budget championnat et une partie de la masse salariale.

La FFVB devra gérer le budget stages / compétitions EDF et une partie de la masse salariale.

e. Les joueuses

La constitution de l'équipe doit être guidée par les principes suivants :

- présence de joueuses emblématiques portant le projet avec le staff,
- un noyau dur de l'équipe de France qui compose l'équipe de club,
- des joueuses engagées dans un projet de 4 ans avec des objectifs intermédiaires d'évaluation,
- des objectifs partagés (clubs et équipe de France : cf. le rétroplanning),
- une intégration de jeunes internationales protéiforme (directement auprès de l'équipe permanente, soit par le biais d'un statut d'apprentie ou de PIE

f. Le rétroplanning

Saison	Echéances	PES	PIE 18-23	Détection	Stratégie Jeunes	Objectifs Jeunes	EDF Senior	EDF permanente
2020	JO TOKYO	Nouvelle carte du PES avec CFC / Pôles d'Excellence régionale / Pôles Espoirs valorisés au regard de leur niveau de performance sportive.	Equipe relève Universiades. Ligue Européenne	Communication autour de l'EDF, du CE 2019 et des JO pour devenir très attractifs	Performer au CM Junior et en cadettes	CM JUNIOR ET CE CADETTES	Qualification. Performer pour se qualifier aux JO (podium). Disputer le grand prix. Inviter 2 pays forts	Disputer la champion's league. Gagner le championnat saison 2019-2020.
2019	CE France							
2018	CM	Intégration au PF-F du noyau cadettes. Evaluation des CFC / Pôles Excellence et Pôles Espoirs.	Equipe relève 40 jours de stages. Ligue Européenne	Bilan sur les bassins de pratique en banlieue et pôles DOM TOM. Evolution	Podium. Aller dans deux pays forts d'autres continents	CE JUNIOR	Se qualifier pour le CM. Intégrer le grand Prix. Tournée dans 2 pays forts (dont une à Noël)	Disputer la champion's league. Gagner un titre saison 2018-2019. Intégrer la majeure partie du collectif A (8 à 10 joueuses sauf les meilleures qui jouent dans un club fort disputant la CL)
2017	CE	Mise en place du Centre Fédéral (INSEP). Transversalité Masc / Fém, émulation inter-disciplinaire. Liens avec clubs LAF / Elite F.	Evaluation du système apprenti.	Création de bassins de pratique dans des banlieues ciblées.	Se qualifier dans les deux catégories. Disputer 20 matches internationaux supplémentaires dans chaque catégorie	CM JUNIOR ET CE CADETTES	Rentrer dans les 8 au CE pour se positionner dans la qualification au CM. Tournée dans 3 pays forts (dont une à Noël). Ligue Européenne. Universiades.	Se qualifier pour la champion's league. Disputer la coupe d'Europe. Etre finaliste du championnat de France. 8 jeunes tutoyées par des joueuses expérimentées.
2016	JO RIO	Retour du support de Championnat pour le PF-F. Mise en place du coaching/suivi des entraîneurs de Pôles Espoirs.	Suivi des PIE en club. Création du statut apprenti	Création de pôles dans les DOM TOM	Se qualifier au CE . Disputer 20 matches internationaux supplémentaires (à ceux du CE).	CE JUNIOR	Ligue Européenne - Tournée dans 2 pays forts	Intégration du championnat en sept 2016 avec coupe d'Europe. 6 joueuses encadrées par des joueuses expérimentées.
2015	CE Belgique HOLL		Identification des PIE	Visites DOM TOM	TENTER LA QUALIFICATION	CM JUNIOR	Se qualifier, lancer la nouvelle génération	Mise en place du projet, présentation aux joueuses, à la LNV et aux clubs Pro, Choix du club support

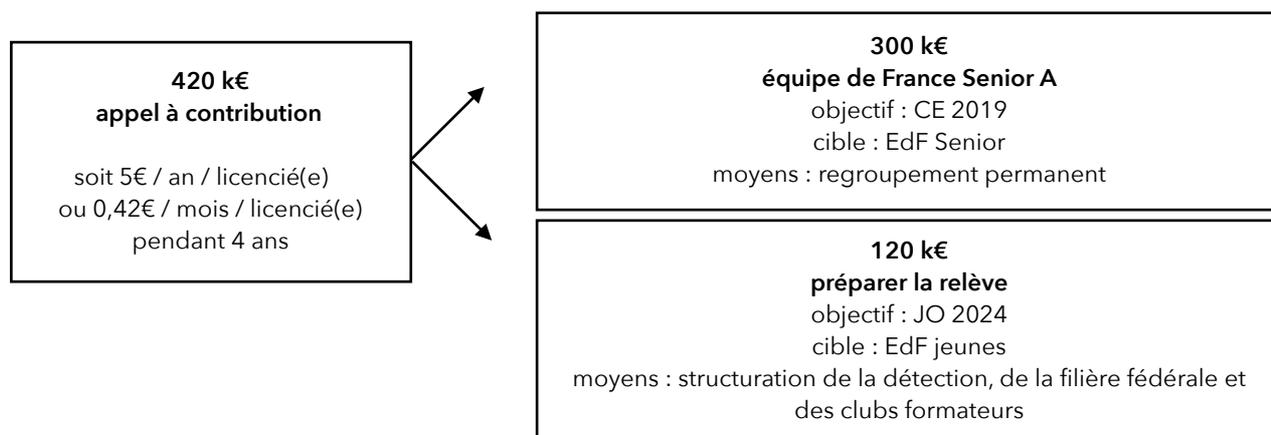
V/ GARANTIR LE PROJET

Sécuriser les budgets

1. Simulation d'augmentation du prix de la licence

Type de licence	Licenciés 2013/14	Coût licence N (€)	Coût licence N +1 (€)	Coût de l'augmentation (€)	Pourcentage d'augmentation	Revenus supplémentaires (€)
VB Séniors	24 639	39	45	+6	15,4 %	147 834
VB M20-M17	15 479	37	42	+5	13,5 %	77 395
VB M15-M9	26 945	21	26	+5	23,8 %	134 725
VB M7-Baby	3 176	10	10	0	0 %	0
Compét'Lib	19 810	23	26	+3	+13%	59 430
					Total	419 384

2. Le fléchage de l'enveloppe financière



Il faut noter que ces 420 k€ seront injectés en sus du budget déjà alloué au secteur féminin :

- une partie sera fléchée sur la masse salariale (encadrement et joueuses) au regard des profils ciblés,
- une autre partie sera fléchée sur le fonctionnement (stages de préparation et compétitions).

3. La sécurisation de l'enveloppe financière

C'est le rapporteur indépendant qui assurera le suivi et la bonne gestion de celle-ci (cf. II/ 8/).

En ajoutant 420 k€ à l'enveloppe financière actuellement fléchée sur l'équipe de France et la formation des jeunes talents, le secteur féminin deviendra la source de dépense budgétaire la plus importante de la FFVB

Un rapporteur indépendant s'assurera de la pertinence et de la pérennité des engagements financiers.

CONCLUSION

Agréger les ressources humaines, matérielles et structurelles autour d'un projet fort, co-construit par les élus et la direction technique nationale permettra de redonner de la fierté à l'ensemble des acteurs du volley ball français.

Transmettre à toutes les joueuses, jeunes ou adultes, le désir et le plaisir de pratiquer notre sport dans les clubs de la fédération en ré-inventant nos façons d'accueillir, de fidéliser et de pratiquer doit devenir un désir partagé. Avec l'espoir que demain nous soyons plus nombreux encore à nous divertir en jouant des matches, amicaux, informels ou officiels.

Attachons-nous à développer leurs qualités, à leur donner l'envie, la motivation et l'ambition d'appartenir à une équipe de France conquérante que nous doterons, pour la première fois depuis 20 ans, des moyens de ses ambitions légitimes.

Le courage, la combativité, l'esprit collectif et le respect cessent de devenir des poncifs s'ils font l'objet d'un apprentissage dynamique et d'une remise en question permanente.

ANNEXE

Présentation synoptique du projet Ambition Féminine Partagée

Date de mise en oeuvre	Objectif poursuivi	Actions	Critère de réussite
2015 (fin mai)	Validation du projet « Ambition Féminine Partagée (AFP) »	- Vote en AG FFVB.	Oui / Non
2015 Objectif > : juin 2015 Objectif < : mars 2016	Choix du club professionnel support	- Négociation tri-partie : FFVB / Club / Collectivités Territoriales concernées. - Partage du projet avec la LNV.	Signature d'une convention
2015 (septembre)	Choix du rapporteur « AFP »	- Appel à candidature - Entretiens - Choix définitif	Nomination
2015/2016 (saison sportive)	Engager la structuration de filière fédérale	- Intégration des Pôles France en Elite (montée/descente) - Mise en place des Parcours Individualisés d'Excellence. - Définition de la stratégie de détection DOM-TOM.	- Maintien en championnat Elite - Signature des conventions Parcours Individuel d'Excellence. - Création du projet de détection DOM-TOM
2016 (saison internationale)	Engager l'EDF en Ligue Européenne	- Participation à la Ligue Européenne. - Tournée internationale amicale	- Participation à la Ligue Européenne. - 1 à 2 tournées dans des pays « forts »
2017 (septembre)	Affirmer la structuration de la filière fédérale	Création du Centre Fédéral à l'INSEP	Oui / Non
2017 Club : saison sportive 2016/17 EdFA : saison internationale	Augmenter le niveau du support de jeu de l'EDF permanente	Club : qualification en Coupe d'Europe. EdFA : qualification (EdF) aux Championnats du Monde	- Club : optimum : Champion's League - minimum : autre Coupe d'Europe EdFA : qualification CM
2018 (saison internationale)	Créer une EdF réserve	40 jours de stages pour le collectif relève	Oui / Non
2018 Club : saison sportive 2016/17 EdFA : saison internationale	Performer avec l'EdF A	Club : gagner le championnat de France EdFA : Participation aux Championnats d'Europe	Club : oui / non EdFA : oui / non



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport Moral 2014/2015

Rapports d'activités 2014/2015

Présentation par M. Christian CHEBASSIER,

Secrétaire Général



75EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
PERIGUEUX BOULAZAC LES 30/31 MAI 2015

RAPPORT MORAL 2014/2015

Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière Assemblée Générale d'Octobre 2014, j'avais entamé la lecture de mon Rapport Moral en insistant fortement sur la notion de travail, levier fondamental de nos ambitions pour le Volley Français.

A l'occasion du Rapport Moral de la saison 2014/2015, je tiens à mettre en exergue les actions en cours qui vont provoquer une réforme en profondeur de la politique de notre Fédération ainsi que les actions au service de cette rénovation. Ces engagements que j'avais pris alors ont été tenus et trouvent leur application à travers :

I – Une ouverture au dialogue démocratique

Au cours de cette saison, nous avons multiplié les voies d'échange avec les clubs, les Comités Départementaux et les Ligues :

- Tout d'abord au travers un dialogue soutenu et une présence renforcée de la DTN sur le territoire :
 - Visite de Pôles comme à Clermont-Ferrand, à Nancy, ou à Niort très récemment
 - Déplacements du DTN Adjoint en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna et à Tahiti
 - Mission du DTN à La Réunion durant une semaine
 - Présence du Trésorier Général de la FFVB avec le DTN fin mars durant une semaine en Guadeloupe, permettant de nombreuses rencontres avec les Ligues de Martinique, de Guadeloupe et des Iles du Nord mais aussi avec des dirigeants de clubs pour aborder tous les sujets qu'ils souhaitaient.

Ces voyages ont permis en quelques mois de rencontrer l'ensemble des Ligues d'Outre-Mer. Le développement de la pratique sur ces territoires est un enjeu majeur pour notre discipline. L'histoire de notre sport nous rappelle que ces territoires ont apportés une forte contribution à nos équipes de France au travers de la présence d'athlètes aux qualités exceptionnelles. Ne laissons pas d'autres sports investir seuls auprès des jeunes d'Outre-Mer qui constituent un formidable potentiel et ne fuyons pas le rôle social que notre sport peut représenter sur des territoires laminés par la crise.

Ensuite au travers de la formidable énergie mise par notre Secrétaire Générale Adjointe depuis sa nomination à la fonction de Responsable de la Vie Associative et Fédérale afin de tisser un lien étroit avec l'ensemble des acteurs territoriaux :

- Organisation de réunions territoriales, le plus souvent à l'occasion de manifestations sportives : St Jean d'Illac, Vichy, Le Cannet, Nancy, Niort et avant la fin de la saison en Rhône Alpes, Midi Pyrénées, dans les Flandres, à Blois et en Picardie.
- Tenue de journées « d'ateliers des dirigeants à Rouen le 27 et 28 juin
- Développement d'outils d'échanges (adresse mail dédiée vieassociative@ffvb.org ; questionnaire sur l'emploi...)

A travers cette mission globale d'animation, nous voulons décliner un plan de formation sous l'égide de notre DTN ainsi qu'un « Centre ressource et mutualisation » des bonnes pratiques animé par notre élue en charge de la Vie Fédérale.

II – Des choix de gouvernance

Il est hors de question de travailler en permanence dans le conflit, l'entretien permanent de querelles intestines alors que le travail d'équipe doit primer et la solidarité s'afficher une fois que les décisions sont prises.

Le dialogue, l'échange, l'écoute sont les piliers incontournables de la démocratie associative, la solidarité autour des décisions prises en est le ciment.

Je parlais il y a 7 mois d'unité du Volley français.

Le Conseil d'Administration, organe délibérant et permanent de la Fédération a pris, au cours du 1^{er} trimestre 2015, des décisions extrêmement courageuses et responsables quant à son fonctionnement en mettant fin aux fonctions de deux élus qui ont grandement œuvré pour la Fédération depuis plusieurs années mais dont le management, le fonctionnement quotidien conduisaient quasi systématiquement au rapport de force, à la création de conflits avec les Ligues, certains clubs, membres de Commissions, voire certains salariés fédéraux ou intervenants comme les cadres techniques. Les missions de leur secteur n'étaient plus suivies ou simplement réalisées, faute de présence ou d'échanges, comportements nuisant gravement au bon fonctionnement de la Fédération alors que la professionnalisation et la structuration en cours devaient permettre à chacun de remplir son rôle : « aux élus le pilotage et le relationnel, aux salariés l'animation et la mise en place du projet au quotidien ».

Alors que nous avons souligné la dernière fois un monde sportif hyper concurrentiel, pouvons-nous encore longtemps nous payer le luxe de nous épuiser dans des situations de blocage permanent, des postures sans issue qui ne font pas avancer le volley français, et que nos autorités de tutelle dénoncent de manière permanente ?

Je sais, comme vous, que le cumul des fonctions de Secrétaire Général et de Trésorier n'est pas usuel mais il est en conformité juridique avec la loi et est un gage de fonctionnement optimal de notre Fédération. Depuis, je constate que les conflits s'apaisent et que le travail est fait.

III – Le renforcement de nos liens avec d'anciens joueurs, acteurs du volley de demain

Après une rencontre avec le bureau de l'AIFVB en fin d'année dernière qui a permis de renouer le dialogue, nous avons pu entreprendre les actions suivantes :

- Présence d'anciens internationaux lors des rendez-vous des Equipes de France, en particulier chez les jeunes avec la mise en place d'une cérémonie de remise des maillots lors des TQCE en Janvier
- Invitation et rassemblement à l'occasion des Finales de Coupe de France à Coubertin de l'équipe et du staff qui ont marqué l'histoire du sport français en débutant en mars 1985 une préparation de 18 mois en vue du Championnat du Monde 1986
La célébration devant le public a été très chaleureuse et permis de rappeler notre histoire et nos valeurs
- Par la nomination de Jacques ATTIA comme Manager du Beach volley pour auditer les pratiques dans les territoires, soutenir au quotidien les Equipes de France engagées dans le défi de la qualification olympique 2016 et partager son expérience avec les différentes Ligues.
- Par l'invitation à la Continental Cup à Montpellier lancée au nom de la FFVB de nos sportifs et sportives en Beach volley qui ont représenté la France aux JO depuis 1996.
- Par plusieurs initiatives qui vont être menées à chaque match de Ligue Mondiale ayant lieu en France dans les prochaines semaines.

IV – La modernisation de l'institution fédérale

C'est une impérieuse nécessité qui prend forme chaque jour :

- Lancement réussi de la procédure du paiement direct des licences grâce aux efforts soutenus de Jean Paul DUBIER, du suivi de notre Trésorier et de l'implication totale de notre service comptable.
- Amélioration des délais de réponse aux questions des Ligues et clubs de notre Service juridique
- Publication d'une newsletter juridique depuis Novembre
- Rénovation et conception d'un nouveau formulaire de demande de licences disponible à partir du 1^{er} juin 2015
- Traitement amplifié chaque semaine via les newsletters fédérales « FFVB INFOS » des initiatives de nos clubs, ceci afin de mettre en valeur toutes les formes de pratiques : volley assis, public sénior, volley santé, manifestations éco responsables ...

- Par l'incitation à labelliser nos clubs dans la démarche Sport Responsable de notre partenaire GENERALI qui compte davantage soutenir son seul sport collectif
- Par l'organisation effective d'un véritable pôle professionnel et permanent dans les domaines du marketing, de l'évènementiel, du commercial et de la communication avec l'embauche d'un nouveau responsable évènementiel en Décembre et d'un responsable commercial en avril qui doivent nous permettre d'accroître notre attractivité et nos ressources.

V – La réforme de nos procédures

Cette Assemblée Générale est aussi l'occasion de respecter la promesse de simplification exprimée en Octobre dernier :

- Réforme statutaire et du Règlement Intérieur pour notamment mettre fin aux contradictions dangereuses de nos textes fondamentaux
- Présentation de vœux émanant de clubs ou CD ayant le but de faciliter la pratique
- Modifications des Règlements Généraux répondant à des demandes énoncées à maintes reprises (dont à la dernière AG ou de réunions territoriales) comme le problème du cumul de participation à 2 rencontres lors du même weekend end
- Par le respect de l'application stricte de nos textes dans la convocation de cette AG, la vérification des participants, l'envoi des documents afin de ne plus permettre les querelles et interprétations qui mettent à mal la sérénité nécessaire à l'examen de nos projets.

VI – Nos finances

La recherche de nouveaux partenaires est enfin en marche.

Je me félicite de la conclusion de nouveaux contrats pluriannuels avec GENERALI et FDJ et leur engagement à soutenir le Volley.

Nous devons mettre en avant les atouts de notre pratique féminine et du Beach, secteur et territoire naturels de croissance pour notre sport alors que de nombreuses autres disciplines recherchent d'une part cette parité de pratiquants et une activité « satellite » qui soit source d'expansion.

Il nous faut également accentuer nos efforts de valorisation des pratiques sur toutes ses formes, sport santé, éduc volley... que les entreprises et pouvoirs publics soutiennent.

En ce sens, je salue l'organisation du premier colloque Volley santé en Lorraine le 29 et 30 mai, sous l'égide de la FFVB et de la DTN.

Les clubs doivent prendre en compte la réorientation du CNDS au profit des priorités ministérielles comme le sport pour tous ou la lutte contre les inégalités en l'intégrant dans leurs actions.

Les dirigeants, les élus ont besoin qu'il y ait du sens pour investir, c'est à chacun, à nous tous de savoir raconter une histoire pour porter cette vision nouvelle.

La fragilité de nos comptes nous oblige à la plus grande rigueur dans le suivi de nos finances.

Le Trésorier vous commentera les raisons de la perte d'exploitation constatées en 2014 ; mais notre responsabilité implique de ne pas renouveler ce résultat mais au contraire d'augmenter le montant de nos fonds associatifs.

Le montant de la Convention d'objectifs 2015 a été maintenu par rapport à 2014, ce qui est une victoire que nous devons, ne nous trompons pas, à la performance de l'Equipe de France Masculine. Les Fédérations sans résultats sportifs ont vu la baisse de leur dotation financière s'accélérer. Cependant comme expliqué à l'automne, nous ne retrouverons pas l'engagement étatique connu au milieu des années 2000.

La croissance de nos licenciés et la permanence des performances au plus haut niveau de nos équipes de France seront les seuls motifs retenus pour une augmentation de l'accompagnement de notre ministère de tutelle, à l'instar de ce que connaissent d'autres sports.

Dans ce contexte difficile, il est pourtant indispensable d'investir, et ce alors que nous n'aurons pas augmenté la licence pendant deux ans, avec pour exemples :

- La structuration humaine terminée avec l'embauche du commercial
- La nouvelle infrastructure informatique du siège fédéral mise en service durant l'été 2014
- La feuille de match électronique qui va être lancée en 2015/2016 pour les championnats Elite et N2
- La Tournée des Sables avec un test en juillet prochain, au Touquet

VII – 2015/2016, une année décisive

La FFVB accomplit ses réformes et soutient celles entreprises par la LNV, conformément aux dispositions de la Convention FFVB / LNV en vigueur :

- Réduction du nombre de clubs pros avec l'organisation de chaque championnat professionnel à 12 clubs en septembre 2016, format plus en adéquation avec les exigences économiques
- Application dès la saison prochaine de la réglementation JIFF avec présence obligatoire de joueurs formés dans nos clubs qui favorisera l'éclosion sur le territoire de talents susceptibles d'enrichir à terme nos équipes de France

Soyons à la hauteur de nos enjeux sportifs car l'année qui vient de débiter est peut-être la plus importante pour notre sport depuis très longtemps avec :

- la Ligue Mondiale et l'objectif de rejoindre le TOP 8 pour 2016
- le championnat d'Europe masculin et la volonté de confirmer la progression de notre groupe dirigé par Laurent TILLIE
- le TQO de janvier prochain, 1ère possibilité pour être à RIO

- L'accueil à sa demande de l'Equipe du Brésil, Vice-Championne du Monde 2014 en septembre prochain qui offre avec deux rencontres programmées, une promotion de notre discipline aussi bien auprès des jeunes à la rentrée scolaire qu'auprès de tous nos interlocuteurs associés à notre développement (TV, partenaires, annonceurs prospects, medias ...),
- en Beach, la poursuite des résultats de notre 1ère paire masculine dans la lignée de ceux obtenus à l'automne 2014 qui a permis de passer de la 140ème à la 23ème place au rang mondial !

La médaille de bronze obtenue fin avril en Chine montre la voie à toutes nos paires masculines et féminines qui ont préservé dernièrement à Montpellier leurs chances de participer en juin 2016 à la dernière étape de la Continental Cup

- La préparation du dossier de candidature à l'Euro 2019 qui a reçu, depuis notre dernière AG, un écho favorable à l'Elysée, à Matignon et au CNOSF puisque cette manifestation présente le double atout d'accroître l'accueil en France de compétition féminine et s'intègre parfaitement à la candidature aux JO 2024.

Le football a montré la voie pour 2019 ; grâce au Volley, 2019 pourrait être « l'année du sport collectif féminin ».

En dehors de notre champ habituel d'expression, notre volonté d'être présent partout prend corps avec :

- le soutien apporté à l'organisation du Championnat d'Europe des sourds (début juillet à PARIS),
- le conventionnement avec l'administration pénitentiaire faisant suite à la manifestation exceptionnelle pilotée par le docteur Marc GIAOUI, mardi 12 mai à PARIS où plus de 300 détenus ont pu jouer au volley à la halle CARPENTIER.
- La conclusion d'une nouvelle convention avec l'USEP
- La participation de nos disciplines olympiques au « weekend des Sports » en Septembre à PARIS aux TUILERIES

VIII – la représentation française à l'international

L'ambition structurante qui nous anime exige une présence de la France beaucoup plus forte dans les instances internationales afin de peser davantage sur le futur de notre sport :

- Au Board de la CEV et de la FIVB pour lesquelles j'ai annoncé le mois dernier mon intention de déposer ma candidature lors des prochaines élections de l'automne.
- Dans les commissions (finances, sportif, arbitrage...) par exemple pour lesquelles je souhaite recueillir toutes les personnes volontaires issues de nos territoires et construire ainsi le volley de demain tout en défendant les intérêts français.

IX – les travaux de la Commission des territoires

Enfin, un des engagements de l'AG d'Octobre 2014 était la création de la Commission des territoires, lieu d'expression de la démocratie participative.

Je tiens à souligner la qualité des travaux menés depuis tout juste 4 mois sous la conduite volontariste de Viviane LE THOMAS sur les sujets que sont les aides à projets/aides au développement, la croissance du nombre de licenciés et les rythmes scolaires.

De nombreuses propositions, certaines audacieuses à appliquer à moyen terme ont émergées ; elles sont en cours d'analyse par les services et la DTN.

Le prochain sujet à traiter par la Commission des Territoires est l'appréhension de la réforme territoriale.

Beaucoup d'entre vous ont déjà eu des discussions, participé à des réunions portant sur cette transformation de nos régions et la création des métropoles.

Qui mieux que les Présidents de Ligues membres de cette Commission peuvent amorcer l'analyse des incidences financières, sociales, humaines, organisationnelles et lister les questions à considérer pour concevoir l'adaptation territoriale de nos structures.

Je suis persuadé que l'engagement démontré lors de ce 1^{er} trimestre va se poursuivre dès le mois prochain afin que nous soyons prêts pour la rentrée 2016

Notre capacité à anticiper est une des particularités de notre jeu, de notre discipline. Sachons l'exploiter dans le cadre institutionnel.

Nous avons tous ensemble les forces vives et le potentiel pour réussir cette échéance.

X – La conception d'un véritable programme féminin

Depuis des lustres, de façon épisodique, le Volley Féminin fait l'objet de grande déclaration d'intention, d'appel à la mobilisation.

Le Conseil d'Administration dans son ensemble a décidé d'en faire la priorité fédérale.

Aborder le Volley Féminin sous l'angle de la performance à court terme de notre Equipe de France serait une erreur fondamentale qui ne réglerait pas de façon définitive le déficit de détection, formation que chacun aujourd'hui reconnaît. C'est d'ailleurs le seul point d'unanimité dans notre Volley, c'est dire si le besoin est criant !

L'arrivée d'échéances sportives capitales, l'Euro 2019 et peut être les Jeux Olympiques 2024 à Paris sont l'occasion unique de créer ce mouvement de fond mobilisateur qui nous permette de sortir la discipline de sa léthargie. C'est un momentum extrêmement favorable, ne manquons pas ce rendez-vous avec l'histoire.

Le dossier prospectif qui vous a été transmis personnellement en vue de cette Assemblée Générale a été adopté lors du CA d'avril à la quasi-unanimité.

Pour la 1^{ère} fois, ce projet « Ambition féminine partagée 2015/2019 » ou projet « 2419 » :

- Détermine les objectifs à moyen terme du volley féminin
- Fixe un rétro planning des étapes de structuration du secteur et des actions à accomplir, dont fait partie la candidature à l'organisation de l'Euro 2019 sur laquelle nous nous sommes assurés du soutien de notre Ministère de Tutelle.
- Propose un mode de financement participatif de l'ensemble du volley français.

En effet, il n'existe pas de grand projet sans budget. L'investissement sanctuarisé, de l'ordre de 640K€/an, sera l'objet d'un suivi particulier par un auditeur indépendant qui présentera chaque année un rapport comprenant le contrôle budgétaire.

Je ne peux terminer ce Rapport Moral sans souligner l'engagement et la disponibilité des bénévoles œuvrant dans les clubs, les Comités Départementaux, les Ligues tout au long de la saison, nous savons tous que c'est la première richesse de notre Association.

Tous nos remerciements vont également aux bénévoles ayant permis de superbes organisations à St Jean d'Illac (TQCE), à Mougins (Volleyades) et à Paris (Coupe de France et lors des magnifiques Finales LNV).

Je tiens aussi à féliciter les membres des commissions fédérales et les dirigeants élus qui contribuent toute l'année au fonctionnement de la FFVB et qui sont l'âme de notre mouvement associatif.

Yves BOUGET

Président de la FFVB



COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

Tout d'abord je tiens particulièrement à remercier les membres de la commission qui cette année encore ont largement contribué aux travaux de la CCS. Je les remercie pour le temps et l'engagement qu'ils mettent à disposition de l'intérêt général au détriment parfois de leurs intérêts particuliers. Je remercie également Boris Dejean, Nathalie Lestoquoy et Johan Soumy, qui s'investissent au-delà de leur simple mission de salariés. Merci à l'ensemble des personnes qui apportent leur contribution, régulière ou ponctuelle, au fonctionnement de la commission centrale sportive.

Globalement nous pouvons qualifier la saison 2014-2015 comme une bonne saison. Bien-sûr je ne dis pas que tout est parfait, et nous avons encore beaucoup à améliorer. Mais avant de s'adonner à notre sport préféré, qu'est l'autoflagellation, j'ai envie d'inventorier les points positifs de cette saison.

Il y a 4 ans la CCS avait entrepris un grand nombre de réformes. D'abord dans son fonctionnement, en responsabilisant par secteur les membres de la commission, en informatisant nombre de procédures chronophages pour les clubs, en créant de la transparence dans la gestion des dossiers à travers le RIS édité chaque semaine et la publication régulière des PV. Cette mécanique est à présent bien rodée et c'est inscrit durablement dans le fonctionnement de la CCS. L'organisation de la CCS est importante pour un bon fonctionnement, mais elle ne peut compenser celle des clubs. Si la saison se déroule bien c'est avant tout grâce aux clubs. Le faible nombre de dossiers traités par la CCS démontre que les clubs sont mieux organisés et plus respectueux des règles. Il faut noter un début de saison particulièrement calme en matière d'infraction sur la qualification des joueurs. Paradoxalement le retard d'envois des cartons de licences y a largement contribué. Les clubs ne disposant pas des licences pour les premières rencontres ont donc présenté les listings informatiques avec les pièces d'identité. Cette procédure forcée a généré une sorte d'autocontrôle sur la qualification des joueurs. Si bien que nous n'avons enregistré aucun problème de qualification en début de saison. La dématérialisation de la licence pourrait s'avérer être un avantage à condition de mettre à disposition des clubs un outil de contrôle fiable sur la qualification du joueur.

Un bon point également concerne la saisie des résultats. De moins en moins de retard sont constatés, c'est une bonne chose. Seul point noir les feuilles de match. Trop de club tardent encore à envoyer les feuilles de match ce qui complique le contrôle. Il faut absolument que les clubs s'améliorent sur ce point. Il serait dommage d'en venir à un durcissement des sanctions pour obtenir des améliorations.

En 2013 j'ai souhaité impliquer les commissions régionales sportives aux travaux de la CCS en créant des réunions CCS/CRS. Ces réunions, pour le moment, ont surtout permis à la CCS de communiquer sur ses projets et de débattre avec les régions. Nous devons aller plus loin, beaucoup plus loin. Ces réunions doivent permettre de mutualiser les idées, d'harmoniser nos formules sportives et de partager les réussites régionales. La réforme territoriale qui se met en place va inévitablement avoir des conséquences sur notre sport et nos fonctionnements futurs. Nous allons tous devoir nous y adapter, et ne pas l'anticiper reviendra à la subir. Nous

devons en faire une opportunité pour nous améliorer et répondre aux besoins sportifs de tous nos clubs, quel que soit leur niveau de pratique.

La restructuration de nos championnats nationaux aura été un des gros travaux de la CCS ces dernières années. Cette restructuration arrive à son terme et les objectifs attendus sont au rendez-vous. Enfin un peu de stabilité pensez-vous ? Pas tout à fait. Nous allons devoir anticiper les futures descentes de LBM puisque les divisions de LAM et LBM ne seront plus composées que de 12 équipes en 2017. Mais n'est-ce pas le propre d'une formule sportive que de s'adapter ? Ne confondons pas stabilité et immobilisme. Nos formules ne doivent pas être figées. Nous vivons une époque où l'environnement de nos clubs change vite, très vite. Nous devons être capables de nous adapter, et de nous adapter vite. Je partage l'idée que nos règles doivent gagner en stabilité, mais nos formules sportives doivent continuellement s'adapter afin de répondre au mieux aux besoins du plus grand nombre.

Les championnats

Nous avons opté, d'abord en ELITE masculin puis en N2 masculin, pour une formule sportive avec play-off, play-down. L'objectif recherché était, avant tout, de faire que nos championnats soient plus disputés, et que cette dynamique soit prolongée le plus tard possible dans la saison. Sur ce point nous pouvons nous féliciter. Si à 2 journées de la fin, Saint Briec est certain de terminer dans les 2 premiers en ELITE masculin, rien n'est joué pour le seconde place synonyme d'accession en LBM (sous réserve bien sûr de satisfaire aux critères de la DNCG, mais je m'égare...), en ELITE féminine il faudra probablement attendre la dernière journée pour connaître les 2 clubs accédant. En play-down les jeux sont faits en masculin mais seule Romans connaît son avenir en féminine. Quant à la N2 masculine quelques poules sont encore très indécises notamment en play-off poule H où 5 équipes se tiennent à 3 points pour la montée.

Un autre effet très positif de cette formule concerne les déplacements. En effet, nous avons cumulé en 2012-2013 307 988 Km, en 2013-2014 352 592 Km, alors que cette saison les kilomètres cumulés sont de 279 221 pour la N2 masculine. Cette formule permet à la fois de garantir un brassage indispensable des secteurs géographiques tout en constituant une première phase très géographique qui limite les déplacements. Nous étendrons cette formule à la N2 féminine la saison prochaine.

La CCS s'est donc naturellement interrogée sur l'opportunité de faire de même en N3. La formule actuelle étant de 8 poules de 10, il est très facile de la transformer en 10 poules de 8 avec play-off et play-down. Plusieurs conséquences à cette hypothèse, d'abord sur le mouvement des montées descentes puisque nous aurions alors 5 poules de play-off, et 5 poule de play-down. Mais rien de très compliqué à mettre en place. La plus grosse conséquence serait que le championnat N3 passerait de 18 à 22 journées. La CCS a souhaité sonder les clubs de N3 sur ce sujet. 71% des clubs ont répondu à ce sondage. Il en ressort que 62% sont satisfaits d'un championnat à 18 journées. Par contre les clubs sont plus partagés à l'idée de jouer 22 journées puisque 52% y sont défavorables. A la lecture de ces résultats la CCS a donc décidé de conserver la formule existante encore cette saison.

Un autre point de satisfaction concerne les accédants en N3. C'était un des objectifs lors de la mise en place des TQCN, que les clubs accédants soient plus compétitifs. Alors que les TQCN ne sont en place que depuis 2 saisons le résultat est flagrant. Sur les 20 équipes promues en N3 masculin seules 5 équipes ne vont pas se maintenir, et sur 19 promues en N3 féminine seules 4 équipes vont retourner en pré-national. C'est donc au total 77% des équipes promues qui

se maintiennent cette année, un record. Les mauvaises langues diront que le niveau a baissé, mais qu'importe. Le plus important n'est pas là. Que nos championnats soient plus homogènes ne peut pas être une mauvaise nouvelle. Que les promus soient plus compétitifs va obligatoirement participer à élever le niveau du championnat. C'est aussi une bonne nouvelle pour le brassage des clubs entre le niveau national et régional.

Pour autant le TQCN dans sa forme actuelle nécessitera une révision. Les futures grandes régions vont devoir être prises en compte. C'est un travail que nous devons mener dès la saison prochaine et je souhaite le partager avec les CRS.

Coupe de France

Nous étions tous dans l'attente des conséquences qu'allaient avoir les modifications de catégories. Les catégories Espoir et junior semblaient à bout de souffle. Avec moins 50 équipes engagées, la compétition devenait difficile à valoriser. En regroupant ces deux catégories en une catégorie de 3 ans (M20) nous prenions le risque de perdre une année. Ce choix s'avère aujourd'hui gagnant. Avec 94 équipes masculines et 110 équipes féminines, nous avons une compétition qui reprend des couleurs. C'est d'ailleurs le meilleur taux d'engagement chez les féminines depuis 3 ans.

Au global nous totalisons 973 équipes engagées dans 8 catégories, pour 977 équipes dans 10 catégories la saison dernière. C'est donc un très bon résultat. Par contre à travers ce très bon résultat global, il en est un qui doit nous préoccuper. Pour la 3^{ème} année consécutive nous reculons en M17 masculin. Le nombre d'équipes engagées cette saison est sous le seuil des 95 équipes engagées en 2011-2012. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que l'engagement en M15 masculin n'a fait qu'augmenter ces 4 dernières années, passant de 68 en 2011-2012 à 115 cette saison. Cette situation est à mettre en corrélation avec l'état des championnats régionaux M17 qui semblent de plus en plus compliqués. C'est suite à ce constat que le CCS a imaginé proposer un projet ambitieux de championnat M17. Ce projet est bien plus qu'une simple formule sportive. C'est une nouvelle approche de la compétition que nous souhaitons expérimenter en mutualisant les championnats régionaux. Notre objectif est simple, changer l'offre pour inverser la pente. Ce projet ne peut être porté par la CCS seule. Il nécessite un gros travail et la solidarité de toutes les ligues. C'est pourquoi nous avons souhaité le présenter aux CSR en premier lieu, et avec leur accord nous le présentons à l'assemblée générale.

Je souhaite profiter de l'occasion pour interpeler nos élus sur l'importance de conserver une ligne budgétaire pour la coupe de France jeune. J'ai appris avec regret que les dotations pour ces finales ont été diminuées, alors que la CCS n'a eu de cesse ces dernières années d'en maîtriser les coûts. La mise en valeur des finales, des sites et des organisateurs est, à nos yeux, essentielle. Je souhaite que le budget de cet événement majeur de notre fédération soit revalorisé.

La coupe de France c'est aussi les séniors. La mal aimée pourrait-on dire. Obligatoire pour les clubs nationaux, elle entre souvent en conflit avec l'objectif prioritaire des clubs qu'est le championnat. Pourtant, comment imaginer, dans la tradition du sport collectif français, que le volley-ball n'organise pas une coupe de France de ses clubs ? Celles et ceux qui ont assisté aux dernières finales à Coubertin pourront l'attester, c'est un moment fort de notre sport. Certains clubs l'ont bien compris et valorisent cet événement pour en faire une fête locale. L'occasion de recevoir une équipe de plus haut niveau, de profiter le temps d'un match à

domicile d'une couverture média un peu plus importante. Certes, il ne peut y avoir que 2 finalistes. Et soyons honnêtes, notre sport laissant peu de place aux surprises, nous ne sommes pas près de voir une équipe de N3 à Coubertin. Faut-il pour autant saboter la compétition comme le font certains ? Je ne le crois pas. Nous avons modifié la formule afin que les clubs de N3 puissent profiter d'un premier tour sous la forme d'un tournoi précédant l'ouverture de championnat. Nous avons garanti au vainqueur de recevoir au second tour une équipe de niveau supérieur et ainsi de pouvoir faire, chez lui, un événement promotionnel. Mais il faut que tout le monde joue le jeu. Car, quand un club de N2 ou d'ELITE se déplace avec une équipe pour perdre, c'est tout notre sport qu'il fait perdre. L'argent étant le nerf de la guerre certains ne voient que les économies à faire en se faisant éliminer. Mais ce raisonnement à court terme n'a rien de bon. Comment peut-on croire que des collectivités puissent soutenir durablement un club qui fait aussi peu cas de l'image de celles qu'il représente ? Comment peut-on imaginer notre sport grandir, si chacun ne voit que son propre intérêt d'une saison à l'autre ? Je sais bien que nous n'aurons jamais l'adhésion de tous, mais il appartient à chacun de contribuer à mettre en valeur notre sport. Faisons en sorte que ces comportements se marginalisent. La coupe de France peut devenir un véritable vecteur de développement si chacun y contribue. Evidemment j'aimerais que nous ayons les moyens de doter généreusement les clubs méritant, mais nous ne les avons pas. Je remercie les clubs, et ils sont nombreux, qui ont joué le jeu et j'invite tous les dirigeants à cette bonne pratique. Quand un club de N3 reçoit un club de N2 ou d'ELITE, ne lui gâchez pas la fête. Faites honneur à votre statut.

Le Calendrier

Après ce moment d'empathie, passons à quelque chose qui fâche, le calendrier !

Pour bien comprendre ce sujet, il faut préalablement faire un peu d'arithmétique. Un peu seulement, n'ayez crainte. Pour commencer quelques chiffres de base :

Du 1^{er} septembre 2015 au 31 mai 2016 : 39 weekends

Nos besoins en dehors des championnats :

- Coupe de France Jeune : 7 weekends
- Finales jeunes : 2 weekends (1 weekend si une finale est en juin)
- Coupe de France séniors : 2 weekends (les autres sont placés sur les mêmes weekends que les jeunes)
- Finale coupe de France : 1 weekend
- Volleyades : 1 weekend
- Vacances scolaires communes aux 3 zones : 4 weekends, sans compter le 1er des vacances.
- Vacances scolaires de février : 4 weekends, sans compter le premier des vacances.
- Vacances scolaires d'avril : 4 weekends, sans compter le premier des vacances.
- Finale N3 N2 : 1 weekend

Soit un total de 26 weekends pour 39 possibles. A cela il faut retirer les 3 premiers weekends de septembre à moins que les clubs ne soient prêts à commencer les championnats dès la rentrée scolaire, et il nous reste 10 dates pour les championnats séniors. Même en rajoutant 2 dates sur les vacances de Toussaint et les 4 weekends des vacances d'avril le compte n'y

est pas. Il faut donc faire des choix. Allonger la saison ? Je ne crois pas que le secteur Beach voit cette option d'un bon œil, lui qui voudrait la voir raccourcir. Et puis à quoi ressembleraient nos championnats avec 2 matchs par mois ? Il faut jouer pendant les vacances, c'est une évidence. Mais il faut aussi arrêter d'entretenir la pénurie.

Afin de permettre à quelques jeunes de participer à 4 voire 5 compétitions la même saison nous en arrivons à des aberrations de calendrier. Construire le calendrier en évitant de superposer les dates des différentes compétitions revient à conforter les clubs dans leurs constructions d'équipe à court effectif. Certains joueurs disputent plus de 40 matchs par an alors que d'autres n'ont quasi pas de temps de jeu. A fin avril 2015 le total des licenciés compétition masculin (licence volley-ball) dans des catégories SENIOR à M17 est de 18 827 pour 20 012 la saison dernière. En féminine nous sommes à 19 372 licences compétition pour 20 106 la saison dernière.



Répartition des Licences - Saison 2014/2015

25/04/2015 12:00:24

Entité	M. SENIOR	M20	M17	M15	M13	M11	M9	M7	F. SENIOR	M20	M17	M15	M13	M11	M9	M7	T.MAS	T.FEM	TOTAL
Ligue Tahiti																			
>> VOLLEY-BALL																			
Ligue Wallis et Futuna																			
>> VOLLEY-BALL																			
TOTAL GENERAL																			
>> VOLLEY-BALL	13366	2570	2891	3467	3229	2491	1731	1772	10819	3593	4960	5565	4738	3560	1885	1348	31517	36468	67 985



Répartition des Licences - Saison 2013/2014

25/04/2015 12:02:52

Entité	M. SEN.	ESP.	JUN.	CAD.	MIN.	BEN.	POU.	PUP.	BAB.	F. SEN.	ESP.	JUN.	CAD.	MIN.	BEN.	POU.	PUP.	BAB.	T.MAS	T.FEM	TOTAL
Ligue Tahiti																					
>> VOLLEY-BALL																					
Ligue Wallis et Futuna																					
>> VOLLEY-BALL	69	20	39	43	18					87	11	15	27	17	8	1	1	2	189	169	358
TOTAL GENERAL																					
>> VOLLEY-BALL	13833	1249	1959	2971	3388	3174	2653	1750	1852	10806	1549	2857	4894	5783	4796	3491	1910	1324	32829	37410	70 239

Evidement que les jeunes doivent être au cœur de nos préoccupations, mais cela ne doit pas être au détriment des séniors. Avec la refonte des catégories c'est tous les ESPOIR 2013-2014 qui sont passés SENIOR en 2014-2015. Pourtant le nombre de licences compétitions SENIOR n'a quasiment pas évolué en féminine et pire, nous baissons en masculin. A quoi bon former des jeunes si nous ne les conservons pas !

Le calendrier sénior doit prendre en compte les problématiques des jeunes, mais il doit avant tout répondre à une attente des séniors. 210 joueurs ou joueuses M17 ont évolué régulièrement dans une division sénior de niveau national en 2013-2014, ils étaient 196 cette saison. Soit 5% du nombre total des participants. Si on ne regarde que le secteur masculin, les M17 représentent 3%. Est-il vraiment nécessaire de bruler toutes les dates de coupe de France jeune dans le calendrier SENIOR ?

On ne peut pas parler du calendrier sans évoquer le cas des jeunes internationaux. Notre règlement prévoit depuis quelques années un report de droit pour les équipes ayant un jeune appelé en équipe de France. Cette règle a engendré un grand nombre de modifications de date en coupe de France jeune. Cette situation devient de plus en plus conflictuelle. Comment critiquer un club réclamant ses meilleurs joueurs pour disputer sa qualification ? Comment blâmer un technicien qui sélectionne la meilleure équipe de France possible ? Mais si cette règle solutionne le problème des clubs concernés, elle le reporte sur les autres clubs. Certes ils n'ont pas d'internationaux, mais on ne peut pas faire comme si cela ne leur posait pas de

problème. Les clubs, les joueurs, les parents s'organisent en fonction du calendrier de début de saison. Le modifier au dernier moment pose évidemment des problèmes à beaucoup de monde. Alors où est la solution ? En réalité il n'y en a pas. Les dates internationales sont connues trop tard pour être prises en compte à la création du calendrier, et rien ne dit que nous pourrions le faire. Il faut donc choisir entre ne plus accorder de report aux clubs privés de leurs internationaux, c'est le choix qu'ont fait les autres fédérations de sport collectif de salles. Ou alors accepter que les dates du calendrier soient potentiellement modifiables en fonction des échéances internationales avec toutes les contraintes que cela engendre. Il n'y a pas de bonne solution, mais quel que soit notre position il nous faudra ensuite tous l'accepter. Je souhaiterais que l'assemblée générale se prononce sur ce point.

LE RGEN

Le règlement qui fixe le cadre de fonctionnement de nos compétitions est souvent critiqué. Les uns le trouvent trop compliqué, quand d'autres ne le trouvent pas assez précis. Certains le trouvent trop changeant, quand d'autres multiplient les demandes de modifications. Trop contraignant nous dit l'un, pas assez strict nous dit un autre. Bref, chacun voudrait son RGEN. Un club rencontre des difficultés à remplir ses obligations DAF, il demande un assouplissement de la règle. Un autre à des difficultés financières, il dépose un vœu pour diminuer les contraintes financières. Une mauvaise saison sportive, et on remet en cause la formule du championnat. Ne généralisons pas tout de même, la très grande majorité des clubs ne fonctionnent pas comme cela, heureusement.

Réglementer est sûrement ce qu'il y a de plus compliqué. Changer un texte a toujours des effets directs et indirects. On croit bien faire en modifiant une ligne du règlement, et un an après on s'aperçoit que cette modification, parfois anodine, a finalement des conséquences là où on ne s'y attendait pas. Je ne cherche pas à vous dire qu'il ne faut rien changer, au contraire, mais en regardant de plus près le RGEN, on voit aisément qu'avec le temps les textes se sont empilés, parfois de façon contradictoire, et que tout ceci manque de fil conducteur. On ne peut réglementer au cas par cas, le RGEN doit avoir une cohérence globale, prenant en compte l'ensemble des divisions. Cette Cohérence doit également exister avec les RGER.

Nous avons abordé ce sujet avec les CRS, lors de notre dernière réunion. Le fond et la forme des règlements régionaux sont parfois très différents d'une région à l'autre. J'ai proposé d'ouvrir ce chantier afin de construire un règlement commun à tous, qui laissera à chaque région des latitudes d'adaptation en fonction de sa politique régionale. Ce travail conduira à terme à simplifier le travail des CRS. Une sorte de tronc commun à partir duquel chaque ligue pourra faire adopter un avenant dans un cadre défini collectivement. Un texte plus simple, mais aussi plus en lien avec la politique fédérale choisie.

Il est incontestable que ce rapport d'activité est trop long. Il faut reconnaître que le sujet est passionnant. J'espère que vous aurez eu la patience de le lire jusqu'au bout.

Merci.

Rodolphe ADAM

Président de la Commission Centrale Sportive



L'activité de la CCA pour cette saison s'est articulée sur 5 réunions (deux plénières, deux sur des missions particulières et une réunion télématique).

L'activité de la CCA c'est aussi :

7450 désignations d'arbitrages en championnat de France Fédéral ou LNV.

81 désignations pour l'encadrement des compétitions de Beach-volley, soit environ 20% de désignations en moins.

La CCA déplore une augmentation assez significative des incidents lors de rencontres. Ces incidents ont vu la transmission de 12 dossiers (contre 6 l'an passé) vers la CCD ou la Commission de Discipline de la LNV pour instruction.

Concernant la formation :

Cette saison, la Commission a continué les observations d'arbitres des panels A, B et C qui a permis de voir une large majorité de ces arbitres. En collaboration avec la LNV, la CCA projette d'établir la mise en place de superviseurs de manière officielle ce qui sera une grande avancée pour le suivi de nos arbitres du haut niveau.

La CCA a encadré 7 stages du cycle fédéral, 1 en formation continue et 3 stages d'arbitre Ligue. Depuis 5 ans, nous participons à l'encadrement des Volleyades, moment incontournable de la saison pour la détection de nos jeunes arbitres.

Comme chaque année, nous avons participé aux différentes commissions mixtes nationales (FFSU et UNSS) ainsi qu'aux réunions organisées par l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports).

La CCA a diffusé en début de saison, un document de consignes d'arbitrage qu'elle mettra à jour au fur et à mesure de l'évolution de nos règlements.

Au niveau international, satisfactions avec les désignations régulières de nos arbitres sur les plus grandes compétitions en CEV. Cette année deux de nos arbitres ont officié sur des finales de coupes européennes, l'un (Fabrice Collados) au tournoi final de la Ligue des Champions masculine et aux 1er jeux Européens à Bakou, l'autre (Philippe Marenc) sur la finale de la CEV Cup.

Pendant l'été 2014, nous avons proposé à la FIVB les candidatures de deux arbitres pour le stage d'arbitre international. Félicitations à Mme Chantal Kaiser (Alsace) et M. Ehsan Rejaeyan (Rhône Alpes) pour leur réussite. A noter que pour la première fois, la FFVB aura parmi ses licenciés une femme arbitre international.

Je finirai ce compte rendu par un petit brin de nostalgie : au mois de janvier Mr Philippe Vereecke a décidé de mettre un terme à sa carrière d'arbitre international. Au nom de la CCA, je tenais à le remercier pour l'ensemble de sa carrière et pour avoir su montrer par ses performances que l'arbitrage français était reconnu par les instances internationales.

Stéphane JUAN

Président de la Commission Centrale d'Arbitrage



COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

Cette année encore, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE) a continué sur ses bases solides des années précédentes avec la réelle volonté de travailler avec transparence, volontarisme et équité pour continuer d'améliorer la formation initiale et continue de tous les entraîneurs et encadrants de tous les échelons gérés par la FFVB et la LNV. Cette année a été marquée par le départ de Pierre Laborie qui a contribué largement au bon fonctionnement de cette commission et qui a été remplacé par Chrystel Bernou, en tant que Coordinatrice du Service de la Formation que nous sommes ravis d'accueillir.

En cette fin de saison sportive, la CCEE attire néanmoins l'attention des instances dirigeantes et de l'assemblée générale sur le point particulier de la formation DESJEPS. Alors que nous pensions être quasiment parvenus à ce que tous les clubs et dirigeants intègrent les obligations de diplôme et de formation de leurs entraîneurs professionnels, l'absence potentielle de formation DESJEPS sur l'année 2015-2016 pourrait porter fortement atteinte à la crédibilité de la CCEE, de la LNV et plus largement des instances dirigeantes et nous espérons qu'une solution rapide à ce problème puisse être trouvée.

Membres de la CCEE :

- ✓ Jeff MOLEY, Président
- ✓ Brigitte GEILER
- ✓ Jean MARTIN
- ✓ Hervé MAZZON
- ✓ Christophe MENEAU, Chargé de mission Secteur Professionnel
- ✓ Vincent ROCHE
- ✓ Julien VERNEY
- ✓ Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO, DTN ou son représentant

Intervenants de la CCEE (réguliers ou ponctuels)

- ✓ Pierre Laborie, Directeur des formations
- ✓ Chrystel BERNOU, Coordinatrice du Service Formation
- ✓ Philippe Chevalet, dans le cadre des VAE
- ✓ Laurence Plasse, Secrétariat DTN dédié pour partie.

Etude quantitative :

La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie, à ce jour, 7 fois durant la saison sportive 2014-2015.

Le nombre moyen de participants validant est de 6 par réunion (*maxi 7, mini 5*).

Toutes les réunions ont eu lieu en audio conférence.

Nombre de dossiers traités = 3284 cas d'entraîneurs ou de clubs traités soit en moyenne 469 cas par réunion (*maxi 473, mini 464*).

Demandes de VAE traitées : 29

Le nombre très important de dossiers à traiter induit une communication et une interactivité quasiment journalière avec le Service Formation et son secrétariat.

A noter, en début d'année sportive, pour les 328 clubs : 204 entraîneurs sont en parfaite conformité et 94 en autorisation provisoire (*plan de formation, FCA à réaliser, documents à communiquer...*) soit 96%. Ce score, en nette amélioration, reflète la prise en considération importante de la part des entraîneurs, et dirigeants de clubs. Seulement 11 entraîneurs en France sont en non-conformité (*soit moins de 4%*).

On note également la présence de 39 entraîneurs Référents en N3 (*20 en N3M + 19 en N3F*).

Diplômes attribués : 8 BEF5, 11 BEF4, 48 BEF3, 5 CEN, 5 BEF2, 23 BEF1, 1 DECFCP et 4 DEPVV.

Les principaux items abordés ont été :

Gestion de la Saison

Affaires courantes et Réponses aux courriers.

Réponses aux Demandes d'Autorisation d'entraîner de l'ensemble des clubs en LNV, DEF, N1, N2 et N3.

Réponses aux Demandes pour Entraîneur Référent.

Demande Validation des Acquis de l'Expérience (*VAE*).

Plans de formation personnalisés établis conjointement par DTN, CCEE, club et entraîneur.

Suivi des Entraîneurs annotés sur feuilles de matchs.

Entretiens DEPVV et DECFCP.

Méthodologie, organisation et bilans des différentes formations (*BEF3, BEF2, BEF1, DECFCP, DEPVV, FCP, FCA, BEF Beach*).

Suivi des diplômés d'Etat (*BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS*).

Mise à jour du Fichier Central des Entraîneurs.

Publication des nouveaux diplômés (*BEF5, BEF4, BEF3, BEF2, BEF1, DECFCP, DEPVV*).

Réunions avec la LNV pour coordination et orientation stratégiques.

Propositions des vœux à présenter en vue d'apporter des modifications au RG de la CCEE.

Contacts avec les autres fédérations sportives « sport collectif » pour échanges,

Contacts avec des organismes de formation relevant du ministère des sports (*CREPS*) ou de l'Enseignement Supérieur (*UFR STAPS*) en vue d'éventuelles passerelles entre leurs formations et les formations fédérales.

Commentaires

- ✓ VAE : Assez régulièrement, la CCEE déplore que certains dossiers de demande de VAE soient parfois un peu légers sur la forme avec peu de pièces justificatives et une analyse trop superficielle des compétences avérées de certains candidats.

Propositions d'améliorations

- ✓ Pour optimiser les réunions de la CCEE, il serait souhaitable d'établir des vidéoconférences avec un nombre important de participants, via opérateur spécifique avec formule d'abonnement.
- ✓ La CCEE a décidé d'ouvrir de nouveaux chantiers : réflexions sur la formation de managers sportifs, entraîneurs des jeunes, optimisation de la Bourse de l'Emploi de la CCEE sur le site de la FFVB sans oublier d'améliorer toujours et encore notre communication...

Jeff MOLEYPrésident de la Commission Centrale
des Educateurs et de l'Emploi**COMMISSION D'AIDE ET DE CONTROLE
DES CLUBS FEDERAUX****RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015****Président** : Bastien EL GHOUZZI**Membres** : Nicolas BAHUAUD / Bruno FAYTRE / Robert VINCENT / Joris ROUGIER

Un appel à candidature a été fait courant aout 2014 afin de renouveler la CACCF qui avait des difficultés pour établir une étude et un travail sérieux et complet.

Les nouveaux membres ont été désignés par le Conseil de Surveillance de la FFVB et par le Comité Directeur de la LNV.

La CACCF a participé à la réunion plénière DNACG du 18 novembre dernier.

Elle s'est réunie le 11 mars dernier afin d'établir un nouveau mode de fonctionnement pour les saisons à venir et ainsi faire fonctionner cette commission trop longtemps restée muette.

Elle s'est de plus réunie le 13 avril dernier et a ainsi pu transmettre ses analyses concernant les clubs ELITE déclarés éligibles à la montée en LNV aux membres de la CACCF.

La CACCF entend dès à présent jouer un rôle de soutien efficace auprès des clubs ELITE et entend instaurer un véritable dialogue.

Bastien EL GHOUZZIPrésident de la Commission d'Aide et
de Contrôle des Clubs Fédéraux



CONSEIL SUPERIEUR DNACG

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

Président : Jacques LAGNIER

Membres : Michel LEGER / Laurent MOREUIL / Marc LE NERRANT / Philippe LAMOTTE / Alain CROS / Aline GEMISE-FAREAU

Pour la saison 2014/2015 le Conseil Supérieur s'est déjà réuni à 3 reprises le 28 janvier 2015, le 3 février 2015 et le 25 février 2015.

La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels ont rendu leurs décisions aux clubs courant décembre et 10 d'entre eux ont interjeté appel devant le Conseil Supérieur DNACG.

Sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil Supérieur, 8 ont confirmé (partiellement ou totalement) la décision de première instance et 2 l'ont infirmé.

Le 18 novembre dernier a de plus vu l'ensemble des Commissions DNACG (Conseil Supérieur, CACCP, CACCF) se réunir lors de la réunion plénière DNACG qui s'est tenu dans les locaux de la Ligue Nationale de Rugby.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil Supérieur DNACG



COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

Président : Gauthier MOREUIL

Membres : Olivier GARCIA / Joseph BRONDE / Jean-Paul ALORO / Jean-Claude TREMENTIN / Serge ELOI / Bruno CHATEAU

Pour la saison 2014/2015, la Commission des Agents Sportifs a rendu deux décisions.

Saisie d'une déclaration visant à l'exercice de l'activité d'agent sportif de façon temporaire et occasionnelle par Madame Julie Rumes, conformément à l'article L.222-15 du code du sport, la Commission des Agents Sportifs a décidé le 5 mai 2014, au vu des pièces du dossier et dans le cadre d'une consultation par voie électronique, de délivrer l'attestation demandée.

Par ailleurs, un candidat s'est présenté à l'épreuve générale de l'examen d'agents sportifs, organisée par le CNOSF, en vue d'obtenir la licence FFVB. Ce candidat ayant obtenu une note inférieure à 10/20, soit la note minimale définie à l'article 13.7 du Règlement des Agents Sportifs de la FFVB, la Commission des Agents Sportifs a décidé le 16 décembre 2014, dans le cadre d'une consultation par voie électronique, d'ajourner ce candidat.

Gauthier MOREUIL

Président de la Commission des Agents Sportifs



COMMISSION ANTIDOPAGE FEDERALE
1^{ERE} INSTANCE

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

Dans le cadre de la saison 2014/2015, la Commission Antidopage Fédérale de première instance a eu deux dossiers à traiter.

Le premier concerne une joueuse qui a été suspendue 2 mois par décision de la Commission Antidopage Fédérale du 20 août 2014.

Cette décision a été réformée par l'AFLD qui avait décidé de se saisir du dossier pour porter la suspension à une durée de 6 mois. Cette décision AFLD du 18 décembre 2014 a été publiée sur le site de la FFVB dans la rubrique « Agence Française de Lutte contre le Dopage ».

Le second dossier concerne un joueur évoluant en Nationale 3 et qui s'est vu infliger un avertissement par une décision en date du 27 mars 2015, le cas d'espèce ne justifiant pas d'une sanction lourde.

Au moment de la rédaction de ces lignes, la FFVB n'est pas informée d'une possible saisine de l'AFLD sur ce dossier, cette dernière disposant de deux mois pour entreprendre une telle démarche.

Compte tenu du nombre important de contrôles diligentés par l'AFLD dans le Volleyball français, le nombre de contrôles positifs est très faible.

Maryse DUPRE

Présidente de la CAF 1^{ère} instance



Membres de la CM CFCP :

M. DESMEDT
 B. CERVETTI
 F. FRANCILLETTE
 C. BOULONGNE-EVTOUCHENKO
 E. QUERARD
 B. BELY
 J. HAEZEBROUCK

Intervenants de la CM (réguliers ou ponctuels) :

A. GUIGUET
 P. DUMOULIN
 F. GUERIN
 Docteur Marc GIAOUI

ASSISTE

A. DEBES

Réunion du 20 Octobre 2014

A l'ordre du jour

Présentation d'un logiciel par le docteur Marc GIAOUI du suivi médical, pour améliorer le suivi des joueurs en CFCP et pour permettre également d'améliorer le suivi des joueurs pro. Point sur le suivi médical des athlètes en CFCP : exposé sur les difficultés rencontrées

CAHIER DES CHARGES
 LIVRET DE FORMATION DU JOUEUR
 SUIVI DES JOUEURS EN CFCP SUR LES MATCHS

Réunion du 6 mars au siège de la FFVB.

4 membres présents, assiste A. DEBES

Intervention du DTN. Mr BOULONGNE-EVTOUCHENKO

Considérant qu'il est du devoir de l'ensemble des clubs professionnels que de former des joueur(se)s français, le DTN s'interroge sur les modes de contribution possibles de ceux qui ne concourent pas aujourd'hui de façon comparable aux clubs disposant d'un centre de formation. A l'étude pour une prochaine réunion.

Intervention de Mr P. DUMOULIN sur le cahier des charges des CFCP

Le DTN-Adjoint, P. DUMOULIN, fait la présentation du nouveau Cahier des Charges des CFC, approuvé le 23/01/15 par le Ministère, qui servira de base aux prochaines évaluations à compter de la saison 2015-2016. Pour plus de précision, consulter le rapport de la CM du 6 mars.

PRESENTATION D'UN LOGICIEL PAR FREDERIC GUERIN

Ce logiciel est pour l'instant envisagé pour le suivi des jeunes athlètes de haut niveau en structures fédérales.

Les buts poursuivis :

aider à la prise de décision et aux régulations
évaluer et permettre l'auto évaluation du sportif
développer l'autonomie du sportif en devenir
fixer des objectifs partagés entre tous les acteurs.

Question : le logiciel est-il programmé pour tous les CFC dès la rentrée et à quel coût ?

Indemnités de formation

L'étude des procédés de valorisation de la formation en sortie de CFCP L'indemnisation des clubs formateurs sur leurs joueurs CFC sortants.
Ceci sera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

Voilà un rapport succinct des activités de notre commission durant cette courte période.

Michel DESMEDT

Président de la Commission Mixte
FFVB/LNV



COMMISSION CENTRALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

La CCDE s'est réunie à six reprises, un samedi, au siège de la Fédération. La Commission remercie Mme Lestoquoy pour sa participation lors de ces samedis.

20 affaires ont été étudiées et se décomposent somme suit :

- 9 affaires pour des fausses licences,
- 5 affaires pour insultes ou menaces verbales envers le corps arbitral,
- 3 affaires pour des envahissements de terrains par public,
- 1 affaire pour bousculade sur arbitre,
- 1 affaire pour attitude physique menaçante,
- 1 affaire pour fausse déclaration auprès de la Fédération,

La CCDE a prononcé :

- 10 sanctions pour fausse licence,
- 8 sanctions pour insultes ou menaces verbales,
- 3 sanctions pour envahissements de terrains,
- 1 sanction pour bousculade,
- 1 sanction pour menace physique,
- 4 sanctions pour non réponse aux injonctions de la FFVB dont une concernant un Président de Ligue,
- 1 sanction pour manquement au devoir de réserve arbitral,
- 1 sanction pour manquement au respect des règlements de la FFVB (Président de Ligue)
- 18 relaxes,

Nous constatons une augmentation d'affaires, concernant les fausses licences, due certainement à la mise en place progressive dans les Ligues, des vérifications sur les documents des futurs licenciés.

Nous rappelons que les modifications concernant les licences doivent se faire par l'intermédiaire de la CCSR et en aucun cas par un traitement direct auprès du service informatique de la FFVB.

Pour finir, nous voudrions attirer l'attention sur le fait que de se présenter devant la Commission permet le plus souvent à cette dernière, d'établir plus facilement la véracité des faits présentés sur des rapports.

Georges LOISNEL

Président de la Commission de Discipline
et d'Ethique



COMMISSION CENTRALE MEDICALE

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

L'activité de l'année 2014 a tenu compte du plan de rigueur financier mis en place au niveau de la fédération. Celui-ci a imposé des choix au niveau surtout de l'encadrement des équipes nationales (notamment des équipes jeunes). Le travail entrepris s'est inscrit en continuité des années précédentes et a continué à optimiser les moyens dont nous disposons. Cela est possible grâce aux efforts notamment du médecin chargé du suivi des S.H.N., mais doit être poursuivi pour atteindre nos objectifs.

La commission médicale fédérale nationale s'est réunie une fois en janvier 2015.

A- Suivi Médical SHN

1- Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVB

Même si le soutien au niveau du secrétariat pourrait encore être amélioré, le travail effectué par le chargé du suivi permet de relancer, suivre et rentrer les données recueillies et ainsi de pallier les difficultés rencontrées sur les différents sites des pôles par les structures chargées du suivi des SHN pour rentrer celles-ci sur notre logiciel. L'absence d'un bureau dédié oblige à se coordonner avec les autres utilisateurs du bureau partagé à la fédération.

Les deux médecins en charge des équipes masculine et féminine ont pu mettre en place ce suivi des joueurs et joueuses des équipes nationales seniors grâce à leur anticipation et leur collaboration avec les entraîneurs.

b- Logiciel TeamLiveMed (TML) Enora

Le logiciel permet de rentrer directement les données mais seuls les 2 médecins en charge des équipes de France l'utilisent directement. Les autres structures (service médicaux des pôles envoient les comptes rendu au médecin chargé du suivi qui les rentre lui-même dans le logiciel.

2- Suivi médical des athlètes.

Chaque équipe que ce soit un pôle ou une équipe nationale dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute.

Le bilan annuel est détaillé par les Dr Giaoui, Verdonck et Genson dans leurs rapports.

Les anomalies les plus caractéristiques font l'objet de protocoles d'études pour en identifier le mécanisme d'apparition afin de pouvoir ensuite communiquer à leur sujet et bâtir des protocoles de prévention (syndrome de la main froide, tendinopathies rotuliennes).

La difficulté reste toujours d'harmoniser les recueils et surtout l'interprétation des anomalies par les différents centres, surtout en l'absence du médecin lors de certains rassemblements.

3- Bilan

Pas d'anomalie majeure détectée. Les 10% d'anomalies mineures sont prise en charge localement par les équipes médicales dédiées.

B- Encadrement sanitaire des équipes de France

-Coordination médicale : le Dr Genson a réalisé cette coordination pour la saison 2014 des collectifs féminins avec un suivi budgétaire rigoureux. Tout s'est très bien déroulé mais cela nécessite une à deux journées de travail administratif tous les mois.

Pour les collectifs masculins la DTN a réalisé cette coordination en 2014 et tout s'est bien déroulé. Malheureusement n'ayant plus les effectifs suffisants la commission médicale (par l'intermédiaire du Dr Verdonck devrait réaliser cette coordination en 2015.

Pour ces 2 médecins une prime exceptionnelle est prévue et demandée pour les nombreux efforts fournis en 2014 mais celle-ci n'est pas encore versée...

Pour le beach volley c'est le Dr Giaoui qui coordonne le suivi des athlètes avec les structures dans lesquelles ceux-ci s'entraînent (Montpellier, Toulouse...)

-Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagne les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Cela a été possible parce que les encadrants médicaux ont accepté de sacrifier une partie de leur rémunération. Lors des actions en France le kinésithérapeute est présent mais pas le médecin de manière systématique. Cela complique le suivi personnalisé des athlètes et perturbe parfois le suivi réglementaire. Par ailleurs les certificats médicaux nécessaires pour la participation aux compétitions internationales devront attendre pour être signés que le médecin en charge de l'équipe ait pu examiner les athlètes.

-Les contrats liants les intervenants médicaux avec la fédération doivent être mis en conformité le plus tôt possible pour anticiper la saison internationale.

-Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes.

-Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical).

C- Relations Médicales avec les Clubs –LNV

-La mise en place de la commission médicale de la LNV n'a pas encore permis de clarifier les relations avec les staffs médicaux des équipes professionnelles. Pour la saison actuelle un suivi médical des jeunes présents dans les centres de formation des clubs pro a été rendu obligatoire. Il est calqué sur celui des pôles et le médecin chargé du suivi des SHN à la FFVB est chargé (en accord avec la commission médicale de la LNV) d'en assurer le suivi.

-Notre proposition de collaboration au niveau du suivi médical du secteur PRO avec la mise à disposition de modules TeamLiveMed par Enora pour chaque club qui le désire n'a pas de succès.

Le développement des relations des coordinations médicales FFVB-LNV est indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.

D- Règlement médical fédéral

-Mise au point et actualisation des différentes fiches médicales :

Pour la fiche encadrant, elle peut être fusionnée avec la fiche dirigeant et le certificat médical ne sera obligatoire que pour la première année.

Pour la fiche A, suppression de la référence faite au STT au verso de la fiche car cet examen n'est plus d'actualité.

Pour la fiche B le double du compte rendu de l'échocardiographie et de l'ECG doit être envoyé au médecin fédéral régional pour être joint au dossier.

-Le triple surclassement n'existe pas au sein de la FFVB mais le « pilote » pour une mise en place régionale d'une autorisation de triple surclassement afin de permettre des pratiques par niveau plutôt que par âge dans la région de Basse Normandie (Dr V. Lambertz) a été suivi ailleurs. D'autres ligues (une dizaine pour 67 dossiers fin janvier) l'ont mise en place sur le même modèle et n'ont pas remonté de difficultés particulières.

Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient la mettre en place.

Pour les fiches C régionales le médecin l'ayant rédigée et assurant le suivi médical doit remplir la fiche A de milieu de saison.

E- Projets de recherche et d'études

Protocole « Artériopathie du membre supérieur du volleyeur »

Cette étude doit faire l'objet d'une publication prochainement dans le Journal de Traumatologie du Sport.

F- Colloques Médicaux

Notre colloque a eu lieu le 17 mai 2014 à l'INSEP et a compris 3 parties : une sur la traumatologie, une sur la préparation physique et une sur le Sport - Santé. Une centaine de participants étaient présents (mais peu de représentants des ligues). Les interventions ont été très appréciées et sont disponibles auprès de la fédération.

Merci au Dr Giaoui pour son implication.

Participation aux colloques du CNOSF (bilan annuel (septembre), actualités de la lutte antidopage (mars) et Sport Santé (mai)) et à celui de l'IRMES.

G- Sport Santé

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération. Une première réunion du groupe de travail fédéral Sport Santé a eu lieu le 30 janvier 2015.

La participation au colloque sur le sujet organisé par le CNOSF nous permet de faire des propositions pour une adaptation de nos règles pour la pratique du volley ball par certaines populations : personnes âgées, ou obèses ou atteintes de troubles psychomoteurs ou comportementaux. Ces projets peuvent être mutualisés entre les clubs d'un bassin de pratique et la ligue car ils nécessitent un accompagnement par des professionnels spécialisés et doit se faire en liaison avec les acteurs médicaux, paramédicaux et associations de patients du territoire concerné.

Nous avons identifié quelques ligues ou clubs ayant mis en place des actions sur lesquelles nous nous appuyons pour aider les porteurs de projets (Rennes, PACA, Sarrebourg, Asnières, Moselle, Bourgogne, Vandoeuvre, Ile de France....)

D'autre part, dans le cadre du Sidaction une opération a été mise en place dans les centres pénitentiaires d'Ile de France avec une phase finale le 12 mai à la halle Carpentier.

Pour 2015 :

- Continuer la structuration du secteur médical :
- Connaître le plus tôt possible le budget afin de permettre aux différents staffs médicaux de se coordonner et d'assurer un encadrement satisfaisant tout en respectant les accords financiers pris.
- Poursuite du suivi médical des SHN et des Centres de Formation des clubs professionnels sur les mêmes bases en impliquant de plus en plus les médecins localement pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs.
- Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.
- Réunion de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.
- Développement des activités médicales :
- Publication des différentes études faites afin de diffuser les connaissances sur ces pathologies préoccupantes chez les volleyeurs pour pouvoir mieux les prévenir.
- Continuer les actions de prévention du dopage selon les mêmes modalités : information individualisée lors de tous les rassemblements de sélections
- Mise à jour du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage.

-Développement des actions locales Sport Santé s'intégrant dans notre projet fédéral Sport Santé grâce à un accompagnement possible des acteurs de terrain.

Richard GOUX

Président de la Commission Médicale

RAPPORT COORDINATION du SUIVI MEDICAL saison 2014/2015 DE LA FFVB

A- Suivi Médical SHN

1. Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVB

Le médecin coordinateur dispose d'un bureau partagé au siège de la FFVB et d'armoires métalliques fermant à clés pour l'archivage des dossiers et des documents.

Il est mis à sa disposition un ordinateur portable avec logiciels de bureautique mis à jour régulièrement.

Une secrétaire peut, si nécessaire s'occuper des échanges courriers et mettre à jour les listings d'adresses (courrier, mails et téléphones) des correspondants médicaux, techniques et administratifs des pôles et de l'encadrement fédéral et régional.

b- Logiciel TEAMLIVE (Almeyris)

Le logiciel TeamLiveMed permet un archivage plus simple et une rentrée des données médicales (date et résultats des examens obligatoires du suivi longitudinal SHN) sur des tableurs accessibles directement par internet. Seuls les deux médecins responsables respectivement des équipes de France masculine A et féminines A utilisent cette fonction.

Malgré nos efforts de communication auprès des médecins des pôles, il n'y a pas d'utilisation régulière de cette fonction même pour ceux qui seraient équipés du logiciel TeamSanté.

Pour des raisons de sécurité informatique, l'accès aux données ne peut se faire que par lecteur et carte Clevis avec code d'accès, ce qui est nettement moins convivial car il faut dorénavant toujours avoir sur soi ce lecteur avec sa carte, propre à chaque utilisateur, pour se connecter au programme.

L'évolution du logiciel Teamlivemed a été finalisée, avec une intégration dans le programme et le dossier médical personnel de chaque athlète des éléments Antécédents (familiaux, médicaux et chirurgicaux personnels), Suivi traumatologique (pathologie et soins kinésithérapiques), AUT, traitements en cours ou recommandés , examens complémentaires demandés ou programmés en cas d'anomalies dépistées.

2. Suivi médical des pôles

Comme les années précédentes, le suivi complet a été réalisé entre 95 et 100% par l'ensemble des pôles.

Les Pôles qui utilisaient partiellement TeamliveMed (remplissage direct des tableaux par internet) ne le font plus régulièrement en raison d'un manque de temps ou de secrétariat dédié et nous revenons à un envoi par courrier papier ou par mail en pièces jointes des examens du suivi.

Cela occasionne plus de travail de rentrée de données par le médecin coordinateur FFVB mais l'avantage est que ce recueil et son analyse de normalité est plus homogène et plus complet.

Les Pôles déjà équipés du logiciel TeamSanté (Toulouse, Lyon, une partie des médecins de Wattignies) continuent à utiliser celui-ci et une transmission automatique (après synchronisation ou par pièces jointes) et une transcription pour le remplissage direct des tableaux TeamLiveMed à partir des données TeamSanté devrait être effectuée par l'équipe technique d'Almeyris (ex ENORA), mais ce n'est pas toujours fait malgré nos relances régulières (problème de rupture de contrat et absence de maintenance par exemple pour le CHU de Lyon).

Je procède donc au remplissage progressif de tous les tableaux manquants pour les pôles dont j'ai reçu par courrier un double des examens réalisés ou ceux dont la transcription ne s'est pas bien réalisée directement par informatique.

Sur les résultats médicaux eux-mêmes, il ne semble pas y avoir de différence significative avec les années précédentes et nous retrouvons globalement les mêmes anomalies bénignes de dépistage (bloc complet ou incomplet droits sur les ECG, quelques troubles de la repolarisation, quelques ballonnisations de valve mitrale sans fuite significative, beaucoup de protéinuries par bandelette urinaire recontrôlées négativement secondairement par protéinurie des 24 heures (ciblées sur certains pôles en fait ce qui pose la question du matériel « bandelettes » ou de l'interprétation), quelques dépistages de myopie débutante (prise en charge en ophtalmologie), beaucoup de ferritines basses pour les jeunes filles (sans anémie cependant associée et souvent sur les mêmes pôles avec la question sur le régime alimentaire ou l'intensité des entraînements), quelques déséquilibres d'apport en fruits et légumes, quelques surcharges pondérales prise en charge par régime et consultation diététique...)

Nous n'avons pas trouvé encore cette année de pathologie grave obligeant à des examens secondaires importants et entraînant une contre-indication temporaire ou définitive du volley-ball (à part les habituels arrêts du sport dus aux pathologies traumatiques ou microtraumatiques décrits précédemment comme entorse de cheville, rupture du LCA, fractures diverses, tendinopathies aiguës etc ...).

Depuis la saison dernière, à notre demande, toutes les pathologies traumatiques ou maladies intercurrentes nécessitant un arrêt du sport supérieur à 15 j nous sont normalement systématiquement signalées et « argumentées », pour favoriser les échanges constructifs entre l'équipe médicale et l'encadrement sportif (qui étaient apparemment insuffisants dans certains pôles).

Nous n'avons pas relevé cette année de nouveau cas de « syndrome de la main froide », hormis un cas douteux dont l'exploration spécialisée n'a pu être pratiquée en son temps mais avec une récupération complète après quelques semaines d'arrêt du Volley-Ball.

La recrudescence des pathologies lombaires relevée l'année précédente (discopathies, spondylolisthésis, sciatiques) qui était due probablement à plusieurs raisons : augmentation de la charge de travail sportif, sujets très jeunes en pôle espoir n'ayant pas encore fini leur croissance, dépistage insuffisant des facteurs favorisants (maladie de croissance, hyperlordose, scoliose, etc ...) a été plus maîtrisée cette année grâce à la bonne prise en charge préventive et thérapeutique que nous avons menée avec les médecins des pôles et des équipes de France.

Nous avons relancé cette année une information précise sur ces pathologies pour diminuer significativement leur occurrence (Colloque Médical FFVB qui s'est tenu à l'INSEP en Mai 2014 (cf programme ci-joint))

Nous avons aussi relevé un nombre significatif de ruptures du LCA chez les jeunes féminines, en raison d'une morphologie favorisante chez celles-ci (genu valgum avec augmentation de l'angle Q dynamique) et d'un manque de tonicité musculaire du quadriceps.

En collaboration avec les médecins, les kinésithérapeutes et surtout les préparateurs physiques (comme pour les instabilités plus fréquentes de la cheville), nous insistons sur le dépistage des sujets à risques et la prévention par renforcement musculaire et proprioceptif adaptés. Nous avons insisté également sur le renforcement des stabilisateurs de l'épaule et notamment les rotateurs externes, pour prévenir les pathologies micro-traumatiques les plus fréquentes chez le(la) volleyeur(se) (tendinopathie du supra-épineux et instabilité avec conflit sous-acromial).

Il a été d'ailleurs réalisé un petit livret spécifique sur la « préparation physique pour le volley féminin » par le secteur préparation physique de la FFVB.

3. Suivi médical des Equipes de France

a- Secteur masculin indoor

Le Dr Verdonck, médecin de l'équipe de France masculine est très conscient de l'importance de répondre à ces obligations médico-légales du SMR et favorise la réalisation de ces examens en aménageant le programme préparatoire.

L'ensemble du staff (entraîneurs, préparateurs physiques, médecin et kinésithérapeutes) travaille dans cet esprit d'échange d'informations et nous avons pu favoriser une meilleure préparation, une prévention et une diminution des pathologies traumatiques et microtraumatiques lors des derniers Championnats du Monde en Septembre 2014 en Pologne, où l'équipe de France a brillé et remporté une très belle quatrième place.

Le rapport médical du Dr Verdonck (revue des pathologies rencontrées pendant l'année 2013 et problématiques spécifiques) sera annexé secondairement.

b- Secteur féminin indoor

Le Dr Francis Genson, responsable de l'encadrement médical de l'ensemble du secteur féminin a mis à jour l'ensemble des examens médicaux obligatoires pour le suivi SHN pour l'année 2014.

L'ensemble des internationales (et notamment celles qui évoluent à l'étranger et dont le suivi ne nous parvient parfois que fragmenté) répond actuellement à toutes les obligations de suivi SHN.

Le Dr Genson répond pendant toute la saison sportive (championnats nationaux puis saison internationale) à toutes les parties concernées du secteur féminin et joue réellement le rôle d'un coordinateur global (organisation de l'encadrement médical et paramédical des stages et des compétitions, relations avec les joueuses en club, relations avec les entraîneurs, préparateurs physiques, médecins et kinésithérapeutes des clubs, visites régulières aux pôles France et Espoir, gestion du budget alloué en début de saison au secteur féminin, etc ...). Nous devons donc lui permettre de remplir parfaitement et sereinement toutes ses missions, en lui facilitant la tâche et maintenir les aides matérielles qui lui sont allouées (prise en charge d'un téléphone portable dédié, journées d'encadrement avant compétitions, petit matériel médical et trousse médicale, etc ...).

Le rapport spécifique du Dr Genson sera également annexé à ce document.

c- secteur Beach Volley

Comme depuis quelques années, le contrôle du suivi est encore assuré actuellement à distance par le médecin coordinateur car il n'y a toujours pas de médecin attitré pour le secteur du beach volley.

Les féminines sont cependant suivies pour la plupart à l'IFVB de Toulouse par le Dr Izard du Creps. Les masculins sont suivis, soit à Toulouse soit à Montpellier pour certains (CHU de Montpellier, service de médecine du sport du Dr Marc Julia).

Un courrier a été adressé à tous les SHN sur liste, en rappelant les examens à passer (à se faire prescrire éventuellement par leur médecin habituel ou envoi d'une ordonnance par le médecin coordinateur) et la transmission du double des résultats au médecin coordinateur FFVB pour contrôle et archivage automatique. Cependant, dans l'optique olympique et sous l'impulsion fédérale, de plus en plus de passerelles se mettent en place entre jeunes joueurs ou joueuses talentueuses de l'indoor vers une pratique spécifique « Beach-Volley », et les médecins d'équipes nationales indoor (Dr Verdonck pour les masculins et Dr Genson pour les féminines) participent également activement à l'encadrement et au suivi médical (physiologique et traumatologique) des « beacheurs(ses) ».

B- Relations Médicales avec les Clubs –LNV

Le développement des relations des coordinations médicales FFVB-LNV reste indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures de nos internationaux (Jeunes ou Elite).

Pour la saison en cours (2014/2015), nous avons établi une convention avec les clubs formateurs qui possèdent un centre de formation (agrément ministériel et dépendant d'une commission mixte LNV et FFVB).

Nous mettons en place un suivi médical longitudinal sur le modèle de celui des pôles pour l'ensemble des centres de formation avec l'intégration des populations de ces centres dans le logiciel de suivi SHN Teamlived (pour cette année, le suivi est pratiquement identique hormis sur l'obligation d'un test d'effort maximal cardiologique qui ne deviendra effective qu'à partir de la saison 2015/2016)

Ce suivi médical devient obligatoire avec la possibilité pour les médecins correspondants des clubs qui le souhaiteraient, de remplir eux-mêmes les tableaux de suivi SHN et d'utiliser également ce logiciel à des fins de suivi des pathologies et de constitution d'un dossier médical complet pour chaque sportif.

La coordination de ce nouvel outil de contrôle des obligations médico-légales de suivi SHN sera assurée par le médecin coordinateur FFVB en accord avec la commission médicale de la LNV.

Les premiers examens du suivi médical de ces centres de formation commencent à arriver avec quelques petites insuffisances selon les centres que l'on va rapidement corriger en collaboration avec les médecins attirés des clubs ou des centres de formation.

Il est à noter sur le plan médical, la découverte chez une jeune joueuse d'un des centres de formation ayant envoyé leurs résultats d'examens médicaux, d'un syndrome d'Ehlers-Danloss, maladie génétique rare du tissu conjonctif (collagène) nécessitant une prise en charge spécialisée diagnostique et thérapeutique et sans doute l'arrêt du Volley-Ball de compétition à court ou moyen terme.

Une relation d'échanges d'informations se met en place entre les médecins des centres de formation et le coordinateur FFVB et sera également bénéfique secondairement pour le suivi médical des autres joueurs internationaux évoluant dans ces clubs.

A mi-parcours de la saison, seule une petite moitié des centres de formation a envoyé leurs examens médicaux du suivi longitudinal mais le processus est maintenant bien enclenché et progresse au rythme également des visites de contrôle de ces centres par les DTN adjoints (Axelle Guiguet et Philippe Dumoulin) où leur est rappelé leurs cahiers des charges, notamment sur le suivi médical.

C- Règlement médical fédéral

Mise au point et actualisation des fiches médicales pour le double et triple surclassement (nouveau en ce qui concerne les garçons à haut potentiel, sur proposition de la DTN et sous certaines réserves d'appartenance à un pôle ou à une équipe de France avec suivi médical SHN jeune).

La région Basse Normandie sous l'impulsion du Dr Véronique Lambertz a mis en place depuis l'année dernière un protocole de suivi médical pour les jeunes volleyeurs et volleyeuses de niveau régional à potentiel national, calqué sur le suivi SHN.

Ce dispositif a pu être étendu aux ligues qui en ont fait la demande et qui ont mis en place ce même encadrement médical.

D- Projets de recherche et d'études

Exposés et cours spécifiques sur la traumatologie du Volley-Ball (enseignements STAPS et DEJEPS)

Correspondances et interviews pour différents supports médiatiques sur le volley-ball (pathologies traumatiques ou microtraumatiques, prévention et sport pour tous)

Participation du Dr Marc Giaoui (médecin coordinateur et référent Volley-Santé) et de Chrystel Bernou (CTR, chargée de la Formation et Sport-Santé) au Colloque annuel CNOSF sur le « Sport-Santé » en Mai 2014.

Réalisation de plusieurs chapitres « Volley-Santé » dans le cadre des protocoles de prescriptions d'activités sportives en vue de l'établissement d'un « Vidal » Sport-Santé, projet coordonné par le CNOSF en collaboration avec de nombreuses fédérations sportives impliquées dans la prévention primaire, secondaire ou tertiaire en direction de populations-cibles (cf projet Volley-Santé de la FFVB).

Développement des actions Sport-Santé (projet fédéral FFVB Volley-Santé)

3- Colloque Médical

Nous avons organisé cette année, comme depuis déjà plusieurs années (3 éditions précédentes 2007, 2008 et 2011) un colloque médical avec un programme en 3 parties : la première partie a été consacrée aux pathologies traumatiques et microtraumatiques des volleyeurs.

La deuxième partie a présenté le concept de « Sport-Santé » en général et du « Volley-Santé » en particulier, en insistant sur l'intérêt de la pratique d'une activité physique sur la santé.

La troisième partie a exposé la prévention et la préparation physique au Volley-Ball avec comme intérêt principal de fédérer les encadrants médicaux et les encadrants technico-sportifs afin de mieux coordonner leurs actions pour une prévention des pathologies, un dépistage des anomalies et une meilleure préparation physique afin d'améliorer les performances du Volley Français de Haut Niveau.

Ci-joint le programme du colloque médical FFVB Insep mai 2014 avec les topos des différents intervenants.



COMMISSION CENTRALE DE BEACH VOLLEY

RAPPORT D'ACTIVITES 2014/2015

La commission s'est réunie quatre fois en 2014 avec en complément plusieurs des échanges via messagerie électronique notamment pour les validations mais aussi pour prolonger des échanges

Le travail de la commission a été de 2 ordres :

- Organiser la saison 2015
- Travailler au développement de la discipline

Retour sur la saison 2014 :

Au niveau national cela représente :

Championnat de France de Beach Volley

49 tournois de S 3 (25 féminins ; 24 masculins)

33 tournois de S 2 (16 féminins ; 17 masculins)

10 tournois de S 1 (5 féminins ; 5 masculins)

Interclubs de France de Beach Volley

Sur le tournoi final il y a eu :

12 Clubs Masculins

10 Clubs Féminins

Pour atteindre les finales il faut passer par une phase régionale

Championnat de France de Beach Volley Jeunes (U16, U18, U20)

U16 - compétition aménagée au profit des Beach Volleyades

U18 - 13 équipes féminines et 12 équipes masculines en finale

U20 - 8 équipes féminines et 7 équipes masculines en finale

Beach Volleyades

20 délégations féminines et 18 masculines

A noter aussi en 2014 :

- 14 ligues qui ont organisé des compétitions
- 316 Clubs mixtes (club indoor disposant de licences BV)
- une augmentation de 52% de licences BV par rapport à 2013 (licences exclusives + double licences)
- Une mixité de la pratique (50% masculin – 50% féminin)
- La Démarche éco beach a été le fil rouge de la saison et a été développé avec les organisateurs et les joueurs.

De plus la Sté Beach Team avait été missionnée pour promouvoir et développer les organisations de Beach Volley nationales et internationales par la mise en avant des actions éco responsables. Les objectifs n'ayant pas été atteints cette collaboration a été arrêté.

Organisation de la Saison 2015 :

En tenant compte du Bilan de la saison 2014 et des discussions avec les différents acteurs (organisateurs, joueurs, ligues, DTN...), la commission a finalisé les différentes compétitions pour la saison 2015 :

- Beach Volleyades
- Championnat de France Jeunes (moins de 16 ans, moins de 18 ans)
- Championnat de France de Beach Volley des clubs (avec un format de compétition se rapprochant de la Continental Cup)
- Championnat de France Séniors (cette compétition regroupe toutes les étapes de série 1, 2 et 3 validées par les instances référentes ainsi que la finale)

Développement

Les travaux de la commission ont permis aussi de faire valider à l'Assemblée Générale d'Octobre 2014 la tarification de la licence Beach Volley à 5 euros dans le cas d'une personne ayant déjà une licence indoor qui prendrait une licence dans un club spécifique Beach.

A noter aussi les travaux engagés sur :

- La licence Beach Volley et d'accès à la pratique (pour la saison 2016)
- La prise en compte des actions Beach Volley des clubs dans les DAF
- Travail sur une saison sportive incluant les 2 disciplines
- Formation des entraîneurs
- Création d'un Championnat de Beach Volley Mixte (saison 2016)
- Annualiser un séminaire avec les référents Beach Volley des régions et départements
- Réglementation générale des épreuves de Beach Volley : cf document annexe

Bien entendu ces travaux seront à partager avec la DTN, les autres commissions ainsi que les ligues, CD et les clubs.

Merci aux membres de la commission pour leur travail et leur dynamisme pour continuer cet investissement important pour le développement des actions fédérales de Beach Volley.

Merci aussi au Conseil d'administration et aux administratifs qui nous appuient dans notre travail.

Merci à tous les entraîneurs, organisateurs, clubs, commissions spécifiques Beach Volley de certaines ligues ou comités départementaux et joueurs qui contribuent quotidiennement à faire de cette discipline un axe fort du développement au sein de la FFVB.

Karim LEVY

Président de la Commission Centrale de
Beach Volley

Membres de la commission : Francis Druenne, Fabrice Charchaude, François Winograd, Mael de Kergret, Zélie Amard, Dominique Rey, Jacques Attia, Yves Labrousse, Thierry Glowacz et Pascal Charaud.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Présentation des Comptes 2014 Rapport du Commissaire aux Comptes Approbation du Rapport Financier Affectation du Résultat

Présentation par M. Christian CHEBASSIER

Trésorier Général



75EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
PERIGUEUX BOULAZAC LES 30/31 MAI 2015

**FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI**

EXERCICE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	1
1. Comptes annuels	
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Annexe	5
ANNEXE	6
2. Détail des comptes	11
Bilan détaillé	13
Compte de résultat détaillé	18

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association
FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
Pour l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Conformément à nos accords , nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.
A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 8 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euro
Total bilan	5 375 375
Total des ressources	585 275
Résultat net comptable (Déficit)	-228 133

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 20/04/2015

BERNARD DEVIRGILLE
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	156 393	131 629	24 764	6 385
Immobilisations corporelles	1 443 376	680 628	762 748	787 862
Immobilisations financières	3 935		3 935	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 603 704	812 256	791 447	794 247
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	109 839	55 977	53 862	110 212
Avances et acomptes versés sur commandes				7 000
Créances				
Usagers et comptes rattachés	940 673	269 361	671 313	1 129 402
Autres	910 985		910 985	520 619
Valeurs mobilières de placement	765 986		765 986	754 335
Disponibilités (autres que caisse)	1 941 569		1 941 569	1 473 593
Caisse	2 600		2 600	6 287
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 671 652	325 337	4 346 315	4 001 448
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	237 613		237 613	336 903
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	237 613		237 613	336 903
TOTAL GENERAL	6 512 969	1 137 594	5 375 375	5 132 599

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	306 511	306 511
Ecarts de réévaluation		
Réerves		
Résultat de l'exercice	-228 133	134 546
Report à nouveau	751 032	616 486
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	829 410	1 057 542
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	829 410	1 057 542
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 211	102 320
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	407 605	452 698
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	765 350	595 745
Autres	1 012 715	701 876
TOTAL DETTES	2 185 670	1 750 320
Produits constatés d'avance	2 257 085	2 222 417
TOTAL GENERAL	5 375 375	5 132 599

(1) Dont à plus d'un an (a)	360 534
Dont à moins d'un an (a)	4 082 221
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	78 206	95 442	-17 236	-18,06
Production vendue	507 068	578 543	-71 475	-12,35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 266 209	1 162 356	103 854	8,93
Reprises et Transferts de charge	146 151	148 108	-1 957	-1,32
Cotisations				
Autres produits	5 944 815	5 317 932	626 882	11,79
Produits d'exploitation	7 942 450	7 302 381	640 069	8,77
Achats de marchandises	81 340	156 675	-75 335	-48,08
Variation de stock de marchandises	36 441	5 184	31 257	602,98
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	13 072	-85 636	98 709	-115,27
Autres achats non stockés et charges externes	4 011 870	3 380 547	631 323	18,68
Impôts et taxes	123 837	145 175	-21 337	-14,70
Salaires et Traitements	1 352 632	1 297 238	55 394	4,27
Charges sociales	570 832	533 732	37 100	6,95
Amortissements et provisions	244 446	216 962	27 484	12,67
Autres charges	1 712 561	1 587 536	125 025	7,88
Charges d'exploitation	8 147 032	7 237 413	909 620	12,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-204 583	64 968	-269 551	-414,90
Opérations faites en commun				
Produits financiers	21 063	18 679	2 385	12,77
Charges financières	20 541	20 695	-154	-0,75
Résultat financier	523	-2 016	2 539	-125,92
RESULTAT COURANT	-204 060	62 952	-267 012	-424,15
Produits exceptionnels	142 605	184 223	-41 618	-22,59
Charges exceptionnelles	164 710	110 371	54 339	49,23
Résultat exceptionnel	-22 105	73 852	-95 956	-129,93
Impôts sur les bénéfices	1 968	2 258	-290	-12,84
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-228 133	134 546	-362 679	-269,56

Annexe

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2014/2015 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2014/2015, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

La Fédération a mis en place un système de paiement direct des licences. Ce qui a engendré une variation significative du solde de certains comptes comme les comptes usagers et comptes rattachés (clients ligues) et les comptes de trésorerie.

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 78K€ (concernant des ligues, des partenaires et des clubs) sur l'exercice 2014.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 78K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

ANNEXE

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin</u> <u>exercice</u>
Immobilisations incorporelles	124 299	32 093		156 393
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	292 179			292 179
- Mat. bureau, infor.	167 884	62 146	965	229 064
- Matériels divers	143 363	10 768		154 131
	<u>1 371 427</u>	<u>72 914</u>	<u>965</u>	<u>1 443 376</u>
Immobilisations financières	0	3 935		3 935
<u>TOTAL</u>	<u>1 495 726</u>	<u>108 942</u>	<u>965</u>	<u>1 603 703</u>

4. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	117 914	13 714		131 629
Immobilisations corporelles				
- Constructions	251 138	26 624		277 762
- Agencements	99 984	24 146		124 130
- Mat. Bureau, infor.	137 873	21 812		159 685
- Matériels divers	94 570	24 480		119 051
	<u>583 565</u>	<u>97 062</u>		<u>680 628</u>
<u>TOTAL</u>	<u>701 479</u>	<u>110 776</u>		<u>812 256</u>

5. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 110 K€.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 55 977 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 49 140 Euros.

ANNEXE

6. PROVISIONS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Prov. dép. stocks	49 140	55 977	49 140	55 977
Prov. dép. clients	270 132	77 692	78 464	269 360
Prov. Pour litige	102 320	35 891	35 000	103 211
<u>TOTAL</u>	<u>421 592</u>	<u>169 560</u>	<u>162 604</u>	<u>428 548</u>

7. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 395.263 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 692.691 Euros
- « Disponibilités » pour 4.557 Euros.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 237.613 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2015.

9. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.

Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 103.211 Euros au 31/12/2014 contre 102.320 euros pour 2013 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 35.000 Euros.

11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours:

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	4.3 %
Capital restant dû au 31/12/2014 : 407.605 € dont :	
47.071 € à moins d'un an	
209.853 € de un à cinq ans	

ANNEXE

150.681 € à plus de cinq ans
Les intérêts restant à payer au 31/12/2014 se montent à 68.566 €

12. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	163.297 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 18.540 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	108.199 €
- Personnel – Charges à payer	42.528 €
- Charges sociales sur provisions	96.920 €
- Etat – charges à payer	3.862 €
- Autres dettes :	457.635 €
Dont Finales Jeunes	100.000 €
Dont Aides à projets	77.104 €
Dont organisation AG	30.000 €
Dont Frais arbitrage NOV-DEC	145.793 €
Dont AIAC	88.042 €
Dont autres charges	9.743 €
Dont avoirs à établir	6.953 €

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.257.085 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2014 et 2015, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2015 dont principalement :

1.434.884 € pour les licences
589.740 € pour l'engagement clubs.

14. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2014, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2014 soit 1.094.396 €.

15. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

ANNEXE**16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :**

Le résultat de l'exercice tient compte de :

- Produits sur exercices antérieurs pour 102.882 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 127.556 Euros.
- L'incidence globale est donc négative de 24.674 Euros.

17. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 1.126.560 Euros.
- Pensions pour 396.504 Euros.
- Licences pour 2.875.530 Euros.
- Transferts pour 406.080 Euros.
- Autres produits pour 1.140.141 Euros.

Soit un total de 5.944.815 Euros.

18. IMPOT SOCIETE

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif. L'impôt sur les produits financiers s'élève à 1.968 euros pour 2014.

19. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Le montant des droits acquis par les salariés n'a pas été valorisé.

Détail des comptes

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets et droits assimilés				
2050000000 – LICENCES, PROGRAMMES INFO	100 555,89		100 555,89	75 022,43
2050100000 – LICENCES, PROGRAMMES DTN	37 208,98		37 208,98	30 648,98
2051000000 – DESSINS ET MODELES	18 628,12		18 628,12	18 628,12
2805000000 – AMORT. LICENCES, PROGRAMM		78 314,54	-78 314,54	-69 911,45
2805010000 – AMORT. LICENCES PROGRAMM		34 826,75	-34 826,75	-29 855,64
2805100000 – AMORT.DESSINS MODELES		18 487,40	-18 487,40	-18 147,40
	156 392,99	131 628,69	24 764,30	6 385,04
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
2115000000 – TERRAINS BATIS CHOISY	153 600,00		153 600,00	153 600,00
	153 600,00		153 600,00	153 600,00
Constructions				
2131000000 – BATIMENTS	614 402,09		614 402,09	614 402,09
2813100000 – AMORT BATIMENTS		277 761,73	-277 761,73	-251 137,56
	614 402,09	277 761,73	336 640,36	363 264,53
Autres immobilisations corporelles				
2181400000 – INSTALL.AMENAGEMENT CHOI	292 178,56		292 178,56	292 178,56
2183000000 – MATERIEL BUREAU	10 174,62		10 174,62	9 470,82
2183050000 – MATERIEL DIVERS FFVB	22 563,84		22 563,84	19 491,45
2183100000 – MATERIEL VIDEO	2 191,60		2 191,60	2 191,60
2183150000 – MATERIEL VIDEO EXTERIEUR	14 509,38		14 509,38	14 509,38
2183200000 – MATERIEL INFORMATIQUE FFV	122 583,96		122 583,96	64 594,71
2183300000 – MATERIEL INFORMATIQUE CNV	4 275,59		4 275,59	4 275,59
2183400000 – MATERIEL INFORMATIQUE TOU	11 512,25		11 512,25	11 512,25
2183500000 – MATERIEL INFORMATIQUE EXT	50 701,29		50 701,29	47 248,80
2183600000 – MATERIEL INFO.POLE RESSOUR	13 115,08		13 115,08	13 115,08
2184000000 – MOBILIER FFVB	19 061,15		19 061,15	19 061,15
2185000000 – MATERIEL DE TRANSPORT	1 946,66		1 946,66	1 946,66
2186000000 – MATERIEL SPORTIF	50 940,23		50 940,23	47 080,23
2186050000 – TOUR DE TERRAIN	20 998,02		20 998,02	20 998,02
2186100000 – MATERIEL SPORT CNVB	1 808,35		1 808,35	1 808,35
2186210000 – MATERIEL BEACH	24 869,74		24 869,74	24 869,74
2186300000 – MATERIEL MEDICAL ET REEDU	10 309,20		10 309,20	7 438,80
2186320000 – MATERIEL MEDICAL CNVB	531,44		531,44	531,44
2186400000 – MATERIEL MEDICAL AUTRE	1 102,65		1 102,65	1 102,65
2818140000 – AMORT.INSTALL.AMENAGT CH		124 130,40	-124 130,40	-99 984,07
2818300000 – AMORT MATERIEL DE BUREAU		20 738,52	-20 738,52	-15 620,02
2818310000 – AMORT.MATERIEL VIDEO		16 505,33	-16 505,33	-16 012,03
2818320000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE FF		60 520,18	-60 520,18	-45 705,33
2818330000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE C		4 275,59	-4 275,59	-4 275,59
2818340000 – AMORT.MAT.INFORMAT.TOULO		10 535,18	-10 535,18	-9 268,28
2818350000 – AMORT.MAT.INFORMATIQUE E		45 448,68	-45 448,68	-40 206,94
2818360000 – AMORT.MAT.INFO. POLE RESSO		13 111,88	-13 111,88	-12 785,25
2818400000 – AMORT MOBILIER FFVB		19 061,15	-19 061,15	-19 061,15
2818500000 – AMORT.MATERIEL DE TRANSPO		1 946,66	-1 946,66	-1 946,66
2818600000 – AMORT MATERIEL SPORTIF		62 343,59	-62 343,59	-52 404,50
2818610000 – AMORT.MAT.SPORTIF CNVB		1 808,35	-1 808,35	-1 466,77
2818621000 – AMORT MATERIEL BEACH		13 355,97	-13 355,97	-5 066,06
2818630000 – AMORT.MATERIEL ET REEDUC.		7 450,36	-7 450,36	-6 990,66

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
2818632000 – AMORT.MAT.MEDICAL CNVB		531,44	-531,44	-531,44
2818640000 – AMORT.MAT.MEDICAL AUTRE		1 102,65	-1 102,65	-1 102,65
	675 373,61	402 865,93	272 507,68	270 997,88
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
2755000000 – CAUTIONNEMENTS	3 935,00		3 935,00	
	3 935,00		3 935,00	
ACTIF IMMOBILISE	1 603 703,69	812 256,35	791 447,34	794 247,45
Stocks				
Marchandises				
3710000000 – STOCKS SIEGE FFVB	37 274,98		37 274,98	73 715,89
3717000000 – STOCK BOUTIQUE	72 564,00		72 564,00	85 636,43
3970000000 – PR DEP STOCKS MARCHANDISE		55 976,86	-55 976,86	-49 139,97
	109 838,98	55 976,86	53 862,12	110 212,35
Avances et acomptes versés sur commandes				
4091400000 – DEMANDES D'AVANCES DE FRA				7 000,00
				7 000,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
4110000000 – LIGUES	4 103,11		4 103,11	1 071 585,51
4110200000 – CLUBS ASSOCIATIONS FFVB	87 990,74		87 990,74	60 842,98
4110300000 – ORGANISATION INTERNATIONA	10 500,00		10 500,00	3 500,00
4110400000 – PARTENAIRES	69 546,17		69 546,17	175 418,50
4110500000 – ANNONCEURS INTERNET				1 729,34
4110600000 – CLIENTS DIVERS	10 475,54		10 475,54	
4110800000 – BOUTIQUE FEDERALE	4 300,18		4 300,18	788,67
4112000000 – PENSIONNAIRES	21 354,22		21 354,22	11 882,38
4160000000 – CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEU	37 989,50		37 989,50	652,00
4160100000 – CLIENTS DOUTEUX LIGUES	273 220,53		273 220,53	31 667,70
4160200000 – CLIENTS DOUTEUX CLUBS	25 930,56		25 930,56	
4180000000 – VENTES BOUTIQUE FEDERALE				40 306,93
4181000000 – CLIENTS FACTURES A ETABLIR	395 262,71		395 262,71	1 159,78
4910100000 – PROV.DEPRECIATION LIGUES		218 129,25	-218 129,25	-253 010,18
4910200000 – PROV. DEPRECIATION CLUBS		22 652,56	-22 652,56	-17 122,00
4910400000 – PROV. DEPRECIATION PARTENA		24 246,24	-24 246,24	
4912000000 – PROV. DEPRECIATION PENSION		4 332,50	-4 332,50	
	940 673,26	269 360,55	671 312,71	1 129 401,61
Autres créances				
4098000000 – FRS AVOIRS A OBTENIR	44 778,36		44 778,36	19 725,25
4250000000 – PERSONNEL AVANCES ET ACO	4 500,00		4 500,00	766,00
4387000000 – ORGANISMES SOCIAUX P.A.R	2 326,78		2 326,78	5 842,22
4417020000 – EMPLOIS AIDES				3 009,64
4456200000 – TVA DEDUCTIBLE SUR IMMOBI	292,00		292,00	
4456460000 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE				1 751,77
4456610000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/19.6%	4 947,54		4 947,54	4 385,08
4456620000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/7%	870,87		870,87	
4456640000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/20%	51 212,27		51 212,27	
4456650000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/5.5%	1 009,64		1 009,64	
4456660000 – TVA DEDUCTIBLE/ABS/10%	9 140,20		9 140,20	
4456700000 – CREDIT DE TVA A REPORTER	24 442,00		24 442,00	
4458600000 – TVA SUR FACT.NON PARVENUE	475,60		475,60	314,80
4487000000 – ETAT PRODUITS A RECEVOIR	5 468,92		5 468,92	
4670200000 – DEB./CRED. – POLES ESPOIRS				1 187,89

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
4670500000 – DEB./CRED. ARBITRES LNV	113 062,47		113 062,47	172 670,92
4673000000 – STAGES E.F.	2 311,96		2 311,96	540,00
4675000000 – DEB/CRED. CEV	6 028,86		6 028,86	
4677000000 – DEB/CRED. FIVB				103 155,00
4687000000 – PRODUITS A RECEVOIR	640 117,03		640 117,03	207 270,47
	910 984,50		910 984,50	520 619,04
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
5070000000 – BONS TRESOR BONS CAISSE C	765 985,63		765 985,63	754 335,00
	765 985,63		765 985,63	754 335,00
Disponibilités				
5110000000 – CHEQUES A ENCAISSER	316 068,66		316 068,66	203 221,66
5123000000 – BNP BOUTIQUE	49 933,37		49 933,37	
5124000000 – CREDIT MUTUEL	191 113,76		191 113,76	479 930,46
5124020000 – FFVB ORGANISATIONS	1 065,10		1 065,10	8 331,57
5124030000 – CREDIT MUTUEL ENCAISS.INTE	12 409,73		12 409,73	3 705,42
5124100000 – CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	82 078,34		82 078,34	81 152,19
5124110000 – LIVRET PARTENAIRE ASSOCIAT	1 268 680,63		1 268 680,63	682 174,99
5124360000 – FFVB EDF FEMININES TOULOUS	290,68		290,68	193,83
5124370000 – FFVB POLE IFVB TOULOUSE	629,06		629,06	251,73
5124390000 – CREDIT MUTUEL TROUVE CHOI	522,74		522,74	666,72
5124400000 – CREDIT MUTUEL CNVB DANIEL	46,61		46,61	580,25
5124410000 – CREDIT MUTUEL POLE RESS CH	864,75		864,75	249,29
5128050000 – POLE FRANCE CADET	942,14		942,14	942,14
5140000000 – CHEQUES POSTAUX	12 366,63		12 366,63	7 960,73
5187000000 – INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 557,00		4 557,00	4 232,00
5315000000 – CAISSE EUROS	753,17		753,17	4 439,78
5320000000 – CAISSE DEVICES	770,58		770,58	770,58
5324000000 – CAISSE DOLLARS	1 076,65		1 076,65	1 076,65
	1 944 169,60		1 944 169,60	1 479 879,99
Charges constatées d'avance				
4860000000 – CHARGES CONSTATEES D'AVAN	237 613,24		237 613,24	336 903,45
	237 613,24		237 613,24	336 903,45
ACTIF CIRCULANT	4 909 265,21	325 337,41	4 583 927,80	4 338 351,44
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	6 512 968,90	1 137 593,76	5 375 375,14	5 132 598,89

Bilan détaillé

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
1020000000 – FONDS ASSOCIATIFS	306 510,69	306 510,69
	306 510,69	306 510,69
Report à nouveau		
1100000000 – REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	751 031,77	616 485,67
	751 031,77	616 485,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	-228 132,59	134 546,10
FONDS PROPRES	829 409,87	1 057 542,46
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
1511010000 – PROVISION POUR LITIGE	103 210,67	102 320,00
	103 210,67	102 320,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 210,67	102 320,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
1640000000 – EMPRUNT CREDIT MUTUEL	407 605,00	452 698,19
	407 605,00	452 698,19
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	407 605,00	452 698,19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
4010000000 – FOURNISSEURS	545 269,11	385 201,20
4010500000 – FOURNISSEURS DIVERS	6 490,25	7 330,31
4010510000 – FOURN CHEQUES PLUS D'UN AN	46 445,16	48 213,08
4012000000 – ARBITRES	3 848,52	3 062,94
4013000000 – DEPLACEMENTS DIRIGEANTS		6 490,14
4014000000 – DEPLACEMENTS JOUEURS		3 800,00
4081000000 – FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	163 296,56	128 522,45
4082000000 – NOTES FR.DIRIGEANTS NON PARV.		13 125,03
	765 349,60	595 745,15
Dettes fiscales et sociales		
4210000000 – PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	5 933,26	1 001,16
4210100000 – PERSONNEL RATTACHES		2 000,00
4281000000 – PROV PRIMES A PAYER	21 120,00	
4282000000 – PROV. POUR CONGES A PAYER	108 199,06	87 403,00
4286000000 – PERSONNEL CHARGES A PAYER	21 408,10	9 084,48
4310000000 – URSSAF	79 873,19	68 677,00
4370000000 – AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	775,00	
4373000000 – REUNICA	42 621,50	36 844,00
4373010000 – PREVOYANCE AGRR	1 318,00	1 589,00
4373300000 – G.A.N. / V.I.E.	4 213,71	3 055,00
4377100000 – INDEMNITES JOURNALIERES	547,40	648,75
4378000000 – MUTUELLES AIAC	794,34	6 066,00
4386100000 – ORG SOC. CH. A PAYER	96 920,33	56 248,00
4440000000 – ETAT IMPOTS SUR LES PROD.FINANCIERS	10 010,08	10 300,00
4455100000 – TVA A DECAISSER		5 744,00
4457130000 – TVA COLLECTEE 19.6%	15 345,98	27 639,49
4457150000 – TVA COLLECTEE INTRACOMMUNAUTAIRE		1 751,77
4457160000 – TVA COLLECTEE 20%	11 136,22	
4457170000 – TVA COLLECTEE 10%	382,82	
4458700000 – TVA SUR FACT A ETABLIR	61 505,70	1 509,49
4470000000 – FORMATION CONTINUE	23 612,48	18 879,90

Bilan détaillé

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
4471100000 – TAXE SUR LES SALAIRES	8 875,00	14 366,00
4473400000 – PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION	5 317,69	5 133,71
4486000000 – ETAT CHARGES A PAYER	3 862,00	3 862,00
	523 771,86	361 802,75
Autres dettes		
4110100000 – COMITES DEPARTEMENTAUX	7 783,57	9 192,74
4110610000 – CLIENT LNV	11 628,84	15 424,04
4110700000 – VENTES COMPTANT	70,00	
4198000000 – AVOIR A ETABLIR	6 952,88	
4670000000 – DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	1 802,23	2 595,00
4670030000 – TRANSFERTS JOUEURS INTERNATIONAUX	2 150,00	
4670140000 – DEPLACEMENTS DIRIGEANTS	4 517,89	
4670150000 – DEPLACEMENTS JOUEURS	2 019,40	
4670200000 – DEB./CRED. – POLES ESPOIRS	1 336,59	
4675000000 – DEB/CRED. CEV		2 111,84
4686100000 – DIVERS CHARGES A PAYER	450 681,91	310 750,00
	488 943,31	340 073,62
Produits constatés d'avance		
4870000000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 257 084,83	2 222 416,72
	2 257 084,83	2 222 416,72
DETTES	4 442 754,60	3 972 736,43
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 375 375,14	5 132 598,89

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
7071100000 – VENTES DE CASSETTES	3 828,20		3 828,20	
7071550000 – FONDAMENTAUX	12,50		12,50	
7071900000 – DIVERS VENTES D'OUVRAGES	306,16	1 497,57	-1 191,41	-79,56
7072000000 – IMPRIMES ADMINISTRATIFS	1 357,45		1 357,45	
7072200000 – DIVERS VENTES D'IMPRIMES	1 063,68		1 063,68	
7074000000 – VENTE BOUTQUE FEDERALE	71 443,21	93 944,45	-22 501,24	-23,95
7079000000 – VENTES DIVERSES	195,13		195,13	
	78 206,33	95 442,02	-17 235,69	-18,06
Production vendue				
7080000000 – PUBLICITE SITE INTERNET	6 186,16		6 186,16	
7080060000 – ANNONCES SITE INTERNET		13 089,22	-13 089,22	-100,00
7080200000 – PRODUIT PARRAINAGE	422 822,13	231 605,16	191 216,97	82,56
7080210000 – PARRAINAGE SANS TVA	50 000,00	40 000,00	10 000,00	25,00
7080220000 – PARRAINAGE SANS TVA CEE	18 525,44	293 848,63	-275 323,19	-93,70
7082000000 – COMMISSIONS ET COURTAGE	3 878,40		3 878,40	
7085000000 – PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	5 656,27		5 656,27	
	507 068,40	578 543,01	-71 474,61	-12,35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
7400000000 – SUBVENTION D'ETAT	1 094 396,00	1 118 943,00	-24 547,00	-2,19
7401000000 – SUBVENTION CONSEIL REGION	55 833,34		55 833,34	
7401100000 – SUBV. DIRECT. DEPT DES SPORT	36 666,67		36 666,67	
7403000000 – SUBVENTION MAIRIE	12 500,00	15 000,00	-2 500,00	-16,67
7403100000 – SUBV MAIRIES ET COLLECTIVIT	30 000,00		30 000,00	
7404000000 – SUBVENTION DIVERSES	16 366,76	8 980,11	7 386,65	82,26
7404020000 – FINANCEMENT ETAT EMPLOI	20 446,72	19 432,52	1 014,20	5,22
	1 266 209,49	1 162 355,63	103 853,86	8,93
Reprises et Transferts de charge				
7817300000 – REP. PROV. STOCK	49 139,97	40 634,33	8 505,64	20,93
7817400000 – REP. PROV. CREANCES	78 463,87	44 848,04	33 615,83	74,95
7910000000 – TRANSFERT CHARGES EXPL	18 547,15	62 625,95	-44 078,80	-70,38
	146 150,99	148 108,32	-1 957,33	-1,32
Cotisations				
Autres produits				
7510500000 – REDEVANCES MANIFESTATION	4 500,00	32 840,00	-28 340,00	-86,30
7511000000 – REDEVANCES CHAMPIONNAT F	1 126 560,00	1 116 040,00	10 520,00	0,94
7511100000 – REDEVANCE TOURNOI BEACH	7 000,00	3 500,00	3 500,00	100,00
7512000000 – ENGAGT COUPE FRANCE JEUNE	74 120,00	68 030,00	6 090,00	8,95
7512200000 – REDEVANCES CHPT VETERANS	925,00	925,00		
7514000000 – TRANSFERT	406 080,00	317 460,50	88 619,50	27,92
7514010000 – INDEMNITES DE FORMATION	51 100,00	54 300,00	-3 200,00	-5,89
7514020000 – INDEMNITES S/TRANSFERTS CE	50 967,50	18 869,77	32 097,73	170,10
7514030000 – INDEMNITES S/TRANSFERTS FIV		15 820,99	-15 820,99	-100,00
7521000000 – QUOTE-PARTS PENSIONS	396 503,66	431 164,55	-34 660,89	-8,04
7580001000 – LICENCES-MUTATIONS-SURCLA	2 875 530,07	2 772 052,30	103 477,77	3,73
7580012000 – AFFILIATIONS CLUBS	167 626,45	152 351,75	15 274,70	10,03
7580013000 – ASSURANCES ATHENA LICENCI	22 796,83	5 353,51	17 443,32	325,83
7581000000 – DIVERS PROD. ORGANISATIONS	184 372,03		184 372,03	
7581030000 – PDT ORG LIGUE MONDIALE	280 064,83	144 637,00	135 427,83	93,63
7582000000 – RECETTES BILLETERIE	132 482,80	24 424,00	108 058,80	442,43

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
758300000 – AUTRES PRODUITS DIVERS	2 784,90	5 381,01	-2 596,11	-48,25
7583020000 – AFFRANCHISSEMENT		33,22	-33,22	-100,00
7583030000 – DIVERS AMENDES & PENALITES	68 160,00	70 939,00	-2 779,00	-3,92
7583040000 – PRODUITS STAGES	79 970,00	81 952,50	-1 982,50	-2,42
7583050000 – REFACTURATIONS	9 826,48		9 826,48	
7583070000 – DROITS AGREMENTS CFC	3 444,00	1 857,00	1 587,00	85,46
	5 944 814,55	5 317 932,10	626 882,45	11,79
Produits d'exploitation	7 942 449,76	7 302 381,08	640 068,68	8,77
Achats de marchandises				
6071200000 – ACHATS BUVETTES	4 748,83		4 748,83	
6072000000 – ACHAT IMPRIMES ADMINISTRA	716,40	6 651,82	-5 935,42	-89,23
6074000000 – TEE- SHIRTS	1 647,60	2 073,00	-425,40	-20,52
6077000000 – BOUTIQUE FEDERALE	40 710,56	147 574,67	-106 864,11	-72,41
6077100000 – ACHAT TENUES ARBITRES	33 516,92	375,80	33 141,12	NS
	81 340,31	156 675,29	-75 334,98	-48,08
Variation de stock de marchandises				
6037000000 – VARIATION STOCKS FEDERAL	36 440,91	5 183,76	31 257,15	602,98
	36 440,91	5 183,76	31 257,15	602,98
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
6031200000 – VARIATION STOCKS BOUTIQUE	13 072,43	-85 636,43	98 708,86	-115,27
	13 072,43	-85 636,43	98 708,86	-115,27
Autres achats non stockés et charges externes				
6061000000 – EDF – GDF	12 057,92	12 874,62	-816,70	-6,34
6061100000 – EAU	1 324,42	741,00	583,42	78,73
6063000000 – FOURNITURES PETIT EQUIPEME	9 019,04	20 894,83	-11 875,79	-56,84
6064000000 – FOURNITURES ADMINISTRATIV	10 371,58	19 943,46	-9 571,88	-48,00
6064100000 – FOURNITURES INFORMATIQUES	9 702,07	4 103,97	5 598,10	136,41
6064150000 – FRAIS DE PHOTOCOPIE	13 417,92	10 556,47	2 861,45	27,11
6064200000 – FOURNITURES DIVERSES	19 538,34	6 255,53	13 282,81	212,34
6065000000 – FOURNITURES MEDICALES	9 881,44	16 485,05	-6 603,61	-40,06
6065100000 – FOURNITURES DIETETIQUES	2 525,00	1 178,73	1 346,27	114,21
6066000000 – FOURNITURES SPORTIVES	17 715,99	16 795,45	920,54	5,48
6066100000 – TENUES A DISTRIBUER	5 169,04	85 184,83	-80 015,79	-93,93
6066110000 – TENUES EQUIPES NATIONALES	139 262,49	215 751,02	-76 488,53	-35,45
6067000000 – GADGETERIE	2 944,13	12 997,74	-10 053,61	-77,35
6132000000 – LOCATION IMMOBILIERES (PAR	408,00		408,00	
6132100000 – LOCATION IMMO. SPORTIVES	12 090,09	2 010,00	10 080,09	501,50
6134100000 – LOCATIONS DIVERSES	20 219,61	3 828,99	16 390,62	428,07
6135000000 – LOCATIONS MOBILIERES / MAT	40 266,63	35 442,08	4 824,55	13,61
6135100000 – LOCATION VEHICULES	41 909,28	34 877,10	7 032,18	20,16
6152000000 – ENTRETIEN DES LOCAUX	15 137,25	19 382,72	-4 245,47	-21,90
6152010000 – ENTRETIEN DES MAILLOTS	948,90	1 102,12	-153,22	-13,90
6153000000 – REPARATIONS DIVERSES	5 509,16	4 089,03	1 420,13	34,73
6156000000 – MAINTENANCE	20 570,61	17 169,60	3 401,01	19,81
6162000000 – ASSURANCE S/IMMEUBLE	2 254,35	2 150,38	103,97	4,83
6163800000 – GARANTIE S/ AUTRES BIENS	1 923,56	4 353,04	-2 429,48	-55,81
6166000000 – ASSURANCES DIRIGEANTS	1 656,75	1 022,75	634,00	61,99
6166500000 – ASSURANCE JOUEURS EQU.DE F	14 327,23	14 327,21	0,02	
6168000000 – ASSURANCES LICENCES	157 716,13	129 847,62	27 868,51	21,46
6169000000 – ASSURANCES VEHICULES	904,77	950,39	-45,62	-4,80
6170000000 – ETUDES ET RECHERCHES		2 858,44	-2 858,44	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6181000000 – DOCUMENTATION GENERALE	478,47	795,90	-317,43	-39,88
6181100000 – ABONNEMENTS	7 843,37	3 860,62	3 982,75	103,16
6181150000 – DIVERS REVUE & JOURNAUX	54,58	3,30	51,28	NS
6183000000 – DOCUMENTS DIVERS	12 863,80	172,22	12 691,58	NS
6211000000 – PERSONNEL INTERIMAIRE	2 013,54	741,74	1 271,80	171,46
6212000000 – PRESTATIONS EXTERIEURES	325 608,77	348 787,94	-23 179,17	-6,65
6212010000 – PRESTATIONS ENTREPRENEURS	227 509,99		227 509,99	
6212060000 – PRESTATION SUR SITE	408,44	1 142,40	-733,96	-64,25
6212100000 – PROTECTION DE SOCIETES	2 348,78	1 988,30	360,48	18,13
6214000000 – PERSONNEL DETACHE OU PRET	4 000,00		4 000,00	
6222000000 – COMMISSIONS ET COURTAGES	44 364,72	31 058,71	13 306,01	42,84
6222060000 – COMMISSION DE REGIE		3 328,70	-3 328,70	-100,00
6226000000 – HONORAIRES	7 143,24	171,72	6 971,52	NS
6226100000 – HONORAIRES C.C. E.C.	39 668,06	45 444,32	-5 776,26	-12,71
6226200000 – HONORAIRES JURIDIQUES	29 848,85	44 774,13	-14 925,28	-33,33
6226400000 – HONORAIRES REVUES	1 185,00		1 185,00	
6226500000 – HONORAIRES PRESSE	74 120,00	46 698,80	27 421,20	58,72
6226600000 – HONORAIRES MEDICAUX HAUT	58 150,84	56 013,44	2 137,40	3,82
6227000000 – FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	40,00		40,00	
6231000000 – ANNONCES ET INSERTIONS	57 540,00	24 250,00	33 290,00	137,28
6231500000 – ESPACES PUBLICITAIRES	65 317,80	300,00	65 017,80	NS
6231510000 – PUB.SUR ORGANISATION	205 873,45	59 133,00	146 740,45	248,15
6231520000 – PUBLICATIONS DE MARQUES	4 068,70		4 068,70	
6234000000 – CADEAUX & RECOMPENSES	31 581,06	31 707,33	-126,27	-0,40
6236000000 – CATALOGUES ET IMPRIMES	36 126,05	23 997,06	12 128,99	50,54
6236100000 – CATALOGUES ET IMPRIMES DT	1 470,60	897,00	573,60	63,95
6237010000 – PUBLICITE DIVERSES	13 722,34		13 722,34	
6237020000 – FRAIS PHOTOS REVUE	11 720,00		11 720,00	
6241000000 – TRANSPORT SUR ACHATS	1 454,00	5 419,22	-3 965,22	-73,17
6244000000 – TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	10 109,54	7 333,25	2 776,29	37,86
6251000000 – VOYAGES ET DEPL. AVION	399 333,94	407 600,39	-8 266,45	-2,03
6251020000 – VOYAGES ET DEPL.TAXIS	5 668,99	125,94	5 543,05	NS
6251030000 – VOYAGES ET DEPL. CAR GROUP	33 735,19	31 746,68	1 988,51	6,26
6251050000 – VOYAGES ET DEPL. NOTES DE F	167 928,14	151 114,30	16 813,84	11,13
6251100000 – VOYAGES ET DEPL. SNCF	159 229,47	168 631,71	-9 402,24	-5,58
6251150000 – VOYAGES ET DEPL. ABONNEME	1 035,00		1 035,00	
6252000000 – HEBERGEM. RESTAU. FOURNISS	388 056,89	317 281,04	70 775,85	22,31
6252030000 – FRAIS DE STAGES HERG+LOCAT	73 542,46	106 035,44	-32 492,98	-30,64
6252050000 – HEBERGEM. RESTAU. NOTES DE	131 474,73	96 068,97	35 405,76	36,85
6255000000 – SEMINAIRES		9 697,76	-9 697,76	-100,00
6257000000 – RECEPTIONS	93 952,19	13 483,35	80 468,84	596,80
6258000000 – FRAIS D'ARBITRAGE	537 979,95	526 110,93	11 869,02	2,26
6260000000 – AFFRANCHISSEMENTS	27 155,08	28 248,69	-1 093,61	-3,87
6262000000 – FRAIS DE TELEPHONE	16 514,95	13 002,50	3 512,45	27,01
6262500000 – FRAIS DE TELEPHONES PORTAB	23 579,41	28 778,52	-5 199,11	-18,07
6263000000 – FRAIS SERVEUR MINTEL	15 330,50		15 330,50	
6263100000 – FRAIS SERVEUR SITE INTERNET	755,88	5 402,01	-4 646,13	-86,01
6263200000 – SERVEUR FAX	5 087,50	10 067,66	-4 980,16	-49,47
6270000000 – SERVICES BANCAIRES ASSIMIL	8 674,91	4 081,17	4 593,74	112,56
6278000000 – AUTRES FRAIS ET COM PREST S	40 405,25	1 319,93	39 085,32	NS
6280000000 – DIVERS	350,00		350,00	
6282000000 – COTISATIONS DROITS D'AUTEU	763,63		763,63	

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
6285000000 – COTISATIONS C.N.O.S.F.	3 131,30	4 749,67	-1 618,37	-34,07
6285100000 – COTISATIONS F.I.V.B.	2 480,00	4 857,51	-2 377,51	-48,95
6285200000 – COTISATIONS C.E.V.	7 355,00	15 886,28	-8 531,28	-53,70
6285300000 – AUTRES COTISATIONS	2 944,18	1 063,06	1 881,12	176,95
	4 011 870,23	3 380 546,78	631 323,45	18,68
Impôts et taxes				
6310000000 – DIVERS TAXES	50,00	142,00	-92,00	-64,79
6311000000 – TAXES SUR LES SALAIRES	80 041,07	101 527,00	-21 485,93	-21,16
6313000000 – PARTICIPATION FORMATION CO	20 201,00	18 879,90	1 321,10	7,00
6314000000 – TAXE EFFORT CONSTRUCTION	5 368,82	5 150,71	218,11	4,23
6335000000 – VERS.LIBERATOIRE		6 291,79	-6 291,79	-100,00
6351110000 – COTISATION FONCIERE ENTREP	2 894,00	2 803,00	91,00	3,25
6351120000 – COTIS.S/VALEUR AJOUTEE	269,00	270,00	-1,00	-0,37
6351200000 – TAXES FONCIERES	3 866,00	3 825,00	41,00	1,07
6351400000 – TAXE SUR LES BUREAUX	1 910,00	2 000,00	-90,00	-4,50
6354000000 – VISAS – DROITS D'ENREGISTRE	4 200,00	4 285,39	-85,39	-1,99
6358000000 – AUTRES DROITS	1 263,68		1 263,68	
6378000000 – TAXES DIVERSES	3 773,88		3 773,88	
	123 837,45	145 174,79	-21 337,34	-14,70
Salaires et Traitements				
6411000000 – REMUNERATION DU PERSONNE	1 075 420,31	1 170 628,42	-95 208,11	-8,13
6411200000 – CONGES PAYES	20 796,06	15 499,00	5 297,06	34,18
6411310000 – PRIMES LIGUES MONDIALES	101 470,99		101 470,99	
6411350000 – PRIMES CHAMP EUROPE EXO		28 000,00	-28 000,00	-100,00
6411360000 – PRIMES CHAMP MONDE EXO CH	135 554,72		135 554,72	
6411400000 – IND.ET AVANTAGES DIVERS	6 759,14	83 110,71	-76 351,57	-91,87
6411500000 – IND. DE STAGE NON IMPOSABLE	12 630,94		12 630,94	
	1 352 632,16	1 297 238,13	55 394,03	4,27
Charges sociales				
6451000000 – COTISATIONS A L'URSSAF	332 455,62	336 865,92	-4 410,30	-1,31
6452000000 – COT. MUTUELLE AIAC	14 075,11	14 527,98	-452,87	-3,12
6453000000 – COTISATIONS REUNICA	82 490,32	79 630,57	2 859,75	3,59
6453010000 – COTISATIONS AG2R	1 306,46	1 466,90	-160,44	-10,94
6453300000 – COTISATIONS G.A.N. – V.I.E.	13 777,71	11 423,00	2 354,71	20,61
6454000000 – COTISATIONS ASSEDIC	50 288,98	49 892,14	396,84	0,80
6455000000 – COTISATIONS AGPHI		3 772,00	-3 772,00	-100,00
6457000000 – MEDECINE DU TRAVAIL	4 200,00	3 985,06	214,94	5,39
6458000000 – COTISATIONS CHARGES SLES DI	9 848,04	-3 303,00	13 151,04	-398,15
6475000000 – CHARGES SOCIALES A PAYER	33 809,61	4 566,68	29 242,93	640,35
6476000000 – FORMATION DU PERSONNEL	3 632,31	11 533,03	-7 900,72	-68,51
6480000000 – AUTRES CHARGES DE PERSONN	4 309,48		4 309,48	
6481500000 – ACHATS CHEQUES RESTAURAN	20 638,52	19 372,13	1 266,39	6,54
	570 832,16	533 732,41	37 099,75	6,95
Amortissements et provisions				
6811100000 – DOT AMORT IMMOS INCORPOR	13 714,20	11 902,89	1 811,31	15,22
6811200000 – DOT AMORT IMMOS CORPOREL	97 062,70	87 834,78	9 227,92	10,51
6817300000 – DOT. P/PROV. DEPREC. STOCK	55 976,86	49 139,97	6 836,89	13,91
6817410000 – DOT.P/PROV.PENSIONS	4 332,50		4 332,50	
6817420000 – PROV. DEPRECIATION LIGUES	39 950,94	68 084,48	-28 133,54	-41,32
6817430000 – DOT. P/PROV.S/PARTENAIRES	24 246,24		24 246,24	
6817440000 – DOT PROV CREANCES CLUBS	9 162,56		9 162,56	
	244 446,00	216 962,12	27 483,88	12,67

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges				
6511000000 – REDEVANCES INTER. ORGANIS	101 505,10	67 909,61	33 595,49	49,47
6511100000 – REDEVANCES CHAMPT DE FRA	12 200,00		12 200,00	
6516000000 – DROITS D'AUTEURS ET REPROG	1 657,73		1 657,73	
6521000000 – PENSIONS	590 319,35	638 556,96	-48 237,61	-7,55
6530000000 – SUBVENTIONS VERSEES AUX LI	416 454,30	499 260,70	-82 806,40	-16,59
6531000000 – SUBVENTIONS VERS. AUX CLUB	314 230,97	263 710,61	50 520,36	19,16
6532000000 – SUBVENTIONS TIERS	1 533,00		1 533,00	
6532010000 – REV INDEMNITES DE FORMATIO	40 880,00	43 300,00	-2 420,00	-5,59
6532020000 – SUBVENTION VERS AU C.DEPT	37 784,00	6 000,00	31 784,00	529,73
6532030000 – REV.INDEM. FORMATION AUX L	10 220,00	11 000,00	-780,00	-7,09
6541000000 – PERTES S/CREANCES IRRECOUV	4 450,00		4 450,00	
6580000000 – CHG DIVERSES GESTION COUR	921,00	3 578,46	-2 657,46	-74,26
6580300000 – PENALITES CEV-FIVB	11 260,66	151,00	11 109,66	NS
6581000000 – DIVERS CHARGES D'ORGANISA	110 538,40	16 072,00	94 466,40	587,77
6581030000 – CHARGES ORGANISATION A.G.	54 856,16	37 996,48	16 859,68	44,37
6581050000 – CHARGES D'ORGANISATION WS	3 750,00		3 750,00	
	1 712 560,67	1 587 535,82	125 024,85	7,88
Charges d'exploitation	8 147 032,32	7 237 412,67	909 619,65	12,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-204 582,56	64 968,41	-269 550,97	-414,90
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
7640000000 – REVENUS VALEURS MOBIL PLA	21 063,41	18 678,79	2 384,62	12,77
	21 063,41	18 678,79	2 384,62	12,77
Charges financières				
6611000000 – INTERETS SUR EMPRUNTS	18 584,21	20 653,10	-2 068,89	-10,02
6660000000 – PERTES DE CHANGE	1 956,64	41,98	1 914,66	NS
	20 540,85	20 695,08	-154,23	-0,75
Résultat financier	522,56	-2 016,29	2 538,85	-125,92
RESULTAT COURANT	-204 060,00	62 952,12	-267 012,12	-424,15
Produits exceptionnels				
7720000000 – PR EXCEPT EXERCICES ANTERI	102 881,72	127 077,09	-24 195,37	-19,04
7780000000 – AUTRES PRODUITS EXCEPTION	4 723,65		4 723,65	
7875000000 – REPRISES PROV RISQ CHARG	35 000,00	57 146,00	-22 146,00	-38,75
	142 605,37	184 223,09	-41 617,72	-22,59
Charges exceptionnelles				
6712000000 – PENALITES AMENDES FISC PEN	1 208,00	375,00	833,00	222,13
6712100000 – PENALITES RETARD E/FOURNIS	55,00		55,00	
6720000000 – CHARGES EXCEPT EXER ANTER	127 556,21	38 157,96	89 398,25	234,28
6780000000 – AUTRES CHARGES EXCEPTIONN		17 518,15	-17 518,15	-100,00
6875000000 – DOT PROV RISQUES CHARGES	35 890,67	54 320,00	-18 429,33	-33,93
	164 709,88	110 371,11	54 338,77	49,23
Résultat exceptionnel	-22 104,51	73 851,98	-95 956,49	-129,93
Impôts sur les bénéfices				
6950000000 – IMPOTS SUR BENEFICES	1 968,08		1 968,08	
6952000000 – IMPOTS SUR LES PRODUITS FIN		2 258,00	-2 258,00	-100,00
	1 968,08	2 258,00	-289,92	-12,84
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-228 132,59	134 546,10	-362 678,69	-269,56

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2014

FFVB

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour un montant total de 1.094.396 € conformément à la convention d'objectif signée pour 2014 (c.f. point 14 de l'annexe).

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et, sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés par le financeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 6 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA



Jocelyne MAHIEU

**FEDER.FRANC.DE VOLLEY BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI**

EXERCICE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	156 393	131 629	24 764	6 385
Immobilisations corporelles	1 443 376	680 628	762 748	787 862
Immobilisations financières	3 935		3 935	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 603 704	812 256	791 447	794 247
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises	109 839	55 977	53 862	110 212
Avances et acomptes versés sur commandes				7 000
Créances				
Usagers et comptes rattachés	940 673	269 361	671 313	1 129 402
Autres	910 985		910 985	520 619
Valeurs mobilières de placement	765 986		765 986	754 335
Disponibilités (autres que caisse)	1 941 569		1 941 569	1 473 593
Caisse	2 600		2 600	6 287
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 671 652	325 337	4 346 315	4 001 448
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	237 613		237 613	336 903
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	237 613		237 613	336 903
TOTAL GENERAL	6 512 969	1 137 594	5 375 375	5 132 599

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

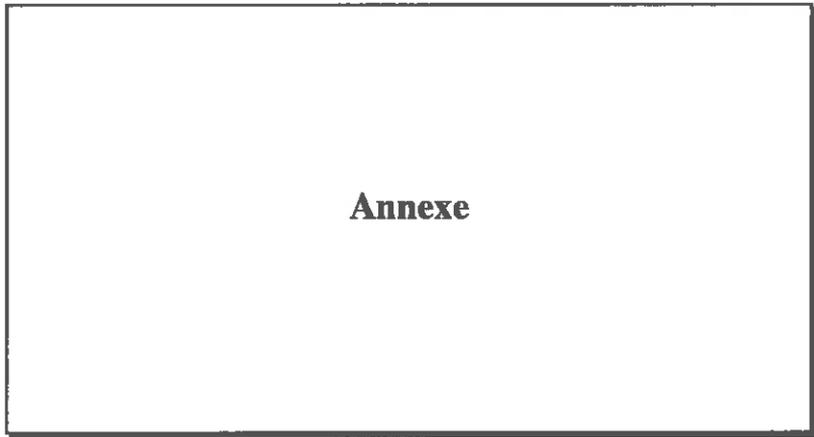
Bilan passif

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	306 511	306 511
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	-228 133	134 546
Report à nouveau	751 032	616 486
SOUS-TOTAL SITUATION NETTE	829 410	1 057 542
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	829 410	1 057 542
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 211	102 320
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	407 605	452 698
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	765 350	595 745
Autres	1 012 715	701 876
TOTAL DETTES	2 185 670	1 750 320
Produits constatés d'avance	2 257 085	2 222 417
TOTAL GENERAL	5 375 375	5 132 599

(1) Dont à plus d'un an (a)	360 534
Dont à moins d'un an (a)	4 082 221
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	78 206	95 442	-17 236	-18,06
Production vendue	507 068	578 543	-71 475	-12,35
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	266 209	1 162 356	103 854	8,93
Reprises et Transferts de charge	146 151	148 108	-1 957	-1,32
Cotisations				
Autres produits	5 944 815	5 317 932	626 882	11,79
Produits d'exploitation	7 942 450	7 302 381	640 069	8,77
Achats de marchandises	81 340	156 675	-75 335	-48,08
Variation de stock de marchandises	36 441	5 184	31 257	602,98
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières	13 072	-85 636	98 709	-115,27
Autres achats non stockés et charges externes	4 011 870	3 380 547	631 323	18,68
Impôts et taxes	123 837	145 175	-21 337	-14,70
Salaires et Traitements	1 352 632	1 297 238	55 394	4,27
Charges sociales	570 832	533 732	37 100	6,95
Amortissements et provisions	244 446	216 962	27 484	12,67
Autres charges	1 712 561	1 587 536	125 025	7,88
Charges d'exploitation	8 147 032	7 237 413	909 620	12,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-204 583	64 968	-269 551	-414,90
Opérations faites en commun				
Produits financiers	21 063	18 679	2 385	12,77
Charges financières	20 541	20 695	-154	-0,75
Résultat financier	523	-2 016	2 539	-125,92
RESULTAT COURANT	-204 060	62 952	-267 012	-424,15
Produits exceptionnels	142 605	184 223	-41 618	-22,59
Charges exceptionnelles	164 710	110 371	54 339	49,23
Résultat exceptionnel	-22 105	73 852	-95 956	-129,93
Impôts sur les bénéfices	1 968	2 258	-290	-12,84
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-228 133	134 546	-362 679	-269,56



Annexe

ANNEXE

Lors de l'arrêté de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2014/2015 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé et à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2014/2015, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

La Fédération a mis en place un système de paiement direct des licences. Ce qui a engendré une variation significative du solde de certains comptes comme les comptes usagers et comptes rattachés (clients ligues) et les comptes de trésorerie.

Des provisions pour dépréciation des créances ont été constatées pour 78K€ (concernant des ligues, des partenaires et des clubs) sur l'exercice 2014.

Des reprises de provision pour dépréciation des créances ont été constatées pour 78K€.

Il y a des litiges en cours dont l'issue est incertaine et sujette à interprétation et qui ont été provisionnés à hauteur des frais d'avocats et de procédures.

3. IMMOBILISATIONS :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Conformément aux nouvelles normes, les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros œuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

ANNEXE

	<u>Début exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Sorties</u>	<u>Fin exercice</u>
Immobilisations incorporelles	124 299	32 093		156 393
Immobilisations corporelles				
- Terrains	153 600			153 600
- Constructions	614 402			614 402
- Agencements	292 179			292 179
- Mat. bureau, infor.	167 884	62 146	965	229 064
- Matériels divers	143 363	10 768		154 131
	<u>1 371 427</u>	<u>72 914</u>	<u>965</u>	<u>1 443 376</u>
Immobilisations financières	0	3 935		3 935
<u>TOTAL</u>	<u>1 495 726</u>	<u>108 942</u>	<u>965</u>	<u>1 603 703</u>

4. AMORTISSEMENTS :

	<u>Début exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin Exercice</u>
Immobilisations incorporelles	117 914	13 714		131 629
Immobilisations corporelles				
- Constructions	251 138	26 624		277 762
- Agencements	99 984	24 146		124 130
- Mat. Bureau, infor.	137 873	21 812		159 685
- Matériels divers	94 570	24 480		119 051
	<u>583 565</u>	<u>97 062</u>		<u>680 628</u>
<u>TOTAL</u>	<u>701 479</u>	<u>110 776</u>		<u>812 256</u>

5. STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode « premier entré/premier sorti » et s'élève à 110 K€.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date d'établissement des comptes. Cette provision a été dotée au cours de cet exercice pour 55 977 Euros. Une reprise a par ailleurs été passée pour 49 140 Euros.

ANNEXE

6. PROVISIONS :

	<u>Début</u> <u>exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin</u> <u>Exercice</u>
Prov. dép. stocks	49 140	55 977	49 140	55 977
Prov. dép. clients	270 132	77 692	78 464	269 360
Prov. Pour litige	102 320	35 891	35 000	103 211
<u>TOTAL</u>	<u>421 592</u>	<u>169 560</u>	<u>162 604</u>	<u>428 548</u>

7. PRODUITS A RECEVOIR :

Des produits à recevoir sont comptabilisés dans les postes :

- « Clients » pour 395.263 Euros (factures à établir).
- « Autres créances » pour 692.691 Euros
- « Disponibilités » pour 4.557 Euros.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Des charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 237.613 Euros et concernent des charges imputables à l'exercice 2015.

9. CREANCES ET DETTES :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cela est nécessaire.

Leur échéance est entièrement à moins d'un an.

10. PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES :

La provision est de 103.211 Euros au 31/12/2014 contre 102.320 euros pour 2013 et correspond à divers risques et litiges notamment liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale. Les litiges antérieurs terminés ont été repris à 100% pour 35.000 Euros.

11. EMPRUNT ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

L'achat et les travaux du siège social ont été financés par trois emprunts bancaires dont un reste en cours:

	EMPRUNT 1
Montant du prêt	797.000 €
Durée d'amortissement	18 ANS
Date de réalisation	07/2004
Taux d'intérêt	4.3 %
Capital restant dû au 31/12/2014 : 407.605 € dont :	
47.071 € à moins d'un an	
209.853 € de un à cinq ans	

ANNEXE

150.681 € à plus de cinq ans
Les intérêts restant à payer au 31/12/2014 se montent à 68.566 €

12. CHARGES A PAYER :

Des charges à payer sont provisionnées dans les postes suivants :

- Fournisseurs	163.297 €
(dont honoraires commissaires aux comptes : 18.540 €)	
- Dettes fiscales et sociales :	
- Provision pour congés payés	108.199 €
- Personnel – Charges à payer	42.528 €
- Charges sociales sur provisions	96.920 €
- Etat – charges à payer	3.862 €
- Autres dettes :	457.635 €
Dont Finales Jeunes	100.000 €
Dont Aides à projets	77.104 €
Dont organisation AG	30.000 €
Dont Frais arbitrage NOV-DEC	145.793 €
Dont AIAC	88.042 €
Dont autres charges	9.743 €
Dont avoirs à établir	6.953 €

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Des produits constatés d'avance figurent au passif du bilan pour 2.257.085 Euros. La saison sportive étant à cheval sur les exercices 2014 et 2015, ils concernent des produits pour l'activité de l'exercice 2015 dont principalement :

1.434.884 € pour les licences
589.740 € pour l'engagement clubs.

14. SUBVENTIONS D'ETAT :

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif. Au 31 Décembre 2014, la subvention comptabilisée correspond à la subvention prévue pour l'année 2014 soit 1.094.396 €.

15. SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- Aides personnalisées : 280.000 Euros pour 12 mois.
- Mise à disposition par l'Etat de personnel : 39 personnes

ANNEXE

16. PERTES ET PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS :

Le résultat de l'exercice tient compte de :

- Produits sur exercices antérieurs pour 102.882 Euros.
- Des charges sur exercices antérieurs pour 127.556 Euros.
- L'incidence globale est donc négative de 24.674 Euros.

17. AUTRES PRODUITS :

- Redevances championnat pour 1.126.560 Euros.
- Pensions pour 396.504 Euros.
- Licences pour 2.875.530 Euros.
- Transferts pour 406.080 Euros.
- Autres produits pour 1.140.141 Euros.

Soit un total de 5.944.815 Euros.

18. IMPOT SOCIETE

Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés à payer concernant le secteur lucratif. L'impôt sur les produits financiers s'élève à 1.968 euros pour 2014.

19. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Le montant des droits acquis par les salariés n'a pas été valorisé.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2014

FFVB

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

Jocelyne MAHIEU
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

BUREAUX ET SIÈGE SOCIAL : 44, avenue du Parc - 95320 Saint-Leu-La-Forêt
Tél.: 01.34.18.02.95 - Fax : 01.34.18.07.88 - E-mail : ifeajm@wanadoo.fr

S.A.R.L. au Capital de 32 000 Euros - Siret 394 698 112 00031 - Code APE 6920 Z - N.I.F. : FR22394698112

Fédération Française de Volley-Ball
Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
31/12/2014

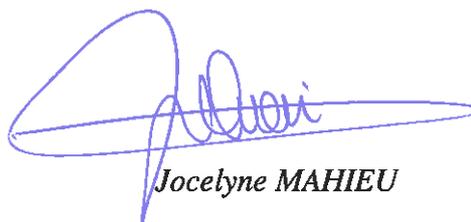
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 6 mai 2015

Le Commissaire aux Comptes

Ile de France, Expertise et Audit - IFEA



Jocelyne MAHIEU

RAPPORT FINANCIER 2014

Le rapport financier que j'ai l'honneur de vous présenter est établi à partir des travaux de notre service comptabilité qui, cette année, a eu une responsabilité plus importante dans la préparation des documents de synthèse. Le cabinet Devirgille a conservé la partie salaires et charges sociales, mais il n'est intervenu que lors des derniers contrôles des travaux de fin d'exercice et pour l'édition du bilan et du résultat

Je remercie Mme Bernier, responsable du service comptabilité, Mme Benon, M Thaly, comptables, Mme Menteau, en contrat de professionnalisation, pour le travail accompli et pour avoir absorbé l'importante charge supplémentaire liée au paiement direct des licences. Le traitement des règlements a, en effet, été très chronophage.

Vous disposez de l'édition détaillée du bilan, du compte de résultat et d'une présentation synthétique de ce dernier.

Le résultat de l'exercice 2014 est de – 228 134 €. Le résultat exceptionnel, de -22 105 €, concerne essentiellement des opérations sur l'exercice 2013. Le résultat financier est très légèrement positif cette année : 522 €. Le résultat d'exploitation est de -204 583€

Les produits, mais encore plus les charges, augmentent sensiblement du fait de l'organisation par la Fédération d'un plus grand nombre de manifestations sportives, Tournoi de Qualification au Championnat du Monde masculins, Coupe de France, Tournoi de Qualification au Championnat d'Europe féminin, 3 matchs de ligue mondiale ... Une Assemblée Générale supplémentaire, une participation au championnat du monde, une provision importante sur une créance ligue, une provision pour dépréciation du stock de la boutique sont également des éléments qui ont eu un impact défavorable le résultat.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits licences, affiliation, engagements..., représente 60,3% de nos produits, Le 2^{ème} poste les subventions représentent 16%, les parrainages, et les ventes ne représentent que 7,4% de notre budget

Ventes de marchandises : En diminution car les arbitres sont maintenant équipés et les ventes de la boutique *FFVBSTORE* ne sont pas à la hauteur des prévisions.

Production vendue parrainage : Le contrat avec ERREA a été modifié, les dotations gratuites pour les équipes de France sont supprimées et remplacées par une remise plus importante sur tous les achats. Les principaux partenaires restent GENERALI et la FRANCAISE DES JEUX.

Subvention d'Etat et autres subventions : La subvention liée à la convention d'objectifs diminue encore cette année mais plus faiblement. L'augmentation du poste « Autres subvention » résulte des subventions reçues des collectivités lors de l'organisation des manifestations sportives.

Reprise sur provisions transfert de charge : Les provisions sur les stocks et les créances sont ajustées.

Engagements, transferts, indemnités de formation et licences affiliations mutations : L'évolution est due à l'augmentation des tarifs sur le 1^{er} semestre 2014, les tarifs restants inchangés sur la 2^{ème} partie de l'année 2014.

Quote part pensions : La prise en charge de la gestion des pensions du pôle espoir de Dinard par la ligue de Bretagne entraîne une diminution des produits et des charges des pensions dans notre comptabilité.

Autres produits : Ce poste est en nette augmentation du fait des produits supplémentaires liés à l'organisation des manifestations sportives (+184 000€), aux recettes de la billetterie (+108 000€), à la prime FIVB de 231000€ (+ 127 000€) liée à la 5^{ème} place de l'équipe de France masculine lors de la ligue mondiale 2014.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises, variation de stocks : La variation est due en grande partie la boutique.

Achats non stockés de matières et de fournitures : Le partenariat avec ERREA a été modifié en 2014. Tous les équipements fournis par ERREA cette année bénéficient d'une remise. Cette remise n'était pas appliquée l'an passé mais la dotation gratuite aux équipes était comptabilisée à 100% du tarif normal.

Personnels et prestations extérieurs et Publicité, publication, relations publiques : Les augmentations de ces postes attestent des efforts entrepris pour la réussite des équipes de France au niveau international et pour la promotion des manifestations sportives organisées par la FFVB.

Commissions et honoraires : Le recours à une agence de presse est renforcé.

Impôts et taxes : Un abattement de la taxe sur les salaires diminue ce poste

Salaires et traitements et charges sociales : Les primes joueurs sont plus importantes cette année du fait de meilleurs résultats.

Amortissements et provisions : Le remplacement de notre outil informatique a représenté un investissement de l'ordre de 60 000 €, l'amortissement correspondant est de 20 000€. Les créances douteuses ont été provisionnées de 50 à 100% en fonction du risque. Les articles de la boutique en stock depuis plus d'un an ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 50%.

Subventions ligues, clubs, comités : Aides A Projets 248 000€, finales jeunes 200 600€, autres finales nationales 17 400€, Outremer 130 000€, volleyades 39 000€, minivolleyades 12 800€, beach volleyades 3000€, indemnités formation clubs, ligues 51 000€, bassin Zénith 5 800€, aides diverses cadres ligues...

Autres charges : Frais divers pour les organisations sportives (Vendéespace 98000€)

A noter : le recours à une nouvelle agence de voyages a permis de réaliser une réelle économie au niveau des commissions.

BILAN

ACTIF : L'incidence du paiement direct des licences est une nette diminution des créances ligue au profit des disponibilités. La trésorerie de l'association reste saine et à aucun moment de l'année, la fédération n'a eu de difficultés pour faire face à ses échéances

PASSIF : Le résultat déficitaire venant en soustraction du report à nouveau, les fonds associatifs passent de 1 057 542€ à 829 410€.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Trésorier Général

Christian CHEBASSIER

RESULTAT FFVB 2014

Présentation synthétique AG 30/05/15

	Résultat 2012	Résultat 2013	Budget 2014	Résultat 2014
Produits d'Exploitation				
Ventes de marchandises	18,665	95,442	100,000	78,206
Production vendue, publicité, parrainage	539,873	578,543	340,000	507,068
Subvention d'Etat	1,321,189	1,118,943	1,120,900	1,094,396
Autres subventions	131,943	43,413	120,000	171,813
Reprises sur provisions - transferts de charge	226,967	148,108	60,000	146,151
Engagements transferts indem formations	1,456,828	1,627,786	1,490,100	1,721,253
Quote part pensions	399,589	431,165	400,000	396,504
Licences affiliations mutations	2,888,017	2,929,758	3,231,100	3,065,953
Autres produits	251,474	329,224	520,000	761,105
Exploitation	7,234,543	7,302,382	7,382,100	7,942,449
Charges d'Exploitation				
Achats de marchandises, variation de stocks	41,449	76,223	140,000	130,854
Achats non stockés de matières et fournitures	384,148	423,763	290,000	252,929
Assurances	255,519	152,651	190,000	178,783
Personnels et prestations extérieurs	373,518	352,660	440,000	561,890
Commissions et honoraires	211,337	227,490	190,000	254,521
Publicité, publication, relations publiques	58,544	140,284	300,000	427,420
Déplacements, voyages, hébergement	1,297,875	1,301,786	1,450,000	1,453,957
Arbitrage	458,450	526,111	480,000	537,980
Autres achats non stockés et charges externes	299,585	255,802	350,000	344,391
Impôts et taxes	130,987	145,175	140,000	123,837
Salaires et traitements	1,192,908	1,297,238	1,350,000	1,352,632
Charges sociales	509,794	533,732	560,000	570,832
Amortissements et provisions	206,753	216,962	280,000	244,446
Pensions	583,149	638,557	600,000	590,319
Subventions ligues, clubs, comités	778,140	823,271	600,000	821,102
Autres charges	283,913	125,708	270,000	301,139
Exploitation	7,066,070	7,237,413	7,630,000	8,147,032
RESULTAT D'EXPLOITATION	168,473	64,969	-247,900	-204,583
Produits Financiers	33,508	18,679	15,000	21,063
Charges Financières	23,512	20,695	21,000	20,541
RESULTAT FINANCIER	9,997	-2,016	-6,000	522
RESULTAT COURANT	178,470	62,953	-253,900	-204,061
Produits Exceptionnels	244,645	184,223	70,000	142,605
Charges Exceptionnelles	90,906	110,371	80,000	164,710
RESULTAT EXCEPTIONNEL	153,738	73,852	-10,000	-22,105
Impôt sur produits financiers	8,042	2258	1,800	1,968
BENEFICIE / PERTE	324,166	134,547	-265,700	-228,134



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Modifications des Statuts de la FFVB



Statuts

PREAMBULE DES STATUTS : Compétence d'adoption des Règlements Généraux (+ renvoi article 14 des Statuts et articles 7 et 19 Règlement Intérieur, POINT 3)

Ancien texte :

[...]

Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés,

Le Règlement Général des Epreuves Nationales,

Le Règlement Général des Epreuves de BeachVolley

Le Règlement Général des Infractions Sportives,

Le Règlement Général de l'Arbitrage,

Le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi,

Le Règlement Général Médical,

Le Règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion,

Le Règlement relatif à l'activité d'Agent Sportif,

Le Code de déontologie et autres réglementations diverses :

Peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale par la procédure des vœux de modification des Règlements Généraux,

Les modalités d'application de ces modifications sont du ressort du Conseil d'Administration.

De caractère permanent, les Règlements Généraux peuvent être explicités, actualisés et complétés par la publication et la diffusion des Instructions Administratives, circulaires d'application des décisions du Conseil d'Administration et instructions relatives aux procédures. Elles sont du ressort du Secrétariat Général.

5 - Le Règlement Général Disciplinaire, le Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte Contre le Dopage, le Règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion de la FFVB ; le Règlement relatif à l'activité d'Agent Sportif et autres règlements spécifiques, prévus par le Code du Sport.

6 - Le Code de Déontologie

Nouveau texte :

4 - Les Règlements Généraux organisent les activités sportives et administratives de la Fédération indépendamment des règles du jeu proprement dites.

- **Le Règlement Général Financier,**
- **le Règlement Général Disciplinaire,**
- **le Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte Contre le Dopage,**

peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration (Code du Sport – annexe I-5).

- Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés,
- le Règlement Général des Epreuves Nationales,
- le Règlement Général des Epreuves de Beach-Volley,
- le Règlement Général des Infractions Sportives,
- le Règlement Général de l'Arbitrage,
- le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi,
- le Règlement Général Médical,
- le Règlement de la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion,

- le Règlement relatif à l'activité d'Agent Sportif,
 - le code de déontologie et autres réglementations diverses :
- peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale par la procédure des vœux de modification des Règlements Généraux,
 - **peuvent être modifiés par le Conseil d'Administration, après information au Conseil de Surveillance.**

Commentaires :

Le Code du Sport énonce que l'Assemblée Générale Fédérale doit adopter les modifications aux Statuts, au Règlement Intérieur, au Règlement disciplinaire, au Règlement financier, au règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.

Or, au Volley-Ball, tous les autres Règlements sont aussi soumis à l'Assemblée Générale (RGLIGA, RGEN, RGEE...).

Par souci de réactivité et de simplification des compétences de l'Assemblée Générale, il est souhaitable que les modifications envisagées aux Règlements Généraux relèvent du Conseil d'Administration (après un processus de consultation à définir avec les différentes Commissions Fédérales, le CNL, ou le Conseil de Surveillance).

Les Fédérations Françaises de rugby, de basket-ball, d'athlétisme, de handball, notamment, procèdent de la même manière depuis très longtemps.

Article 11.2 Statuts : voix délibératives pour les AG fédérales

Ancien texte :

[...]

Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA :

- pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Volley-Ball "
- à l'issue de la clôture de la dernière saison Beach Volley pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Beach Volley "

Nouveau texte :

Pour l'application de ce barème, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA :

- pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences **hors évènementielles, " compétition Volley-Ball ", compet'lib, encadrement et dirigeant.**
- à l'issue de la clôture de la dernière saison Beach Volley pour l'Assemblée Générale convoquée entre le 1er décembre et le 30 juin inclus pour les licences " compétition Beach Volley " (**hors licences Beach Volley gratuites**)

Commentaires : Apporte une précision sur les licences considérées pour l'application du barème.

Article 14 des Statuts : Attributions du CA

Ancien texte :

La Fédération Française de Volley-Ball est administrée par un Conseil d'Administration, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas à un autre organe de la Fédération.

A ce titre, le Conseil d'Administration met en œuvre la politique adoptée par l'assemblée générale et en coordonne les modalités d'application.

Il suit l'exécution du budget et assure une mission de contrôle sur l'ensemble des décisions des organes de la FFVB.

Le Conseil d'Administration fixe les modalités d'application des Règlements Généraux adoptés en Assemblée Générale.

En tout état de cause, le Conseil d'Administration statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le volley-ball, le beach-volley, et leurs autres formes de pratiques ainsi que sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements de la FFVB.

Nouveau texte :

La Fédération Française de Volley-Ball est administrée par un Conseil d'Administration, qui exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas à un autre organe de la Fédération.

A ce titre, le Conseil d'Administration met en œuvre la politique adoptée par l'Assemblée Générale et en coordonne les modalités d'application.

Il suit l'exécution du budget et assure une mission de contrôle sur l'ensemble des décisions des organes de la FFVB.

Le Conseil d'Administration fixe les modalités d'application des Règlements Généraux adoptés en Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut en outre, après information au Conseil de Surveillance, modifier les Règlements Généraux à l'exclusion de ceux pour lesquels le Code du Sport énonce les modifications à la seule compétence de l'Assemblée Générale.

En tout état de cause, le Conseil d'Administration statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le volley-ball, le beach-volley, et leurs autres formes de pratiques ainsi que sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements de la FFVB.

Commentaires : conformité avec le Préambule.

Article 23 des Statuts : Régime d'incompatibilité des membres du CS

Ancien texte :

Ne peuvent pas être membres du Conseil de Surveillance

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- les administrateurs de la FFVB.

Nouveau texte

Ne peuvent pas être membres du Conseil de Surveillance

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- les administrateurs de la FFVB.

Est incompatible avec le mandat d'élu au Conseil de Surveillance, l'exercice de toute fonction au sein des commissions créées en vertu de la loi, à savoir :

- **La Commission Centrale de Discipline et d'Ethique**
- **La Commission Fédérale d'Appel**
- **La Commission d'Aide et de Contrôle des clubs Fédéraux**
- **Le Conseil Supérieur DNACG**
- **La Commission Antidopage Fédérale**
- **La Commission Fédérale d'Appel Antidopage**
- **La Commission Centrale Financière**
- **La Commission d'Agents Sportifs**
-

Commentaire : les membres du Conseil de Surveillance dispose d'un pouvoir de contrôle sans pouvoir s'immiscer dans la gestion de la Fédération : **Article 22 des Statuts.**

Article 37 Statuts : Modification des Statuts**Ancien texte :****- Modification**

Les Statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou sur proposition de délégués représentant au moins un dixième (1/10) des GSA qui composaient la dernière Assemblée Générale Ordinaire, représentant, au moins, le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux délégués des Groupements Sportifs affiliés à la Fédération 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des Groupements Sportifs affiliés représentés, représentant au moins les deux tiers (2/3) des voix.

Nouveau texte :**- Modification**

Les Statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou sur proposition de délégués représentant au moins un dixième (1/10) des GSA qui composaient la dernière Assemblée Générale Ordinaire, représentant, au moins, le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation est adressée aux délégués des Groupements Sportifs affiliés à la Fédération selon les mêmes dispositions de l'article 12 du Règlement Intérieur.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des Groupements Sportifs affiliés représentés, représentant au moins les deux tiers (2/3) des voix.

Commentaires : Mise en cohérence avec les articles 12 et 15 du RI.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Modifications du Règlement Intérieur



75EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
PERIGUEUX BOULAZAC LES 30/31 MAI 2015

Règlement Intérieur

Suppression des articles 5g et 5h du RI : Rôle des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

Commentaires : Suppression de ces dispositions qui encombrant le Règlement Intérieur. En revanche, il faut les intégrer dans les statuts (ou RI) des Ligues Régionales et des Comités Départementaux.

Article 7 RI : Pouvoirs propres de l'AG

Ancien texte :

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de la FFVB.
Elle seule a qualité pour en modifier les Statuts, le Règlement Intérieur, les Règlements Généraux, le Code de Déontologie, le Règlement National d'Aide et de Contrôle de Gestion de la FFVB, le Règlement Général Disciplinaire et le Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage.

L'Assemblée Générale fixe, dans les Statuts et l'ensemble des Règlements Fédéraux les pouvoirs propres de l'ensemble des organismes de la FFVB et ceux qui peuvent leur être délégués. Elle a compétence pour élire le Commissaire aux Comptes pour son mandat de droit commun.

Nouveau texte :

L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de la FFVB.
Elle seule a qualité pour en modifier les Statuts, le Règlement Intérieur, le Règlement Général Financier, le Règlement Général Disciplinaire et le Règlement Disciplinaire relatif à la Lutte contre le Dopage.

L'Assemblée Générale fixe, dans les Statuts et l'ensemble des Règlements Fédéraux les pouvoirs propres de l'ensemble des organismes de la FFVB et ceux qui peuvent leur être délégués. Elle a compétence pour élire le Commissaire aux Comptes pour son mandat de droit commun.

Commentaires : Conformité avec les Statuts (Préambule)

Article 8 RI : Election des délégués des GSA : Barème

Ancien texte :

Le nombre de délégués des représentants des clubs d'une Ligue Régionale dont ils forment la délégation est déterminé en fonction du nombre de Groupements Sportifs Affiliés que comporte ladite Ligue Régionale, selon le barème suivant :

- 1 ou 2 délégués jusqu'à 20 GSA ;
- 2 à 3 délégués à partir de 21 jusqu'à 100 GSA ;
- 3 à 4 délégués à partir de 101 GSA.

Nouveau texte :

Le nombre de délégués des représentants des clubs d'une Ligue Régionale dont ils forment la délégation est déterminé en fonction du nombre de Groupements Sportifs Affiliés que comporte ladite Ligue Régionale, selon le barème suivant :

- 2 délégués jusqu'à 20 GSA ;
- 3 délégués à partir de 21 jusqu'à 100 GSA ;
- 4 délégués à partir de 101 GSA.

Commentaires : définir un nombre fixe par tranche du barème pour plus de clarté et de simplicité dans le processus de désignation.

Article 11a RI : Réclamation des voix des délégués

Ancien texte :

[...]

Les réclamations ne sont recevables que si elles sont expédiées à la FFVB, par lettre recommandée 6 (six) jours au moins, avant la date de l'Assemblée Générale, ou par courrier simple si les modifications sont apportées par la CSOEAG dans les 4 jours précédant l'Assemblée Générale.

Nouveau texte :

Les réclamations ne sont recevables que si elles sont expédiées à la FFVB, **par tout moyen** permettant de faire la preuve de leur réception, 6 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

Commentaires : Simplifie la procédure pour les réclamations des voix des délégués.

Article 14 RI : Ordre du jour AG

Ancien texte :

L'ordre du jour prévu aux Statuts Fédéraux, est fixé par le Conseil d'Administration vingt-trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Statutaire comporte au moins et obligatoirement les points suivants :

- ✓ après l'établissement d'une feuille de présence et l'appel des délégués, lecture et approbation du rapport de la CSOEAG portant sur la vérification des mandats et pouvoirs des représentants des Membres Affiliés et sur le respect du quorum,

Nouveau texte :

L'ordre du jour prévu aux Statuts Fédéraux, est fixé par le Conseil d'Administration vingt-trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Statutaire comporte au moins et obligatoirement les points suivants :

- ✓ après l'établissement d'une feuille de présence et l'appel des délégués, lecture du rapport de la CSOEAG portant sur la vérification des mandats et pouvoirs des représentants des Membres Affiliés et sur le respect du quorum,

Commentaires : Il n'y a pas d'approbation lors de l'AG du rapport de la CSOEAG.

Article 14 RI (suite) : Vote de défiance**Ancien texte :**

[...]

Dans l'hypothèse où le rapport moral ou le quitus au Trésorier Général recueille un vote défavorable de la part des délégués, il est procédé immédiatement à un vote de défiance.

Si le Conseil d'Administration est désavoué par le vote de défiance, Le président de la FFVB fait immédiatement fixer par l'Assemblée Générale la date du début du 1er Tour de d'une nouvelle élection du Conseil d'Administration dans le délai maximum de 3 mois et celle de l'AG électorale en résultant (dans les délais figurant aux statuts).

Le Président et le secrétaire général de la FFVB terminent l'ordre du jour de la présente AG, puis expédient avec le Conseil de Surveillance les affaires courantes et l'organisation de l'élection du conseil d'administration.

Nouveau texte :

Suppression de cette disposition

Commentaires : Conformité et cohérence avec les Statuts.
Crée une instabilité politique.

Article 18 RI : Révocation et démission du CA – gestion des affaires courantes**Ancien texte :**

Dans le cas de la révocation du Conseil d'Administration prononcée par l'Assemblée Générale ou de la démission de 7 (sept) membres du Conseil d'Administration rendant impossible son administration, le Président et le Secrétaire Général de la FFVB expédient les affaires courantes avec

le Conseil de Surveillance et organisent, en liaison avec les services administratifs de la FFVB et la CSOEAG, l'élection du nouveau Conseil d'Administration, pour la durée du mandat restant à courir par référence à l'article 15 des Statuts.

Nouveau texte :

Dans le cas de la révocation du Conseil d'Administration prononcée par l'Assemblée Générale ou de la démission de 7 (sept) membres du Conseil d'Administration rendant impossible son administration, le Président et le Secrétaire Général de la FFVB expédient les affaires courantes et organisent, en liaison avec les services administratifs de la FFVB et la CSOEAG, l'élection du nouveau Conseil d'Administration, pour la durée du mandat restant à courir par référence à l'article 15 des Statuts.

Commentaires : Conformité avec l'article 22 des Statuts

Article 20 RI : Cas de vacance – élection du CA

Ancien texte :

Lorsqu'un poste vacant n'a pas pu être pourvu à partir de la liste concernée, il est procédé à une élection, dans le respect de la règle de parité, selon la procédure suivante :

a) un appel à candidature est lancé, par l'intermédiaire des Membres Affiliés, auprès de l'ensemble des licenciés et/ou des licencié(e)s âgé(e)s de plus de 18 ans.

b) la déclaration de candidature est individuelle : elle résulte de l'envoi, en lettre recommandée avec accusé de réception ou du dépôt auprès du Secrétariat Général de la FFVB, qui délivre un récépissé, du formulaire de candidature disponible sur le site Internet de la FFVB.

Cet envoi doit être effectué au moins 15 (quinze) jours francs avant la date fixée par le Conseil de Surveillance, le cachet de la poste ou la date de dépôt figurant sur le récépissé faisant foi.

c) Sous peine d'irrecevabilité, le candidat/ la candidate doit :

- remplir l'ensemble des rubriques du formulaire de candidature : nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, nom et numéro d'affiliation de son Membre Affilié, numéro de licence, éventuellement fonctions électives dans le mouvement sportif.
- s'engager à respecter les modalités de scrutin définies par les Statuts, le Règlement Intérieur et le présent règlement ainsi que les règles prévues en cas de litiges survenant lors de la déclaration de candidature ou de l'élection.
- ne pas être membre du Conseil de Surveillance.

Nouveau texte :

[...] a) un appel à candidature est lancé, par l'intermédiaire des clubs auprès de l'ensemble des licenciés

[...] c) Sous peine d'irrecevabilité, le candidat/ la candidate doit :

- remplir l'ensemble des rubriques du formulaire de candidature : nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, nom et numéro d'affiliation de son club, numéro de licence, éventuellement fonctions électives dans le mouvement sportif.
- s'engager à respecter les modalités de scrutin définies par les Statuts et le Règlement Intérieur.
- ne pas être membre du Conseil de Surveillance.

Commentaires : suppression des répétitions de textes (Règlement) et motivation de simplicité et de clarté aux points a) et c).

Suppression Article 25 RI : Révocation du Président de la FFVB

Ancien texte :

L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du président avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions suivantes :

- l'Assemblée doit être convoquée à cet effet à la demande au moins du tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix ou par les deux tiers au moins des membres du Conseil d'Administration,
- les deux tiers des GSA doivent être représentés,
- la révocation du président doit être votée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Nouveau texte :

SUPPRESSION

Commentaires : Conformité avec article 19 des Statuts qui prévoit la révocation du Conseil d'Administration et non pas du seul Président.